

n° 478

MAI

2019

4,80 €

silence

Quand l'écologie s'empare du droit

Des poulaillers en ville !

les forêts-jardins : des écosystèmes comestibles



écologie • alternatives • non-violence

Sortir du nucléaire, c'est possible !

Pourquoi les gouvernements successifs sont incapables de réorienter la politique pro-nucléaire d'EDF ?

La question de leur marge de manœuvre effective par rapport à un lobby nucléaire puissamment implanté se pose. Corinne Lepage, ancienne ministre de l'Environnement, parle ainsi "d'État dans l'État". Depuis des décennies, c'est bien EDF qui dicte la politique énergétique. Dans ses mémoires, l'ancien PDG d'EDF raconte ainsi comment, dans les années 1970, on lui a tout simplement demandé combien de réacteurs il comptait construire chaque année, sans aucune réflexion préalable sur les besoins en électricité ! Et ce lobby a su poser des verrous. Le feuilleton de la fermeture de Fessenheim l'a montré : bien qu'actionnaire à

plus de 80 % d'EDF, l'État ne peut toujours pas décider d'arrêter une centrale pour motif de politique énergétique ! Cela dit, ne dédouanons les gouvernements successifs de leurs responsabilités. À l'exception de quelques ministres de l'Environnement, ils ont aussi largement consenti et accompagné les choix d'EDF, ne serait-ce qu'en raison de l'interdépendance entre nucléaire civil et militaire. On peut certes se demander s'il s'agissait d'un consentement éclairé, tant les idées reçues sur le nucléaire "industrie de haute technologie", "garante de l'indépendance énergétique", restent tenaces.

En quoi continuer à investir dans le nucléaire bloque de fait le développement des énergies renouvelables ?

Lourdement endettée, EDF sera bientôt confrontée au coût de la gestion des déchets radioactifs et du démantèlement des centrales. Elle ne pourra pas, à la fois se lancer dans de nouvelles constructions (sachant que chaque génération de centrale a coûté plus cher que la précédente), rafistoler des réacteurs en fin de vie, et développer massivement les énergies renouvelables. Or c'est exactement ce que prévoit la Programmation pluriannuelle de l'Énergie ! La conséquence prévisible, ce n'est pas seulement un développement moindre des énergies renouvelables, mais aussi une tendance accrue à économiser sur la sûreté. EDF s'est lancée dans une fuite en avant et maintient ses projets de nouvelles constructions tout en ne regardant

que ses intérêts économiques de court terme. Un jour d'arrêt de réacteur représente un million d'euros de manque à gagner. Elle va donc chercher à faire fonctionner le plus longtemps possible des réacteurs qui devraient déjà être à la retraite, tout en repoussant les coûteux travaux requis pour leur prolongation ou leur simple mise aux normes. Par ailleurs, indépendamment des questions financières, le nucléaire va de pair avec un certain système de production massif et centralisé. Les énergies renouvelables, elles, nécessitent un système décentralisé, auquel contribuent de multiples sources de production variables mais prévisibles. Si on veut tendre vers le 100 % renouvelable, on ne peut pas rester sur un logiciel hérité du nucléaire.

Que serait une souhaitable politique énergétique de transition ?

Une politique énergétique de transition digne de ce nom permettrait à la fois de sortir du nucléaire et de répondre au défi climatique. Il ne s'agit pas de remplacer telle quelle notre surproduction nucléaire. Il faut commencer d'abord par nous interroger sur nos besoins de base et réduire fortement nos consommations inutiles ; utiliser l'énergie plus

intelligemment pour consommer moins (par exemple en rénovant massivement les logements) ; et enfin, produire ce dont nous avons vraiment besoin grâce aux énergies renouvelables, dans leur diversité : solaire, éolien, géothermie... De nombreux scénarios énergétiques montrent que c'est possible.

■ **Contact** : Secrétariat national, réseau Sortir du nucléaire, 9 rue Dumenge, 69317 Lyon cedex 04, tél : 04 78 28 29 22, www.sortirdunucleaire.org

GRAND DÉBAT NATIONAL : LES FRANÇAIS SCEPTIQUES

J'ATTENDS DE VOIR ...



LASSERPE.

MÉDIAS : LES FEMMES ONT 2 FOIS MOINS LA PAROLE QUE LES HOMMES

VOUS AVEZ POUVOIR VOUS RAÏTAPER ...

VOUS AVEZ TOUJOURS LE TEMPS DE LA COUVERTURE PUB POUR RAÏER.



LASSERPE.

DES MANIFESTATIONS PACIFIQUES ONT EU RAISON DE BOÛTEFLUKA

RASSUREZ VOUS EMMANUEL, LES MANIFESTATIONS ONT ENCORE ÉTÉ VIOLENTES, CE WEEK-END

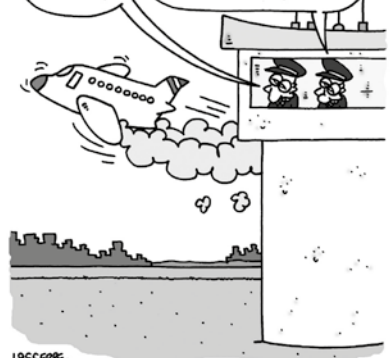


LASSERPE.

VERS UNE PRIVATISATION D'AÉROPORTS DE PARIS

ET L'ARGENT VA SERVIR À QUOI ?

À COMPENSER CEUX QUI ONT ÉTÉ PERDUS AVEC LA PRIVATISATION DES AUTORITÉS



LASSERPE.

■ Dossier Quand l'écologie s'empare du droit

05 Écologie : qu'attendre du droit ?

Marie Toussaint, juriste en droit international de l'environnement, est fondatrice et ancienne présidente de Notre affaire à tous. Sous les feux des projecteurs depuis la pétition L'Affaire du siècle, elle revient dans cet entretien sur les enjeux d'une justice environnementale planétaire.

10 Les tribunaux d'opinion : faux procès, vrais débats

Depuis la montée en puissance des multinationales, dans les années 70, et face au constat de plus en plus criant que celles-ci bénéficient d'une forme d'impunité, les citoyen·nes demandent qu'elles soient soumises aux règles du droit international et que leurs activités soient mieux encadrées. Pour ce faire, différentes stratégies sont expérimentées : tribunaux d'opinion, plaidoyers institutionnels et, plus récemment, actions en justice.

13 L'Équateur contre Chevron, ou la justice au service des puissants

Steven Donziger et Pablo Fajardo sont les deux principaux avocats d'un procès intenté contre une multinationale du pétrole par des paysans et paysannes (les afectados) qui vivent dans la forêt amazonienne de l'Équateur. Il y a plus de cinquante ans, la vie des communautés paysannes a été bouleversée par la compagnie pétrolière Texaco (aujourd'hui Chevron). On lui demande, dans un procès qui dure depuis 25 ans, de nettoyer leurs territoires pollués.

■ Chroniques

16 Bonnes nouvelles de la terre : Près de Montpellier, des élu·es jouent la carte de la relocalisation agricole

18 Chroniques terriennes : La vie "aux champs"

22 Désarmons ! : Guerre au Yémen, pas en notre nom !

26 L'écologie, c'est la santé : Connaissez-vous les biocides ?

27 Un lieu à soi : Coudre sa yourte, construire son nid, habiter un refuge-monde

■ Brèves

16 Alternatives • 18 Environnement • 19 Agriculture
20 Énergies • 20 Politique • 21 Climat • 22 Nucléaire
23 Société • 24 Paix et Non-violence • 25 Nord/Sud
25 Libertés • 26 Santé • 27 Femmes, hommes, etc.
28 Transports • 28 Annonces • 29 Agenda
41 Courrier • 42 Livres

■ ARTICLES

30 Des poulaillers urbains pour maîtriser les déchets

La présence des poules s'est faite rare dans nos villes. Et pourtant, leur potentiel pour la réduction des déchets organiques est important. Les projets menés en ce sens se multiplient et prennent différents visages selon les communes. En voici quelques exemples.

34 Le nucléaire ne sauvera pas le climat

Pour contenir l'augmentation de la température à 1,5°C, il faut aller plus loin que nos engagements actuels. Le nucléaire nous permettrait d'éviter à peine 9 % d'émission de CO₂ au niveau mondial si on mettait en service un réacteur nucléaire tous les 15 jours pendant 20 ans. Ce qui est totalement impossible techniquement et financièrement, sans parler du danger généré.

36 Mourir écolo ! Humusation et transition écosociétale

Selon le principe holistique qu'il n'y a pas de déchets dans la nature, l'humusation, compostage optimal et ritualisé des corps, fait partie intégrante (bien qu'en pointillé pour l'instant) de la permaculture.

38 Les forêts-jardins : créer des écosystèmes comestibles !

De nombreux "peuples de la forêt", grâce à leur interaction millénaire avec le végétal, créent aux alentours des villages des systèmes d'agro-forêts, apparemment sauvages mais en réalité extrêmement domestiqués, ce qu'on appelle "l'agriculture invisible". En France aussi, des personnes comme Fabrice Desjours en Saône-et-Loire tentent de mettre sur pied des forêts-jardins.

48 Des masques pour le climat

Le projet Maskbook utilise le masque anti-pollution comme symbole et support de création pour sensibiliser à la pollution de l'air et au réchauffement climatique. Chaque masque est une création personnelle, faite main. Il est unique car il porte le message de la personne qui l'a créé.

Prochain dossier
Bébés écolos



Les infos contenues dans ce numéro ont été arrêtées le 27 mars 2019.

Editeur : Association Silence - **N° de commission paritaire :** 0920 D 87026 - **N° ISSN :** 0756-2640 - **Date de parution :** 2^e trimestre 2019 - **Tirage :** 4600 ex. - **Impression :** Imprimerie Notre-Dame, 38330 Montbonnot - **Administrateurs :** Pascal Antonanzas, Eric Cazin, Francis Levasseur - **Directrice de publication :** Gaëlle Ronsin - **Comité de rédaction :** Martha Gilson, Guillaume Gamblin, Danièle Gonzalez, Gaëlle Ronsin, Anaïs Zuccari - **Pilotes de rubriques :** Michel Bernard, Annick Bossu, Patrice Bouveret, Frédéric Burnel, Philippe Crassous, Gwenvael Delanoë, Monique Douillet, Baptiste Giraud, Natacha Gondran, Divi Kerneis, Dominique Lalanne, Jean-Pierre Lepri, Francis Levasseur, Pascal Martin, Jocelyn Peyret, Mimmo Pucciarelli, Nils Svahnström, Pinar Selek, Xavier Sérédine - **Maquette :** Damien Bouveret (www.free-pao.fr) - **Dessins :** Lasserpe, RLM, Luc Schuiten - **Correctrices :** Bernadette Bidaut, Sonia Conchon, Monique Douillet, Isabelle Hernandez, Camille Michau, Emmanuelle Pingault, Clotilde Rouchouse - **Photographes :** A. Bocquel, Lionel Bonaventure, Marie Clem's, G. de CROP / foutographe@laposte.net, Miriam Kuenzli / Klima Seniorinnen, Lorène Lavocat, Jérôme Panconi, Michiel Schierbeek, Nicolas Tucat, UDAPT, Jean-Christophe Verhaegen - **Et pour ce n° :** Michel Bernard, Patrice Bouveret, Valérie Cabanes, Monique Douillet, Eina, Tony Fortin, Stéphen Kerckhove, Lorène Lavocat, Laurence Marty, Jocelyn Peyret, Rhône-Alpes Sans Nucléaire, Catherine Rulleau, Elisabeth Schneider, François Veillerette, Francis Vergier - **Couverture :** Greenpeace / Piero Good - **Internet :** Damien Bouveret, Maud, Victor Poichot - **Développement supports informatiques :** Christophe Geiser (e-smile.org) - **Archives :** Mimmo Pucciarelli.

Les textes sont sous la responsabilité de leurs autrices. Les brèves sont des résumés des informations que l'on nous communique. Textes : sauf mention contraire, la revue autorise, sous réserve de citer la source, la copie illimitée à usage privé des textes. Les utilisations à usage pédagogique sont également autorisées. Tout usage commercial est soumis à notre autorisation. Illustrations : Les photos et dessins restent la propriété de leurs autrices.

Association Silence

9 rue Dumenge,
69317 Lyon Cedex 04
Tél. : 04 78 39 55 33
www.revuesilence.net

Abonnements : Claire Grenet : mardi et jeudi : 10h-12h / 14h-17h · **Dépositaires, stands et gestion :** Olivier Chamarande : mardi et jeudi : 10h-12h / 14h-17h · **Rédaction :** Guillaume Gamblin et Martha Gilson : lundi et mercredi : 10h-12h / 14h-17h

Virements bancaires : IBAN : FR76 4255 9100 0008 0032 9651 126
Code BIC : CCOFRRPPXXX

Pour la Belgique : contact et règlement à Les Amis de la Terre, Belgique, 98 rue Nanon – 5000 Namur – Belgique, Tél. : 0032 81 39 06 39, IBAN : BE24 5230 8042 8738 - Code BIC : TRIOBEBB



Depuis septembre 2018, les marches pour le climat ne font que s'amplifier.



La marche du peuple pour le climat a rassemblé en 2014 à New-York (États-Unis) plus de 311 000 personnes !



En 2017, le tribunal Monsanto a réuni 5 juges pour faire le procès de la polluante multinationale.

ÉDITORIAL

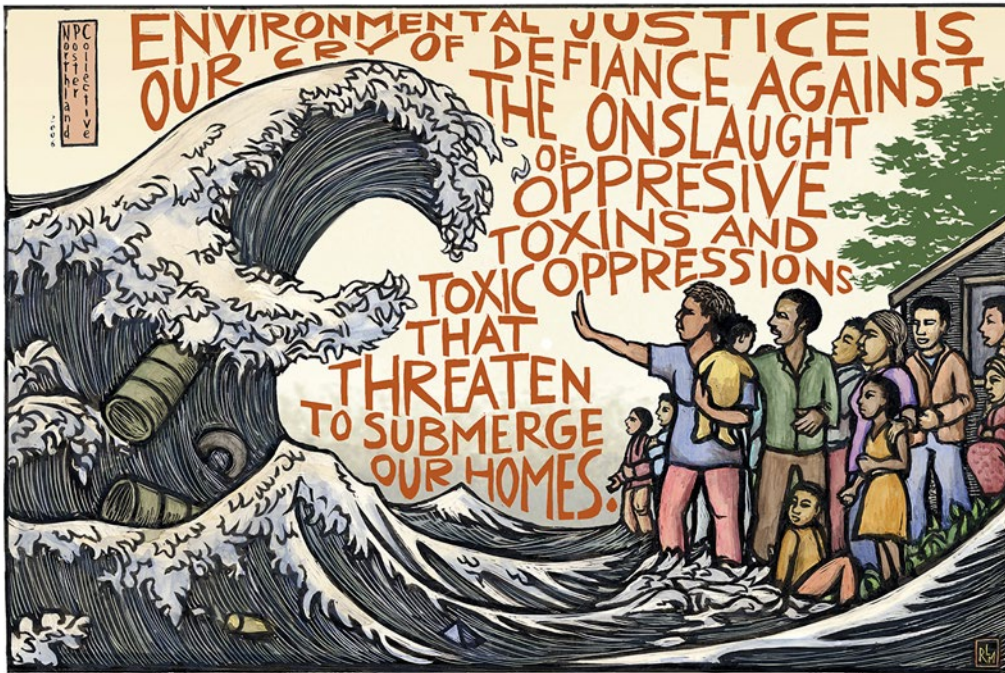
Le droit environnemental : allié écolo ?

Depuis toujours, la justice est ambivalente : l'action juridique est un levier des puissants mais elle est aussi parfois investie par les citoyen·nes pour appuyer les mobilisations environnementales et sociales. Les habitant·es de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes comme les opposant·es au projet d'enfouissement de déchets nucléaires CIGEO déposent des recours juridiques en même temps qu'ils et elles occupent et réinventent une manière d'habiter le territoire.

Les jeunes qui font grève pour la justice climatique le vendredi, par exemple, se retrouvent devant le parlement et pointent clairement le devoir pour l'État d'établir une régulation des émissions de CO₂, d'arrêter les énergies fossiles... Mais quand l'État reste sourd, que faire ?

Des recours déposés contre de grands projets inutiles et imposés ou des usines polluantes, à l'Affaire du siècle par laquelle des associations attaquent en justice l'État français pour défaut de respect de ses objectifs en termes de justice climatique, en passant par les tribunaux symboliques (contre Monsanto notamment), il existe plusieurs façons de se mobiliser. Quelle est l'efficacité de ces démarches, leur intérêt, quels sont leurs enjeux et leurs effets ? Si l'action juridique se révèle un bon outil de médiatisation, le recours au droit est périlleux et les dispositifs judiciaires soutiennent trop souvent les rapports de domination économiques et sociaux. Alors le droit, au service des plus forts ?

Martha Gilson



◀ "La justice environnementale est notre cri de défiance face aux attaques des produits toxiques et contre l'oppression toxique qui veulent submerger nos maisons."

Écologie : qu'attendre du droit ?

Marie Toussaint, juriste en droit international de l'environnement, est fondatrice et ancienne présidente de *Notre affaire à tous*, aujourd'hui présidée par Clotilde Bato. Sous les feux des projecteurs depuis la pétition *L'Affaire du siècle*, elles reviennent dans cet entretien sur les enjeux d'une justice environnementale planétaire.

Silence : Pourquoi avoir créé *Notre affaire à tous* ?

Marie Toussaint : L'association est née en août 2015, du mouvement pour la reconnaissance de la notion d'écocide et des droits de la nature et du mouvement climat français, dont des bénévoles d'*Alternatiba*. *Notre affaire à tous* est un véhicule qui doit nous permettre de mieux informer et mobiliser à la fois sur les questions de justice climatique et des droits de la nature. Faire naître de nouveaux droits, de nouveaux principes du droit par le bas, par l'action en justice.

On a besoin d'une justice climatique au niveau international, c'est ce qu'on défend depuis longtemps, mais aussi au sein de nos États, et cela entre en résonance avec le mouvement des Gilets jaunes. Les dégradations environnementales touchent d'abord les plus pauvres, les plus vulnérables. Mais en plus, souvent, les solutions pour y remédier affectent aussi les plus pauvres : on a besoin de renverser cette dynamique-là.

Donner des droits à la nature, qu'est-ce que cela veut dire ?

Ça dépend de la manière dont c'est interprété. Donner des droits à la nature aujourd'hui, ça peut vouloir dire beaucoup de choses différentes. Ces droits sont davantage développés dans des philosophies naturalistes ou, en tout cas, dans des cultures où le rapport

au vivant est plus fort que dans les démocraties occidentales, par exemple chez les populations indigènes ou autochtones. Mais cette approche existe aussi chez nous. En Nouvelle-Calédonie, chez les Kanak, il existe le principe unitaire de vie, un début de droits de la nature. Le préjudice écologique, qui existe en France métropolitaine, est aussi un début de reconnaissance des droits de la nature en France.

"Les générations futures sont sujets de droit"

Pour nous, il y a trois étapes au fait d'attribuer des droits à la nature. La première, c'est de dire : la nature a le droit d'avoir son propre rythme de renouvellement, et ce rythme naturel de renouvellement doit être respecté. Le préjudice écologique peut correspondre à cette étape, par exemple.

La deuxième étape, c'est de permettre à la nature d'ester en justice (1), en étant représentée par des êtres humains. C'est la même chose que pour les personnes morales, les fictions juridiques, que sont les entreprises ou les États. Là, on établit des mécanismes pour que la nature puisse se défendre en justice.

La troisième étape, c'est de faire intervenir ces droits dans les processus de décisions, par exemple sous

(1) "Ester en justice" : soutenir une action en justice comme demandeur-se ou comme défendeur-se.



Nicolas Tucci

▲ Manifestation pour le climat, à Bordeaux le 13 octobre 2018.

la forme d'un conseil scientifique qui puisse aider à prendre des décisions en prenant en compte la nature. La décision de la Cour constitutionnelle colombienne en avril 2018 (voir encadré), oblige le gouvernement à mettre en place un plan

intergénérationnel en faveur de la vie de l'Amazonie colombienne qui fait intervenir en son sein des communautés locales, des plaignants, des représentants des pouvoirs publics et des scientifiques, qui sont là notamment pour éclairer les autorités sur ce dont la nature a besoin. Cette décision historique en Colombie affirme également l'existence d'une justice intergénérationnelle. La Cour a reconnu que les générations futures sont sujets de droit.

Aller au bout de l'attribution des droits de la nature, ce sont ces trois étapes. En fonction des États dans lesquels ils ont été reconnus, on en est plus ou moins loin. Sachant qu'il y a aussi des États où les droits de la nature ont été reconnus sans qu'il y ait pour autant la moindre police, la moindre mécanique de contrôle pour faire en sorte qu'ils soient respectés. Là, on est encore dans une situation différente.

L'accord de Paris, issu de la COP 21 en 2015, est-il un outil pour la justice environnementale ?

C'est à la fois très important — cet accord contient de vraies bases pour construire un futur plus juste — et insuffisant, parce que ce n'est pas contraignant en tant que tel. *Notre affaire à tous* essaie de faire reconnaître le caractère contraignant de l'accord de Paris et de la protection du climat à travers différentes actions en justice mais, pour l'instant, il n'a pas été reconnu. Par ailleurs, dans la justice climatique, on s'appuie sur plusieurs socles, plusieurs fondements. Il y a effectivement les accords sur le climat, mais aussi d'autres obligations juridiques, notamment celle de respecter les droits humains et le principe naissant de "préjudice écologique". L'obligation d'agir existe donc déjà. En 1966, l'ONU a adopté trois textes en faveur des droits humains, qui stipulent notamment que les États doivent agir au maximum de leur capacités. On essaie de s'appuyer dessus pour les questions environnementales.

Pakistan, Colombie, USA : des précédents encourageants

Depuis 2015, les litiges devant les tribunaux, portés par des citoyen·nes, se multiplient à travers le monde. Au Pakistan, la Haute Cour de justice de Lahore, saisie par un agriculteur, a ordonné la mise en place d'un conseil climatique pour contraindre le gouvernement à agir. 2018 a été une année marquante : les droits de la nature ont progressé grâce à la mobilisation citoyenne.

La Cour suprême de Colombie a donné raison, le 5 avril, aux 25 enfants et jeunes qui, avec le soutien de l'association *Dejusticia*, ont attaqué en justice le gouvernement colombien, l'accusant de ne pas protéger leurs droits à la vie et à un environnement sain. Afin de protéger cet écosystème vital, la Cour suprême a reconnu l'Amazonie colombienne comme sujet de droit, tout comme l'avait fait la Cour constitutionnelle avec la rivière Atrato en 2017. L'État colombien a donc le devoir de protéger, conserver, entretenir et restaurer la forêt.

Aux Pays-Bas, la justice a donné raison en octobre 2018 à l'association *Urgenda*, qui a porté un recours juridique en 2015, au nom de 886 citoyen·nes néerlandais·es : le gouvernement a l'obligation légale, d'ici la fin de l'année 2020, de réduire ses émissions de CO₂ d'au moins 25 % — à leur niveau de 1990 —, afin de protéger sur le long terme la vie des populations néerlandaise et du reste du monde, obligation consacrée par la Convention européenne des droits de l'homme.

Aux États-Unis, 21 jeunes ont porté plainte contre le gouvernement en 2015. Soutenue par l'association *Our Children's Trust*, l'action en justice connaît plusieurs rebondissements. L'administration Trump a essayé à plusieurs reprises de pousser la Cour suprême à juger cette action irrecevable. Malgré l'autorisation de l'action en justice en 2018, le procès n'a toujours pas eu lieu. La bataille judiciaire est toutefois engagée.

Ces exemples le montrent : il est possible de mobiliser le cadre juridique pour plus de justice environnementale. Sur le terrain, les réalisations concrètes n'apparaissent pas encore, mais ces actions permettent de médiatiser des urgences environnementales et participeront, on l'espère, à une transformation des pratiques.



▲ Fauchage de Colza génétiquement modifié le 07 juin 1997, Saint-Georges-d'Espéranche. En assumant les risques juridiques, les Faucheurs Volontaires portent la lutte contre les OGM au niveau des tribunaux.

Quels sont les principaux obstacles que vous rencontrez ?

On manque de connaissances en France pour étudier les inégalités économiques et environnementales. On commence à avoir quelques données en matière sanitaire, mais peu par rapport à d'autres pays. On manque d'outils pour mesurer les préjudices environnementaux. Il faut des données pour établir le vrai principe pollueur-payeur, qui a été pour la première fois gravé dans le marbre par l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) en 1982. Depuis la création du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), en 1988, jusqu'à aujourd'hui, les firmes sont responsables de 70 % des émissions de gaz à effet de serre, *Total* est la 19^e pollueuse mondiale mais l'entreprise est très régulièrement exonérée d'impôts et ne contribue pas à l'effort général... Notre travail sur les pouvoirs publics n'est pas contradictoire avec le travail qui est mené sur les entreprises ou ceux qui les financent. Il existe une responsabilité de l'État d'encadrer le secteur privé. Ces deux questions-là doivent être complémentaires. Il faut faire établir la responsabilité des pollueurs et il faut faire établir la responsabilité des pouvoirs publics de les encadrer et de les faire payer.

Quelles sont les campagnes portées par *Notre affaire à tous* ?

En novembre 2017, *Notre affaire à tous* a invité dix mouvements pour la justice climatique à travers le monde. Ils sont composés intégralement d'associations, de citoyens qui avaient été en justice contre leur État. À l'issue de cette conférence, on a lancé une campagne avec cinq propositions pour une justice climatique : inscrire le climat dans la constitution, reconnaître le changement climatique comme un crime d'écocide, permettre aux citoyens de défendre le climat en justice,

Droits de la nature, ou droit des humains à vivre dans un environnement sain ?

Ce sont au départ deux approches philosophiques très différentes. Les droits de la nature relèvent d'une approche holiste du monde, tandis que le droit à un environnement sain est le fruit d'une philosophie très occidentale, qui met l'humain au centre de tout et part de la responsabilité humaine sur l'environnement. Ce ne sont pas les mêmes branches du droit, même si, depuis quelques années, on voit qu'elles ont tendance à se réunir, parce que finalement on en vient à l'idée que les deux veulent dire la même chose.

À l'arrivée, ces deux approches se rejoignent. Sur un plan concret, l'être humain n'aura pas d'environnement sain si on ne respecte pas l'ensemble des écosystèmes. Sur un plan juridique, on se rend compte qu'attribuer des droits à la nature veut dire limiter l'action de l'humain, encadrer la responsabilité humaine. Une grande convergence de toutes ces traditions philosophiques, politiques et juridiques s'exprime aujourd'hui du fait de l'emballement de la crise climatique.

MT

réduire les émissions de gaz à effet de serre et sortir la finance des énergies fossiles.

Au-delà de nos positionnements, nous avons accompagné la plainte déposée par dix familles contre l'Union européenne pour inaction climatique. Le but est d'obliger les dirigeants à tenir leurs engagements oraux en matière de réduction d'émission de CO₂. En octobre 2018, nous avons interpellé publiquement, avec des maires et d'autres associations, l'entreprise *Total*, qui n'inscrit dans sa stratégie d'entreprise ni le risque climatique ni les actions adaptées pour le réduire.

Enfin, nous avons, avec trois autres associations (2), lancé *L'Affaire du siècle* à la mi-décembre 2018, action en justice adossée à une pétition qui demande à l'État d'agir pour la justice climatique.

(2) Greenpeace France, la Fondation pour la nature et l'homme et Oxfam France.



Klimaseniorinnen - Miriam Kuenzli

▲ Le 23 mars 2017, les Aînées pour le climat se réunissent en Assemblée générale extraordinaire avant la remise de leur premier recours au tribunal administratif fédéral, le 26 mai.

Des aînées pour la protection du climat

L'État fait la sourde oreille face à l'urgence climatique ? Qu'à cela ne tienne, les aînées suisses s'organisent ! En s'en tenant à son objectif climatique actuel de réduction d'émission de CO₂, la Suisse ne pourra pas faire sa part pour limiter le réchauffement climatique à un maximum de 2 °C. Elle transgresse donc sa Constitution fédérale (principe de précaution et droit à la vie) et la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) en prenant un risque social et sanitaire qui ne permet pas de garantir à ses citoyen-nes leurs droits fondamentaux. Comment alors obliger l'État à agir ?

En Suisse, s'il existe les initiatives populaires et la possibilité de lancer un référendum, il est plus difficile de lancer une action judiciaire contre les autorités, à moins d'être directement concerné-e par une atteinte au droit. Quelques femmes âgées ont donc pointé que le réchauffement climatique provoque des canicules plus fréquentes et intenses (on se souvient de celle de 2003), entraînant une surmortalité chez les personnes âgées et particulièrement chez les femmes. En août 2016, l'association *Les Aînées pour le climat* est fondée, entièrement composée de femmes âgées. "La moyenne d'âge est de 72 ans !" rappelle Anne Mahrer, co-présidente de l'association.

Très vite, la démarche est un succès. L'association, qui compte 150 membres à son lancement, dépose une requête

aux autorités fédérales en novembre 2016. Aujourd'hui, l'association rassemble plus de 1 000 membres et 700 sympathisant-es. En décembre 2018, le tribunal administratif fédéral a rejeté le recours des Aînées au motif que "les femmes de plus de 75 ans ne sont pas touchées plus fortement par les effets du changement climatique que d'autres groupes de population". En retour, l'association a déposé fin janvier 2019 un recours pour le climat au tribunal fédéral de Lausanne, espérant cette fois-ci une réponse positive. "Il faut des juges courageux ! Pour l'instant, nous n'avons pas eu de réponse sur le fonds de notre argumentaire", s'indigne Anne.

L'association, d'abord soutenue financièrement par *Greenpeace*, finance aujourd'hui son action judiciaire grâce aux dons de nombreux soutiens. Parallèlement à l'action juridique, au quotidien, les *Aînées pour le climat* participent à tisser un réseau d'information et de mobilisation climatique. Conférences, interventions dans les écoles, marche pour le climat ou action avec des femmes autochtones, l'engagement se conjugue au pluriel ! "Les jeunes nous disent: 'Vous êtes inspirantes', s'amuse Anne, alors qu'on leur répond: 'Vous êtes la relève !'"

• Contact : Aînées pour la protection du climat Suisse, CP 9320, 8036 Zurich, tél. : (00 41) 044 447 48 44, info@klimaseniorinnen.ch, <https://ainees-climat.ch>

Lionel Bonaventure



▲ Le 2 février 2019, les pancartes fleurissent à Paris pour la marche pour le climat !

Comment s'engager pour la justice climatique ?

J'observe que de plus en plus de citoyens se mobilisent, qu'il y a des modes d'action différents qui correspondent à chacun. Déjà, en termes de positionnement, on trouve une grande complémentarité entre tous les modes d'action. On a besoin que des gens inventent un autre monde et construisent des alternatives, que des gens s'opposent de manière non-violente aux mines de charbon, marchent dans les rues... On est un outil complémentaire à tous ces modes d'action-là et on dénombre quand même quelques victoires importantes. C'est un processus à la fois long — cela prend toujours au moins un an et demi ou deux —, et très court. À titre de comparaison, je ne sais pas depuis combien de temps on se bat pour la sortie des énergies fossiles, mais ça fait très longtemps !

Pour une protection sociale environnementale

Ce qu'il y a d'intéressant à travers l'outil juridique, c'est que philosophiquement, c'est notre contrat social, qui nous relie les uns ou autres. Il questionne notre philosophie, la manière dont on souhaite vivre ensemble à tous les échelons, et notamment planétaire.

Est-ce qu'"il est encore temps" ?

On dit beaucoup qu'il y a des périodes charnières dans l'histoire de l'humanité. La révolution industrielle en a été une. Pendant cette révolution, un des enjeux majeurs a été d'établir une responsabilité objective des employeurs, des chefs d'usines, envers leurs ouvriers, parce qu'il y avait de plus en plus d'accidents du travail (3). Cette bataille s'est déroulée en grande partie dans les tribunaux.

Aujourd'hui, on est dans un type de révolution du même ordre, en pire parce qu'on court à la catastrophe. Le défi est grand et nécessite une

vraie révolution politique, sociale, culturelle et juridique. On doit aller vers une responsabilité objective des pollueurs vis-à-vis des pollués et avoir ce débat dans toutes les sphères d'activité de l'humain.

En 1945, on faisait naître la Sécurité sociale sur cette question de la responsabilité objective des patrons et des ouvriers. On doit inventer demain un régime de protection socio-environnementale qui permette de protéger tout le monde des dommages du réchauffement climatique.

Aujourd'hui se joue la bataille pour établir une protection sociale environnementale dans tous les domaines : les pesticides, l'amiante, les algues vertes, ou pour une protection face à la montée des eaux qui menace des logements, etc.

Propos recueillis par Martha Gilson ■

(3) Ça a été toute une bataille, à la fois politique, sociale et juridique et, à la fin du 19^e siècle, une loi a reconnu la responsabilité objective de l'entreprise dans les accidents du travail. Cette loi a été soutenue par une partie des patrons, qui avaient besoin de prévisibilité, et une partie des ouvriers, qui avaient besoin d'être sûrs d'être indemnisés en cas d'accident. Elle a été combattue par une autre partie des patrons, qui ne voulaient pas payer mais voulaient être exonérés, et par une autre partie des ouvriers qui considéraient qu'elle exonérait en partie les patrons, car l'encadrement contraignait les intérêts qui pourraient être plus grands.

La bataille de l'amiante

La bataille pour la reconnaissance des victimes de l'amiante se joue au niveau des tribunaux. Plus de vingt ans après l'interdiction de l'amiante, son procès pénal est toujours au stade de l'instruction. Et le temps presse : l'Association des victimes de l'amiante et autres polluants (AVA) estime que l'exposition à cette fibre reconnue cancérigène dès 1973 et prohibée en janvier 1997 est responsable de dix morts par jour, soit de 3 000 à 5 000 morts par an. L'association et le cabinet Dupond-Moretti & Vey ont annoncé le 8 janvier 2019 le lancement d'une citation directe collective des victimes de l'amiante, visant les responsables nationaux de cette catastrophe sanitaire. L'enjeu ? Établir la causalité entre l'exposition des victimes au produit cancérigène et la responsabilité des entreprises. Un procès pénal est espéré d'ici un an et demi et l'AVA a lancé un appel "à toutes les victimes" pour grossir le dossier des plaintes. Une condamnation au pénal ferait jurisprudence et permettrait que ce type de scandale sanitaire ne se reproduise plus.

• Contact : Association des victimes de l'amiante et autres polluants, BP n° 70012, 75721 Paris cedex 15, tél. : 07 69 99 95 07, ava.amiante@gmail.com, <https://victimes-amiante.info>



▲ À Bonn (Allemagne) en novembre 2017, le 4^e Tribunal international des droits de la nature a jugé douze cas, dont le projet Montagne d'or en Guyane française.

Les tribunaux d'opinion : faux procès, vrais débats

Depuis la montée en puissance des multinationales, dans les années 70, et face au constat de plus en plus criant que celles-ci bénéficient d'une forme d'impunité, les citoyen·nes demandent qu'elles soient soumises aux règles du droit international et que leurs activités soient mieux encadrées. Pour ce faire, différentes stratégies sont expérimentées : tribunaux d'opinion, plaidoyers institutionnels et, plus récemment, actions en justice.

LA PREMIÈRE DES STRATÉGIES EST D'ALERter l'opinion publique à travers une mise en accusation fictive mais médiatisée. C'est ce que l'on nomme un Tribunal d'opinion ou de conscience. Certains tribunaux d'opinion mettent en scène des personnalités reconnues qui dénoncent juridiquement des actes qu'elles estiment répréhensibles, en se fondant sur le droit international. D'autres s'organisent autour de procès fictifs, devant un jury de personnalités qui écoutent témoins, victimes et expertes et se prononcent sur les écueils du droit, permettant de proposer de nouveaux concepts juridiques afin de répondre à de nouveaux enjeux. Dans certains cas, des commissions d'enquête se rendent même sur place. Parfois, ces tribunaux, où siègent de vrais juges mais hors de toute juridiction officielle, se présentent comme une cour appelée à délivrer une opinion juridique, document ayant une valeur légale.

Les tribunaux d'opinion : médiatiser les violations du droit

Le premier tribunal d'opinion date de 1966. Créé à l'initiative de Jean-Paul Sartre et Bertrand Russell,

il avait pour but de dénoncer les crimes de guerre des États-Unis au Vietnam, en particulier l'usage de l'agent orange fourni par Monsanto. En 1979, l'un des membres fondateurs du tribunal Russell, Lelio Basso, crée sous l'égide de sa propre fondation le *Tribunal permanent des Peuples (TPP)*, qui existe encore. Ce Tribunal d'opinion a permis de mettre en lumière des violations graves dans de nombreux pays.

Dès 2004, le *TPP* s'est aussi penché sur l'action des multinationales. Il a tout d'abord statué sur la catastrophe industrielle de Bhopal en Inde, où, vingt ans plus tôt, une usine de pesticides — tenue par *Union Carbide*, aujourd'hui *Dow Chemical* — explosa à cause de graves défauts de maintenance. Il a fallu attendre 2010 pour que sept cadres soient reconnus par la justice indienne coupables de négligence ayant entraîné la mort, mais ils ont été libérés le jour même, sous caution. L'opinion délivrée par le *TPP* a tout de même participé à médiatiser l'affaire et à alerter plusieurs instances, dont le Parlement européen, la Cour européenne des droits de l'Homme ou différentes commissions de l'ONU. Cela a sans doute contribué à l'organisation d'un procès réel, et cela a surtout permis de mettre en lumière, pour la première fois, la responsabilité des multinationales



▲ Le Tribunal Monsanto, en 2016-2017 à La Haye.

dans l'action de leurs filiales à l'étranger. Le *TPP* s'est ensuite intéressé aux activités de nombreuses multinationales agrochimiques avec l'aide du *Pesticide Action Network International (PAN)*, réseau mondial de plus de 600 organisations dans plus de 90 pays.

Le tribunal Monsanto : la possibilité d'un procès

Inspiré par cette forme d'action, un tribunal d'opinion *ad hoc* visant *Monsanto* a vu le jour en 2015 avec la même volonté de dénoncer les violations des droits humains et les dommages écologiques perpétrés par cette multinationale. Le projet est parti du constat que seules des actions au civil sont aujourd'hui possibles contre la multinationale étasunienne afin d'obtenir l'indemnisation des victimes. Aucun outil juridique ne permet de poursuivre devant la Cour pénale internationale une entreprise telle que *Monsanto*, ni ses dirigeant-es. La forme donnée à ce tribunal, qui s'est tenu à La Haye (Pays-Bas) du 14 au 16 octobre 2016, s'est voulue différente de celle du *TPP*. Le jury était composé de véritables juges, en activité ou à la retraite, tous reconnus internationalement. Ils ont écouté, pendant ces deux jours, 30 témoins et expert-es venus des cinq continents, accompagnés d'avocat-es. L'avis consultatif délivré par le tribunal en avril 2017 a reçu un écho médiatique extrêmement puissant à travers le monde, car il avait une valeur juridique réelle pouvant servir de jurisprudence. Il conclut que les activités de *Monsanto* (désormais *Bayer*) ont un impact négatif sur les droits humains fondamentaux. Il réclame de meilleures régulations pour protéger les victimes des entreprises multinationales et demande que le droit international soit amélioré pour mieux protéger l'environnement. Il va même plus loin, puisqu'il soutient l'idée qu'un nouveau crime international soit reconnu

par le Statut de Rome, texte fondateur de la Cour pénale internationale : le crime d'écocide.

Le tribunal international des droits de la nature

Un autre tribunal d'opinion inspirant est le *Tribunal international des droits de la nature*, initié par la *Global Alliance for the Rights of Nature (GARN)*, qui a tenu sa 3^e session à Paris durant la COP 21, en 2015. Ce tribunal a regroupé 80 intervenant-es (victimes, témoins, expert-es, juré-es) venus des cinq continents. Mille personnes ont assisté aux audiences. Des avocat-es, juristes, expert-es scientifiques ont statué sur des cas emblématiques tels que le changement climatique, les OGM, les énergies fossiles, la déforestation, la privatisation et la pollution de l'eau, le risque nucléaire, les mines d'extraction, les grands barrages. On y a aussi discuté des conséquences de la financiarisation de la nature et des accords de libre-échange, ainsi que de la criminalisation croissante des défenseur-es de la nature. Le tribunal s'est attaché à offrir une voix aux peuples autochtones afin qu'ils partagent avec la communauté mondiale leurs préoccupations et leurs solutions singulières concernant la protection de la terre, de l'eau, de l'air et de leurs cultures.

Faire reconnaître le crime d'écocide

L'avis rendu par les juges du tribunal *Monsanto*, mais aussi les préoccupations du tribunal international des droits de la nature, font clairement écho à deux campagnes de plaidoyer menées depuis plusieurs années par la société civile.

La première vise à faire reconnaître le crime d'écocide par le droit pénal international, mais aussi européen et national. Elle est portée par plusieurs personnalités et ONG à travers le monde



Jérôme Panconi

▲ Valérie Cabanes, juriste en droit international spécialisée dans les droits humains et le droit humanitaire.

Valérie Cabanes ■

qui proposent que l'écocide soit caractérisé par un endommagement étendu ou une destruction qui aurait pour effet d'altérer de façon grave des communs planétaires ou un des systèmes écologiques de la Terre. C'est sur la base de cette définition qu'a statué chaque tribunal cité. Pour le mouvement *End Ecocide on Earth*, qui s'est associé à chacun d'entre eux, il s'agissait de démontrer la nécessité et l'applicabilité d'une reconnaissance du crime d'écocide.

Mais le cœur de ce mouvement s'est construit avant cela autour d'un plaidoyer politique. En 2013, une Initiative citoyenne européenne a été lancée, outil de démocratie directe, pour faire adopter une directive européenne sur le crime d'écocide. Parallèlement au niveau national, *End Ecocide on Earth* travaille avec *Notre affaire à tous* sur une proposition de loi pénale sur l'écocide mais aussi sur une modification de la Constitution française, afin que celle-ci intègre la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la biodiversité et le respect des limites planétaires.

Brève histoire du droit environnemental

Le droit de l'environnement naît un peu partout dans le monde à partir des années 1970. En France, les premières lois datent de 1972, l'année du premier sommet international de l'environnement à Stockholm. Juste après la guerre du Vietnam, le premier ministre de Suède ouvre la conférence en parlant de l'agent orange comme du premier écocide dans le monde. Dans les années 1970, un droit souvent mou se construit, c'est-à-dire un droit non contraignant et sectoriel (droit du nucléaire, droit des installations classées, etc.). On n'a pas de droit qui prenne en compte toutes les dimensions de la nature, de la planète, du vivant. Au fur et à mesure qu'on prend conscience de l'impact de l'activité humaine, l'outil juridique évolue, en tension entre le droit privé, qui soutient des contrats spécifiques, et une défense plus internationale de la planète.

Le droit international s'appuie sur des traités. Aujourd'hui, plus de 3 500 traités internationaux ont trait à l'environnement dans le monde, parfois seulement entre deux États, et il n'existe pas un seul traité contraignant qui pourrait tout contenir, protéger l'ensemble des écosystèmes. Sans passer par des traités, il serait possible de faire naître une coutume internationale : si beaucoup d'États possèdent la même loi, la même jurisprudence, cette loi existerait de manière "naturelle" dans le droit international. *Notre affaire à tous* appelle cela le droit planétaire, parce qu'on n'est pas dans une question de droits entre les nations mais dans une question de relation à la planète et au vivant, dans la question de la capacité de l'humain à tenir compte des limites planétaires. **MT**



▲ Malgré la forte mobilisation de la population, l'entreprise Chevron reste aujourd'hui impunie.

L'Équateur contre Chevron, ou la justice au service des puissants

Steven Donziger et Pablo Fajardo sont les deux principaux avocats d'un procès intenté contre une multinationale du pétrole par des paysans et paysannes (les *afectados*) qui vivent dans la forêt amazonienne de l'Équateur. Il y a plus de cinquante ans, la vie des communautés paysannes a été bouleversée par la compagnie pétrolière *Texaco* (aujourd'hui *Chevron*). On lui demande, dans un procès qui dure depuis 25 ans, de nettoyer leur territoire pollué.

VUE D'AVION, LA FORÊT AMAZONIENNE de l'Orient, au nord de l'Équateur, ressemble à un paradis de brumes argentées flottant sur une canopée verdoyante. De plus près, sous la couverture nuageuse et les arbres, la jungle de Sucumbíos révèle une accumulation de nappes de pétrole, de boues purulentes et d'oléoducs rouillés.

En Équateur, un désastre cauchemardesque

En 1964, les peuples indigènes de Sucumbíos, qui vivaient dans la forêt amazonienne, ont vu arriver la compagnie pétrolière *Texaco*, porteuse d'un permis de forer accordé par la dictature militaire qui venait de prendre le pouvoir. Les agents de la compagnie se sont installés comme une armée d'occupation.

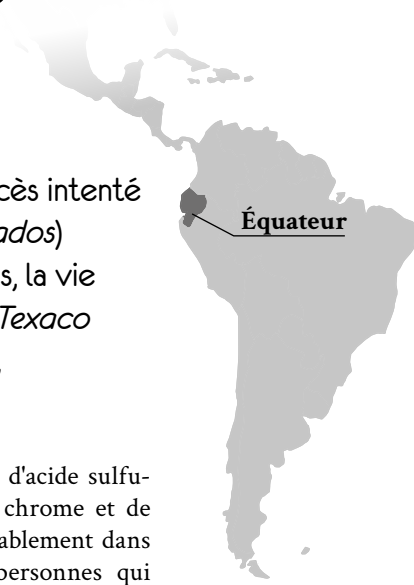
Après 28 ans de cauchemar, *Texaco* a quitté la région en 1992, ayant foré 350 puits sur 20 000 ha de forêt et déversé sciemment près de 70 milliards de litres de soupe toxique dans un millier de fosses. Depuis, le

contenu de ces fosses, mélange d'huile, d'acide sulfurique, de métaux lourds, d'arsenic, de chrome et de benzène carcinogènes, s'infiltre inéluctablement dans les nappes phréatiques. Les 40 000 personnes qui vivent là pataugent encore, à certains endroits, dans une boue noire et toxique. Elles supportent les conséquences physiques, psychiques et économiques d'un environnement gravement contaminé.

Un procès cher, long et violent

En 1993, Steven Donziger, jeune avocat étasunien, arrive en Équateur. Ce qu'il voit le fait frémir : des enfants malades, des personnes atteintes d'horribles maladies de peau, qui mangent des aliments ayant poussé dans des champs souillés par les déchets du pétrole, des fosses toxiques abandonnées par *Texaco*, avec des tuyaux laissant s'écouler un liquide trouble et nauséabond vers un ruisseau.

La même année, Donziger rejoint deux autres avocats qui intentent contre *Texaco* un procès collectif





▲ Une fosse à déchets en plein air sur le site de 38 puits de Shushufindi.

(class action) au nom des quelque 30 000 habitant·es affecté·es par la pollution. Les communautés créent un an plus tard le *Frente de defensa de la Amazonía* (Front de défense de l'Amazonie, FDA), qui représente une vingtaine de peuples autochtones survivants de l'Orient, dont les Cofán, Siona, Secoya, Kichwa et le peuple Huaorani. Les plaignant·es demandent réparation pour les dommages causés à leur environnement, dévasté par *Texaco*.

Texaco refuse que le procès ait lieu aux États-Unis et exige qu'il se déroule en Équateur, dont le gouvernement lui est alors favorable. La procédure traîne pendant neuf ans et, en 2002, le procès débute enfin. Récemment diplômé, Pablo Fajardo, opposant dès le plus jeune âge à la compagnie pétrolière, rejoint l'équipe des avocats (1). En août 2004, une semaine avant le début de l'inspection des sites contaminés, le corps de son frère est retrouvé affreusement mutilé et torturé. On ne connaîtra jamais les coupables.

Le procès se poursuit malgré les pressions et les intimidations, et prend un nouveau tournant en 2006.

Un changement de régime en Équateur amène à la présidence Rafael Correa, homme de gauche. Il visite les régions affectées par *Texaco* dans le Nord-Est et déclare publiquement son soutien aux populations affligées dans le procès contre *Chevron*. En 2011, après presque vingt ans de litige, le tribunal équatorien statue finalement en faveur des autochtones et condamne *Chevron* à payer 9,5 milliards de dollars pour remédier à la dévastation et tenter de remettre la forêt en état. Fin de l'histoire ?

Comment détourner la justice

Contrairement à ses engagements, *Chevron* refuse le verdict et commence à retirer rapidement

tous ses actifs du pays afin que la justice équatorienne ne puisse pas les saisir. En août 2008, un lobbyiste de la firme, qui avait demandé à rester anonyme, déclarait à *Newsweek* : "Le problème, ici, c'est que l'Équateur a maltraité une société américaine et que nous ne pouvons pas laisser les petits pays chercher des noises à de grandes entreprises comme la nôtre, qui font de gros investissements partout dans le monde."

Pour combattre ce verdict, *Chevron* a déployé une équipe de 60 cabinets d'avocats avec environ 2 000 juristes ou consultant·es et plusieurs agences de communication, pour un coût estimé à presque 2 milliards de dollars depuis 2001. Cela fait de ce procès le plus vaste et le plus coûteux de toute l'histoire de l'industrie du pétrole.

Chevron, au lieu de se défendre sur le fond, adopte une stratégie de contre-attaque à tout va, afin de mettre en doute la crédibilité du système judiciaire équatorien, de parler de collusion entre les juges et les plaignant·es, tout en lançant des accusations diffamatoires.

La société a par exemple affirmé que les problèmes de santé constatés venaient surtout du manque d'hygiène personnelle des populations indiennes, et qu'elle avait déjà payé 40 millions de dollars pour réhabiliter la région dans les années 1990. Les rapports des expert·es venu·es examiner les lieux avant le procès constataient pourtant que *Texaco* n'avait fait qu'un maquillage pour cacher la pollution en répandant de la terre par-dessus, et que la contamination chimique massive persistait, avec des niveaux toxiques cancérigènes largement au-delà des normes.

La stratégie est de déplacer le débat en discréditant et attaquant les plaignants et leurs avocats, une stratégie d'agression qui, depuis, sert de modèle à d'autres grandes multinationales.

(1) À quinze ans, il a fondé un *Comité de défense des droits humains*. À 16 ans, indigné par l'attitude méprisante et autoritaire des représentants de *Chevron*, il a commencé des études de droit par correspondance.



▲ Ce sont plus de 30 000 personnes qui sont victimes des déchets pétroliers générés par Chevron.

Criminalisation des plaignant·es

Pour éviter l'exécution du verdict équatorien et éviter que les plaignant·es cherchent à saisir des actifs ailleurs qu'en Équateur, Chevron invoque en 2014 la loi Rico (*Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act*) — une loi étasunienne conçue en 1970 dans le cadre de la lutte contre le crime organisé — pour interdire aux Équatorien·nes de tenter de faire appliquer, où que ce soit dans le monde, les jugements rendus en Équateur contre elle, attaquant personnellement les deux avocats en les accusant de fraude et d'extorsion.

Le juge Kaplan donne satisfaction à Chevron, affirmant que le jugement équatorien, rendu par la plus haute cour du pays contre la société, avait été obtenu par fraude et coercition, avec la complicité de l'avocat Steven Donzinger. Ce jugement, reposant sur un faux témoignage, sert depuis à en justifier d'autres.

En mars 2018, Chevron a de nouveau fait condamner Donzinger, toujours par le juge fédéral Lewis Kaplan, à verser à la compagnie 813 603 dollars pour sa part des frais de justice dans le procès Rico de 2013, sous prétexte qu'il serait le cerveau du "stratagème équatorien de racket et de fraude contre Chevron Corp". Le procès est aujourd'hui en appel. Chevron tente aussi de faire rayer Donzinger du barreau, affirmant qu'il est une "menace immédiate pour l'ordre public" pour avoir fait son métier d'avocat en assistant ses clients et en participant au procès en 2011 devant les tribunaux équatoriens.

Les dangers d'un procès perdu

Selon Pablo Fajardo, ce que Texaco a fait n'est ni plus ni moins qu'un homicide par négligence criminelle. "Texaco a détruit une partie de la jungle amazonienne en Équateur, intoxiqué la terre, l'eau

et l'air, provoqué des cancers, violé les femmes indigènes, kidnappé des enfants, alcoolisé et déplacé les gens. Trente mille personnes ont perdu leur santé et leur dignité..." racontait-il dans un long entretien avec le journal *l'Avanguardia* en février 2014. "Le pétrole a détruit le mode de vie traditionnel des gens. Ils n'avaient plus les moyens de vivre, rien ne poussait plus dans leurs champs. Ils ont été obligés de travailler pour Texaco, et de payer pour du poisson venant d'ailleurs, alors qu'auparavant, ils en avaient gratuitement dans la rivière". "Si nous nous demandons parfois pourquoi il est si incroyablement difficile de réussir à avancer sur l'écologie, la réponse est ce procès à glacer le sang", résume Rex Weyler, cofondateur de Greenpeace.

En septembre 2018, la Cour permanente d'arbitrage de La Haye a annulé le jugement de la justice équatorienne de Lago Agria Agrio, condamnant la compagnie pétrolière américaine Chevron à payer 9,5 milliards de dollars, l'équivalent de 8 milliards d'euros de dédommagement pour dégâts écologiques dans la région amazonienne de l'Équateur. La nouvelle a été confirmée par le procureur général de la République équatorienne sans qu'on en connaisse encore les suites, mais le pire reste à craindre.

Les enjeux de ce procès sont énormes: Chevron continue à nier tout dommage environnemental et, si la société réussit finalement à échapper au verdict de la cour équatorienne, cela créera un précédent que d'autres multinationales pourront utiliser pour se libérer de leurs responsabilités environnementales légales.

Elisabeth Schneider, journaliste indépendante ■

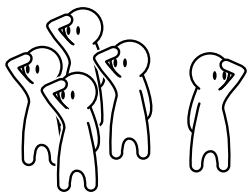
Article qui reprend de manière abrégée le chapitre 4 de l'ouvrage d'Elisabeth Schneider *Les Héros de l'environnement*.



Les héros de l'environnement
Élisabeth Schneider

"Une guerre ignorée est en cours sur la planète entre des entreprises prêtes à tout et des gens qui veulent vivre libres et indépendants sur leurs territoires, sans nuisances et sans destructions. Face à la puissance froide des multinationales dont les bulldozers et les milices avancent sans relâche, des femmes et des hommes luttent à mains nues, en chantant, en défilant, en immobilisant les engins de construction." C'est l'histoire de ces résistances que narre l'auteur à travers des portraits en Mongolie, en Grande-Bretagne, au Brésil, aux Philippines, au Guatemala, au Vietnam, etc. Elle analyse les résistances qui ont eu lieu en Équateur et au Honduras et les limites de l'action juridique. Chaque année, des centaines d'activistes sont assassinés, victimes des multinationales alliées aux États... pour des intérêts souvent liés à nos modes de vie. GG

■ Éd. Seuil/Reporterre, 2018, 160 p., 12 euros



Près de Montpellier, des élu·es jouent la carte de la relocalisation agricole

La commune de Murviel-lès-Montpellier a fait le choix de développer une agriculture locale et agroécologique. Cela passe, notamment, par l'aide à l'installation d'éleveurs de chèvres sur des terrains municipaux.



David et Bruno Girard.

manière agroécologique, elle apporte énormément de bienfaits au territoire."

"La métropole montpelliéraine explose démographiquement et la production locale ne permet absolument pas de répondre aux besoins alimentaires, poursuit celle qui a créé au sein de l'intercommunalité une délégation chargée de l'agroécologie. Il faut amorcer la pompe de la relocalisation agricole, afin de répondre aux attentes, mais aussi afin de produire une alimentation saine, nutritive et abordable pour tous, notamment les populations en difficulté."

"Les élus locaux ont un rôle très fort à jouer pour favoriser l'agriculture locale"

L'hiver, les chèvres pâturent dans les vignes de la commune, amendant la terre avec les crottes et broutant les mauvaises herbes. La mairie leur loue le hangar, qu'elle a raccordé au réseau électrique et à l'eau courante, et met à disposition les terres. Grâce à un microcrédit, à une subvention privée et à un financement participatif, le père et le fils ont remis le bâtiment à neuf : il accueille désormais 68 chèvres.

"Les élus locaux ont un rôle très fort à jouer pour favoriser l'agriculture locale, pense Isabelle Touzard. Mais les petites communes n'ont souvent ni les moyens financiers, ni les outils juridiques, ni les connaissances nécessaires." D'après elle, il est donc nécessaire de mutualiser les énergies et les compétences. L'élu a ainsi participé à la mise en place d'une Association foncière agricole (AFA) au niveau de la métropole montpelliéraine, afin d'identifier le foncier disponible, de le remettre en état et de le mettre à disposition des agriculteurs et des agricultrices.

D'abord ouvrier agricole, Bruno Girard s'est mis en quête de terres dans l'Hérault pour élever des chèvres. Sur les conseils de l'association *Terres vivantes*, il a frappé à la porte de la mairie de Murviel-lès-Montpellier, à une dizaine de kilomètres à peine de la capitale régionale.

"Il faut amorcer la pompe de la relocalisation agricole"

"Nous cherchions à installer des chèvres sur la commune, comme il y en avait eu par le passé, confirme Isabelle Touzard, maire du village de 2 000 habitant·es. Nous avons hérité de 36 hectares dont les municipalités précédentes voulaient faire un parc d'attractions. Mais cela nous semblait plus important de développer une agriculture locale et agroécologique." Depuis 2014, l'équipe municipale, issue d'une liste citoyenne à tendance écolo, se démène pour soutenir ses agriculteurs. Accompagnement des vigneron·es dans la construction de chais et de lieux de dégustation, création d'un marché, mise à disposition de terres pour un berger, soutien à l'installation d'apiculteurs. "L'agriculture doit avoir une place ici, même en zone périurbaine estime M^{me} Touzard. Dès lors qu'elle est menée de

En partenariat avec: www.reporterre.net



» Vendée

À l'île d'Yeu, une Amap poissons

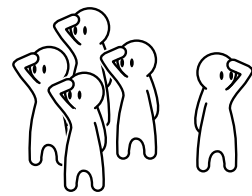
En 2018, on compte environ 150 pêcheurs sur l'île d'Yeu, un nombre faible quand on sait que dans les années 1990, ils étaient environ 500. La restructuration imposée au monde de la pêche dans les années 2000 a été violente dans cette commune insulaire, qui s'enorgueillissait, il y a encore deux ans, d'être la seule petite île d'Europe à posséder une criée, symbole d'une pêche artisanale, en "circuit-court". Aujourd'hui, la criée a fermé et le prix du poisson débarqué à Yeu est fixé aux Sables d'Olonne, sur le continent. Pour pallier des conditions de commercialisation de plus en plus rudes, l'idée émerge de se monter en Amap. En 2009, Bruno Noury, maire de l'île depuis 2008 se jette à l'eau et invite le réseau des Amap de Loire-Atlantique à Yeu. Les liens se tissent et les idées prennent très vite forme. Dès 2010, les premiers colis de poissons sont acheminés jusqu'à Nantes. Les membres des "Amap légumes" se sont vu, au fil des années, proposer d'adhérer à cette Amap d'un nouveau genre, en contractualisant avec un pêcheur ou une pêcheuse. Fin 2018, ce sont 2 200 foyers, qui, chaque mois, reçoivent un colis de 3 kg de poisson frais. Ainsi, environ 70 tonnes de poisson sont vendues chaque année directement. Cette Amap s'inscrit aussi dans une démarche de préservation de la biodiversité marine et défend "une autre pêche". Les pêcheur·ses s'engagent par exemple à ne pas utiliser de chalutage, au profit du filet, de la ligne et du casier, plus sélectifs. (Source : *L'Âge de Faire*, 23 novembre 2018)

» Lille

La Pizza qui roule



Une pizzeria ambulante pour déguster des pizzas délicieuses préparées sous vos yeux. C'est ce que propose Luc et son vélo-tripporteur dans les rues lilloises. Depuis le printemps 2018, la Roue Libre s'installe à certains points clés de la ville pour proposer pizzas bio, locales et végétariennes. Luc, un ancien chimiste, est bien décidé de vivre de ses deux passions : le vélo et la pizza.



C'est reparti pour les Ami-e-s de Silence !



Pour ces 17^e rencontres, les *Ami-es de Silence* posent leurs pieds en Ardèche, à *La Clémenterie*, un hameau dans les hauteurs du village de La Souche, à 650 mètres d'altitude. Elles auront lieu cette année du 25 juillet au 8 août. Durant deux semaines, la simplicité et la joie de vivre seront expérimentées dans un camp auto-construit et autogéré avec les valeurs de *Silence* : écologie, non-violence, alternatives. Le programme est construit par toutes

et tous, chacun-e peut proposer ce qu'il ou elle souhaite faire découvrir aux autres ou expérimenter avec les autres. Le camp est autogéré, il y a des assemblées générales quotidiennes qui permettent de prendre des décisions au consensus. La cuisine est bio, locale, végétarienne et sans alcool.

Cet été, cap à *La Clémenterie*, un collectif et aussi une association avec un projet politique, féministe et anarchiste, visant l'autonomie vivrière selon les principes d'éducation populaire afin de construire des alternatives au système capitaliste et en résistance à toute forme d'oppression. C'est une pépinière de projets artistiques, agricoles et associatifs qui promeut et fait vivre une agriculture paysanne, bio et écolo. N'hésitez pas à vous inscrire !

◆ Contact : Flore Pineau, 70 rue du Rhin Tortu, 67100 Strasbourg, tél. : 0750486904, <http://amies.revuesilence.net/>

Donner un avenir à L'instant présent

Les éditions *L'instant présent* réalisent depuis longtemps un travail éditorial pour faire valoir des pratiques et des valeurs de respect dans le domaine éducatif en particulier. Elles ont notamment publié des livres sur la pédagogie du 3^e type, la pédagogie Montessori, l'école à la maison, les écoles démocratiques, l'apprentissage naturel, la violence éducative, les violences obstétricales, etc. Aujourd'hui, la maison d'édition est en difficulté financière et son avenir est compromis. Pour l'aider à continuer l'aventure, tout soutien est bienvenu, par exemple sous forme d'achat de livres. De bonnes idées pour faire des cadeaux à son entourage... ou à soi-même. On peut voir le catalogue sur le site internet.



◆ *L'instant présent*, 28 rue du Temple, 75004 Paris, www.linstantpresent.eu

Médias

◆ **"Économie sociale, le nouvel élan solidaire"**, *Politis*, Hors-série n° 69 février-mars 2019, 52 p., 5,50 €. Un hors-série qui revient sur les forces de l'Économie Sociale et Solidaire pour porter des alternatives émancipatrices. Scop, mutuelles ou associations, la revue enchaîne les reportages et textes d'analyses pour donner à voir l'étendue d'un univers parallèle à la société de consommation : la construction de communs.



◆ **Guiti news**, <https://guitinews.fr>, guitinews@gmail.com. "Le monde et ce qui l'entoure" : c'est la traduction littérale de *guiti* en perse. Nouveau média web, ce site a la particularité d'être porté par des journalistes français-es, mais aussi de Syrie, du Tchad, du Pakistan ou encore du Cameroun. C'est pour amener un autre regard sur les migrations, plus humble et plus complexe, que les reportages se multiplient sur ce site créé en janvier 2019. Et parce que la question migratoire est transversale, vous trouverez aussi des articles qui traitent de santé, de climat, de sécurité, des femmes, du racisme, de l'homophobie, etc.



◆ **Les utopiques**, n°10, printemps 2019, "Sur les chemins de l'émancipation, l'autogestion", 8 €. Revue qui paraît trois fois dans l'année, c'est le cahier de réflexions de l'Union syndicale Solidaires, publiée par les éditions *Syllepse*. 236 pages rédigées par des syndicalistes et des universitaires, qui reviennent sur les liens entre syndicalisme et autogestion, de la *CFDT* des années post-68 aux questions relatives à l'auto-exploitation. Les entrées pour aborder ces questions sont nombreuses dans cette revue touffue.



Quizz, quel biorégionaliste êtes-vous ?

On a eu le plaisir de lire dans le dernier numéro de *l'Écologiste* (n° 53, octobre-décembre 2018) la traduction d'un quizz de 1981, publié initialement dans la revue américaine *CoEvolution*. Ce quizz nous a plu, alors on vous le propose : savez-vous vraiment où vous habitez ?

1. Quel est le parcours de l'eau que vous buvez, de la source du robinet ?
2. Combien de jours vous séparent de la pleine lune (vous avez droit à une marge d'erreur de deux jours) ?
3. Sur quelles strates géologiques vous tenez-vous en ce moment ?
4. Connaissez-vous la hauteur des précipitations de l'année passée dans votre région ?
5. À quand remonte le dernier incendie près de chez vous ?
6. Quelles furent les techniques de substance primaire de la culture qui vous a précédé ?
7. Nommez cinq plantes sauvages comestibles dans votre région et citez leur saison de cueillette.
8. De quelle direction proviennent les tempêtes hivernales autour de chez vous ?
9. Quelle est la destination finale de vos détritiques ?
10. Combien de temps dure la saison de croissance des plantes autour de chez vous ?
11. Quel jour de l'année l'ombre est-elle la plus courte ?
12. À quelle époque le brame des cerfs a-t-il lieu dans la forêt la plus proche, et quand naissent les faons ?
13. Nommez cinq graminées poussant autour de chez vous. Sont-elles indigènes ?
14. Nommez cinq oiseaux migrateurs et cinq oiseaux non migrateurs fréquentant votre environnement proche ?
15. Quelle est l'histoire de l'usage des terres sur lesquelles vous vivez ?
16. Quel processus/événement écologique primaire a influencé la géologie où vous vivez ?
17. Quelles sont les espèces qui ont disparu récemment autour de chez vous ?
18. Quelles sont les principales associations de plantes de votre région ?
19. D'où vous êtes, montrez le Nord.
20. Citez l'une des fleurs sauvages parmi les premières à s'épanouir au printemps autour de chez vous.

Résultat : Comptez 1 point par réponse exacte.
0-3 points : Vous avez une importante marge de progrès.

4-7 points : Il est difficile d'être à deux endroits à la fois... si l'on est nulle part !

8-12 : Vous faites preuve d'un bon sens de l'observation pour les choses évidentes.

13-16 : Vous êtes une personne observatrice.

17-19 : Vous savez qui vous êtes.

20 : Non seulement vous savez qui vous êtes, mais vous savez aussi où les choses sont.

◆ Quiz inventé par Leonard Charles, Jim Dodge, Lynn Milliman et Victoria Stockley, "Where You At ? A Bioregional Quiz", *CoEvolution Quarterly*, vol. 32, 1981, n° 1.



La vie "aux champs"

Chaque année, 55 000 hectares de terres agricoles disparaissent, ensevelies sous le bitume des routes et le béton des pavillons, des ronds-points, des parkings et des centres commerciaux. Le temps de lire cette courte chronique, 3 000 m² auront été artificialisés. Mis côte à côte, cela représente l'équivalent de la surface de plus de 15 000 pages de ce journal. Et ce chaque minute, 24h sur 24h, 365 jours sur 365.



Toujours moins de terres agricoles...

Cette hémorragie des terres agricoles est connue. Pas un-e responsable politique n'oublie, des trémolos dans la voix, le bon vieux couplet sur l'impérieuse nécessité de préserver le foncier agricole. Malgré cette belle unanimité de façade, la terre agricole reste avant toute chose une sous-couche de roulement. Il y a eu des plages sous les pavés comme il y a désormais de la terre sous le macadam...

Chaque élu-e local-e qui se respecte et qui souhaite marquer l'histoire de son empreinte indélébile se doit d'artificialiser. Au terme de son second mandat et envisageant sagement de rempiler pour un avant-avant dernier mandat, il lui arrive parfois de contracter une nouvelle variante de la tremblante du

mouton : l'"inaugurite". Cette maladie conduit l'édile à rechercher une paire de ciseaux pour couper du ruban. Le syndrome de Khéops est ainsi très répandu et a des effets très concrets. La cohorte de projets inutiles, petits et grands, en sont le signe le plus visible.

... et toujours plus de centres commerciaux

Malgré une saturation évidente, la France continue, par exemple, année après année, à autoriser un nombre incalculable de centres-commerciaux, hyper ou supermarchés. En huit ans à peine, 21 millions de m², représentant 8 495 dossiers ont été validés par la bien opaque Commission nationale d'aménagement commerciale. Une petite quinzaine de personnalités, triées sur le volet, ancien-nes élu-es et haut-es fonctionnaires, accordent à tour de bras des autorisations de bétonner et de construire de nouveaux centres commerciaux ! Entre 2009 et 2016, le pourcentage d'autorisations se situe entre 88,13 % et 90,72 % des dossiers soumis à cette instance présidée par un bien discret maire de Saône-et-Loire... Interpellée en 2017 par Agir pour l'Environnement, la Commission nationale d'aménagement commerciale a depuis fortement réagi : elle a cessé de rendre publiques les décisions prises !

Nos terres agricoles continuent donc à s'artificialiser à la même vitesse que nos centres villes se désertifient. Avec le cynisme le plus absolu tout juste mâtiné d'un éclair de lucidité, l'homme qui valait trois milliards, alias Gérard Mulliez, l'une des plus grosses fortunes françaises et propriétaire du Groupe Auchan (*Décaathlon, Leroy Merlin, Cultura, Saint Maclou, Boulanger, Kiloutou, Norauto, etc.*) a récemment invité "tout le monde à se mettre à la permaculture pour manger sainement"... Après avoir artificialisé à tour de bras et mille fois répété que la vraie vie, c'était la vie "Auchan", voilà donc que l'on entend l'un des tout premiers bétonneurs de France plaider pour la permaculture...

Prenons cette déclaration pour un *mea culpa* et boycottons ces scories des Trente Glorieuses que sont ces centres commerciaux !

Agir pour l'environnement, 2 rue du Nord, 75018 Paris, www.agirpourenvironnement.org.

» Empreinte écologique

Les femmes moins polluées que les hommes

C'est le résultat d'une étude menée sur 3 400 foyers en Suisse, publiée début février 2019, dans les revues scientifiques *Energy Research and Social Science* et *Journal of Environmental Psychology*. La consommation d'électricité ainsi que les émissions de gaz à effet de serre varient bien sûr selon les revenus, les personnes les plus aisées consommant davantage. Mais un aspect moins connu révélé par cette étude est la différence liée au genre. En Suisse, l'empreinte écologique des femmes est moins forte que celle des hommes. Cette différence est particulièrement marquée dans les foyers ne comprenant qu'une seule personne.

Ces résultats vont dans le sens d'un rapport de l'ONU paru en 2009 qui montrait que les femmes sont moins polluées que les hommes en termes de pollution atmosphérique, notamment parce qu'elles utiliseraient moins la voiture et l'avion, qu'elles mangeraient moins de viande, qu'elles seraient plus attentives à leurs choix de consommation et plus enclines à trier et recycler les déchets.

La socialisation masculine : une grave menace pour la planète !

ZAD de Notre-Dame-des-Landes : ne pas relâcher le soutien

Le 12 mars 2019, un goût de déjà vu amer : des gendarmes détruisent de nouvelles cabanes construites sur la ZAD. Ces cabanes avaient été construites à l'occasion de l'anniversaire de l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport, le 17 janvier 2018. Un symbole lourd qui rappelle que l'État veut anéantir toutes les réalisations et les expérimentations autogestionnaires qu'a porté la ZAD, au profit d'une "régularisation" qui ressemble de plus en plus à une négation de l'expérience collective vécue dans le bocage.





» Jura

Le Pic noir vole au secours du bois de Poligny

Le Pic noir (*Dryocopus martius*) est le plus grand des pics européens (jusqu'à 51 cm), au plumage noir orné d'une calotte rouge chez le mâle. C'est un habitué des bois de Poligny, dont il protège les arbres en détruisant les parasites du bois. C'est aussi une association qui examine de près depuis 2013 le projet d'aménagement du *Center Parcs* dans la forêt de Poligny. Le dossier, initialement amené par l'Agence régionale de développement, était alors présenté sans aucune controverse, les seuls arguments de l'emploi et de l'activité économique induite, sur le plan du tourisme, imposant une adhésion qui ne doit pas supporter la moindre hésitation. Mais un parc de loisirs d'une telle envergure ne risque-t-il pas de déstabiliser les activités touristiques existantes ? Doit-on se résoudre à sacrifier une partie, aussi petite soit-elle, du patrimoine forestier ? Pour tenter de répondre à ces questions, l'association collecte de l'information afin d'étudier les impacts du projet. Et leur conviction est aujourd'hui établie : le projet *Center Parcs* est une véritable hérésie et *Le Pic Noir* s'y oppose par tous les moyens légaux. Dernière action en date ? Les adhérent-es de l'association



ont déambulé déguisé-es en "rois nazes" dans les rues de Poligny en janvier 2019. Les trois rois nazes transportaient des bouteilles de gaz et des voitures en cartons pour montrer les futures pollutions qui pourraient être engendrées par le futur *Center Parcs*.

♦ Contact : *Le Pic noir*, 1, rue de la Miséricorde, 39800 Poligny, contact@lepicnoir.fr, <http://www.lepicnoir.fr>

Agriculture



» Argentine

Un poisson OGM autorisé sans être évalué

C'est la première fois qu'un animal génétiquement modifié sera mis sur le marché sans aucune évaluation. Le tilapia est le deuxième poisson d'élevage le plus consommé au monde après la carpe et avant le saumon. La société *AquaBounty* a créé par "édition génétique" un tilapia à croissance rapide et le gouvernement argentin a annoncé le 18 décembre 2018 qu'il allait le mettre sur le marché sans



évaluation préalable. Il invoque pour cela le fait qu'il ne s'agit pas d'un organisme modifié par transgénèse, à partir de transfert de gènes d'un autre organisme, mais par une technique de mutation artificielle de son propre génome. Or ces techniques produisent en réalité des OGM, sont tout sauf anodines et génèrent de nombreux effets aléatoires non-désirés.

♦ Pour plus d'informations : *Inf'OGM*, C/o FPH, 38, rue Saint Sabin, 75011 Paris, www.infogm.org

» Qatar

10 000 vaches, 43°C, 4 traites par jour...

... ce sont les tristes conditions de vie imposées aux vaches par cette ferme géante qatarie, la plus grande ferme laitière du Moyen-Orient, située à 30km de Doha en plein désert caillouteux. Les vaches sont importées des États-Unis par bateaux ou avions (!) et il est prévu qu'elles soient 40 000 en 2020. En conflit avec l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes unis, le Qatar s'est lancé dans une entreprise démesurée dans le but d'assurer son indépendance alimentaire. D'énormes ventilateurs pulvérisent de gouttelettes d'eau pour faire descendre la température dans ces immenses pièces où des vaches, qui ne sortent jamais et n'ont rien à brouter, sont entassées. En juin 2018, la ferme assurait 100 % de la consommation de lait frais des 2,7 millions de qatari-es. Mais à quel prix ?



Des fermes agricoles saisissent la justice

Les aides pour l'agriculture biologique n'arrivent pas... Excédés, trois agriculteurs ont donc lancé fin février 2019 des recours administratifs. Malgré les promesses et les contrats signés, 25 % des aides de 2016, 50 % des aides de 2017 et 100 % des aides bio de 2018 n'ont toujours pas été versées, selon la *Fédération de l'agriculture biologique (Fnab)*. Certaines fermes totalisent 30 000 € de retard de paiement. L'engagement pour l'agriculture biologique doit urgemment dépasser la posture de façade, sous peine de faillite pour les fermes les plus fragiles.

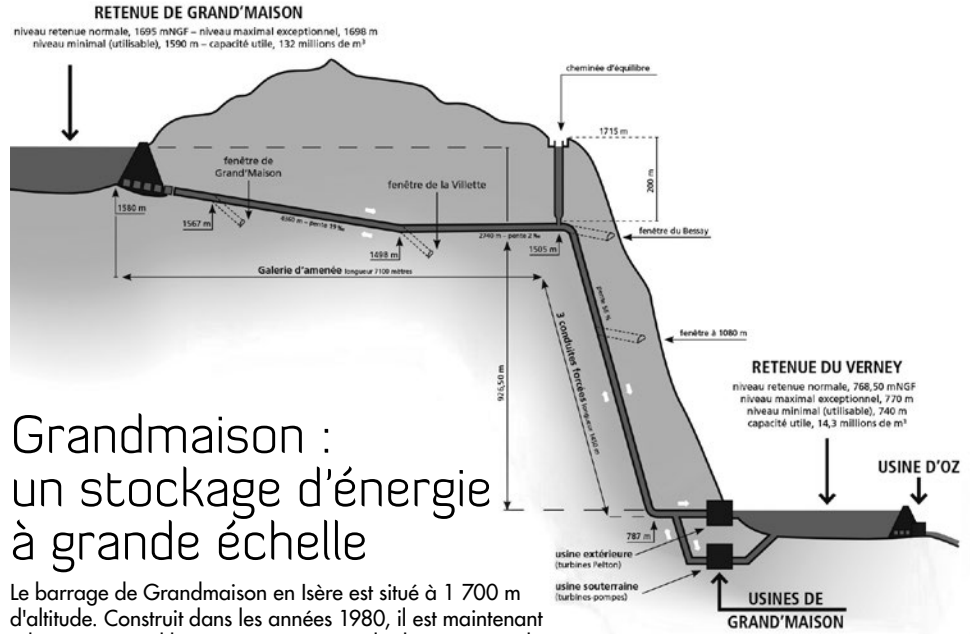


Énergies

Enercoop lance ses propres centres de production

Enercoop propose de l'électricité uniquement produite avec des énergies renouvelables. Enercoop est une fédération d'une douzaine de coopératives régionales. L'essentiel de l'électricité provient pour le moment de l'hydraulique, mais dans le futur, Enercoop souhaite disposer d'autres sources d'approvisionnement. C'est pourquoi, après avoir cherché à acheter à des productions (privées ou non) qui disposent de panneaux solaires ou d'éoliennes, la coopérative a décidé de lancer ses propres parcs solaires.

L'antenne Midi-Pyrénées a mis en place un projet d'une dizaine de parcs qui devraient permettre, fin 2019, d'alimenter un millier de foyers... à comparer aux 6 000 foyers déjà passés chez Enercoop dans les limites de l'ancienne région. Il s'agit malheureusement de parcs au sol, Enercoop limitant la taille de ces parcs à un maximum de 800 panneaux (soit 20 hectares !). Rappelons que les terrains cultivables sont faits pour la nourriture et les non cultivés pour la faune et la flore sauvage. Il est urgent d'arrêter l'artificialisation des sols : il y a suffisamment de place sur les entrepôts et les toits en ville pour produire de l'électricité, même si cela implique des contraintes techniques plus complexes.



Grandmaison : un stockage d'énergie à grande échelle

Le barrage de Grandmaison en Isère est situé à 1 700 m d'altitude. Construit dans les années 1980, il est maintenant relié à un second barrage situé 930 m plus bas. Des conduites souterraines permettent de remonter de l'eau quand il y a surproduction d'électricité et de faire tomber l'eau pour produire de l'électricité quand il y a un déficit de production. La puissance de l'installation en fait l'une des plus puissantes au monde : les turbines peuvent aller jusqu'à 1,8 GW soit l'équivalent de deux réacteurs nucléaires. Ce système s'appelle une STEP, station de transfert d'énergie par pompage. Il en existe d'autres en France : EDF dispose ainsi de 5 GW de recours possible. Le plan de programmation pluriannuel de l'électricité adopté fin 2018 prévoit la création de nouvelles installations de ce genre (pour atteindre 7 GW en 2030), ce qui permettra de moduler la production au mieux en fonction des variations de la consommation et de la production (par les énergies renouvelables). (Source : *L'Express*, 25 décembre 2018)



Politique

Première mondiale : une Maison des lanceurs d'alerte



**MAISON
DES LANCEURS
D'ALERTE**

l'information, un soutien psychologique si nécessaire, un accompagnement médiatique si besoin. Elle peut également confier le portage de l'alerte à une organisation, afin de garantir l'anonymat du ou de la lanceuse d'alerte. Elle se dotera également d'un fonds de dotation pour leur apporter un appui économique dans la mesure du possible. Parmi les organisations à l'initiative de cette maison figurent *Anticor*, *Attac*, *Bloom*, *CFDT-Cadres*, *Criigen*, *Gisti*, *Réseau environnement santé*, *Sciences citoyennes*, *Solidaires* ou encore *l'Ugict CGT*.

♦ Maison des lanceurs d'alerte, 38 rue Saint-Sabin, 75011 Paris, <https://mlalerte.org>

En novembre 2018, un collectif de 17 associations et syndicats a créé à Paris la *Maison des lanceurs d'alerte (MLA)*, une première mondiale ! Il s'agit de se donner les moyens de soutenir collectivement celles et ceux qui ont osé, seul-es, alerter l'opinion sur des scandales financiers, sanitaires ou autres. La MLA propose une aide juridique pour les informer de leurs droits et les soutenir dans leur démarche, un appui technique pour sécuriser

» Poursuites-bâillons

On ne se taira pas !

Le *Collectif On Ne Se Taira Pas* s'est créé pour réagir aux menaces des "poursuites-bâillons". ONG, avocat-es, journaliste-s, lanceu-ses d'alerte ou simples citoyen-nés engagé-es sont de plus en plus souvent poursuivi-es par des acteurs économiques de pouvoir/d'influence, pour avoir dénoncé au grand public des violations des droits humains et environnementaux. Ces "poursuites-bâillons" sont davantage destinées à intimider et à faire taire les voix critiques, qu'à effectivement réclamer justice. *On ne se taira pas !* - qui regroupe les *Amis de la Terre France*, le *Collectif des Associations Citoyennes (CAC)*, *Coordination Eau Ile-de-France*, *CRID*, *Food-Watch*, *France Libertés*, *Greenpeace*, *Observatoire des Multinationales*, *ReAct*, *Ritimo*, *Sherpa*, *Survie* - est un collectif salubre qui rappelle que la défense de l'intérêt général est une priorité collective et qui se mobilise en faveur de la défense des personnes et structures victimes de "poursuites-bâillons". Le collectif mène des actions de sensibilisations et porte des plaidoyers juridiques.

♦ Contact : <https://onnesetairapas.org>, contact@onnesetairapas.org, tél. : 01.44.72.89.74



» Paris

Une Base pour la justice climatique

En mars 2019, dix ONG ont décidé d'investir 700 m² à Paris pour faire émerger des actions face à l'urgence climatique : *Alternatiba*, *ANV-COP21*, *Nature Rights*, *Notre affaire à tous*, *Partager c'est sympa*, *le Consulat*, *le mouvement Utopia*, *le Mouvement*, *350.org*, *FAIRe un monde équitable*. 700 m² de locaux occupés pour 13 mois avant le début d'un projet immobilier. De la désobéissance civile d'*Alternatiba* – qui lors d'actions non-violentes, décrochent les portraits d'Emmanuel Macron dans les mairies – aux vidéos YouTube de *Partager c'est sympa*, les moyens d'action des organisations de la Base sont très divers, mais leur objectif et leurs valeurs sont semblables. Les associations insistent : la justice climatique ne se fera pas sans la justice sociale. Avoir une "base", un lieu de convergence, est toujours un atout pour des rencontres et un mouvement, qui décidément, depuis l'automne 2018, continue de prendre de l'ampleur.

♦ *La Base*, 31 rue Bichat, 75010 Paris.

Pacte finance-climat : sauver le climat comme on a sauvé les banques

La Banque centrale européenne a créé plus de 2 500 milliards d'euros (dont l'essentiel est parti dans la spéculation) pour sauver les banques lors de la crise financière de 2008. Il est donc tout à fait possible pour elle d'investir autant d'argent voire plus pour le climat, qui est une question de survie de l'humanité. C'est le principe sur lequel s'est créée la dynamique pour un pacte finance-climat, initié par Jean Jouzel et Pierre Larrourou.

1 000 milliards, c'est le montant estimé par la Cour européenne des comptes comme absolument nécessaire pour que l'Union européenne puisse respecter les objectifs qu'elle s'est elle-même fixés en matière de transition énergétique. L'initiative pour un *Pacte finance climat* propose de diriger cette création monétaire vers l'économie réelle afin qu'elle finance, dans tous les États membres, les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Cela permettrait de lutter contre le changement climatique – et au passage de créer des emplois – d'éviter une nouvelle crise financière en revenant vers l'économie réelle entre autres. Ses initiateurs parlent d'un véritable *Plan Marshall* pour le climat et demandent de signer massivement cet appel dans toute l'Europe.

♦ Appel disponible aux internautes sur le site www.pacte-climat.net

Marches pour le climat, ne nous arrêtons pas là !

Et un, et deux, et trois degrés, c'est un crime contre l'humanité ! 100 000 personnes à Paris, plus de 30 000 personnes à Lyon, 6 000 à Rennes, 8 000 à Montpellier, etc., on ne peut que se réjouir et saluer le succès de la marche pour le climat du 16 mars 2019, qui réclamait au gouvernement des mesures écologiques et sociales à la hauteur de l'enjeu climatique. Alors que la grève des jeunes pour le climat avait déjà réuni plus de 170 000 jeunes la veille, la mobilisation pour le climat a le vent en poupe. "Fin du monde, fin du mois, même combat" : la mobilisation se veut aussi sociale, et les manifestations de Gilets jaunes ont souvent convergé avec la marche pour le climat ce samedi 16 mars. "Plus chauds que le climat" social ? Passé le symbole d'unité, il n'est pas toujours évident de dépasser les clivages entre baisse du prix de l'essence et baisse de la consommation de pétrole. Pour une écologie réellement sociale, il semble indispensable de s'engager, au-delà des pancartes. Que ce soit les étudiant-es pour le climat envahissant la *Société générale*, les militant-es contre le *Grand contournement ouest* de Strasbourg ou contre *Europacity*, la désobéissance civile revient sur le devant de la scène avec autant de façons d'affirmer collectivement nos choix de société. À plusieurs dizaines de milliers, on se prend à rêver : on pourrait bloquer des autoroutes, bloquer des centres commerciaux...



L'Europe va limiter la pollution par les camions

Le 19 février 2019, le Conseil et la Commission européenne ont trouvé un accord avec le Parlement européen pour encadrer les émissions de CO₂ des poids lourds. Leurs émissions devront être réduites de 15 % d'ici à 2025 et de 30 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2019. De telles mesures étaient plus que nécessaires : en effet les poids lourds comptent pour seulement 5 % des véhicules en circulation au niveau européen, mais représentent 25 % des émissions de CO₂ du transport routier. Le Réseau action climat salue cette avancée mais regrette sa timidité, ces mesures ne permettant pas de respecter les objectifs des accords de Paris sur le climat, et l'incitation à sortir du diesel restant non-contraignante.

♦ Réseau action climat, Mundo M, 47 avenue Pasteur, 93100 Montreuil, tél. : 01 48 58 83 92, <https://reseuauctionclimat.org>



Encordé·es pour le climat

Les territoires montagnards vivent une situation de bouleversement liée aux effets du changement climatique (effondrement de rochers, disparition de glaciers, faune et flore en souffrance). On peut y voir une prémice parmi d'autres de la situation mondiale. L'association *Mountain Wilderness* organise en 2019 une série de 10 actions dans de grandes villes de France pour alerter sur cette situation et imaginer ensemble des solutions. La première action avait lieu le 9 mars à Grenoble. Ce jour là, on a pu voir 400 personnes "encordées pour le climat", équipées de cordes, casques et baudriers, marcher en fanfare jusqu'au centre de la ville, symbolisant des montagnard-es venant témoigner de ce qui se passe là-haut. Pour s'encorder pour le climat dans d'autres villes, contacter l'association.



♦ *Mountain Wilderness France*, 5 place Bir Hakeim, 38000 Grenoble, tél. : 04 76 01 89 08, www.mountainwilderness.fr



Nucléaire

Fukushima

♦ **Procès de trois dirigeants.** En décembre 2018, soit plus de sept ans après l'accident, s'est ouvert à Tokyo le procès de trois anciens dirigeants de la centrale de Fukushima. Tsunéhisa Katsumata, 78 ans, président de *TEPCO* au moment de la catastrophe, Ichirô Takekuro, 72 ans et Sakai Mutô, 68 ans, vice-présidents, ont plaidé non coupable. Les avocats des plaignant-es, 5 700 personnes, ont demandé la peine maximale, soit cinq ans de prison. Pour que le procès s'ouvre, les

FUKUSHIMA : LE GOUVERNEMENT JAPONAIS INCITE LES HABITANTS À RETOURNER CHEZ EUX



LASSERE

victimes ont dû faire preuve de patience : après une plainte collective en 2012, elles avaient été déboutées en 2013 par les procureurs estimant que les éléments du dossier étaient insuffisants. Il existe toutefois un contre-pouvoir au Japon : on peut demander la mise en place d'un jury citoyen. Ce dernier a donné raison aux plaignant-es à deux reprises et la mise en examen des trois dirigeants a été effective en février 2016. Dans le dossier, le tribunal a pour le moment accepté de traiter des blessures de 13 travailleurs lors de l'explosion des réacteurs et de la mort de 44 patient-es de l'hôpital de Futaba, mort-es lors de leur évacuation. Bien d'autres points restent en débat. De nombreuses autres plaintes contre *TEPCO* et contre l'État sont en attente d'un procès.

♦ **La pêche ne se porte toujours pas bien.** Alors que le port d'Onahama, à Iwaki, à 70 km au sud de la centrale nucléaire, capturait 25 000 tonnes de poissons avant l'accident de 2011, en 2018, seulement 3 000 tonnes ont été pêchées. Un millier de pêcheurs continuent leur métier... mais vivent des subventions versées par *TEPCO*. Non pas qu'il n'y ait plus de poissons, mais ceux-ci ne trouvent pas d'acheteurs. Les 560 000 contrôles portant sur 212 espèces n'y

changent rien : les consommateurs ne font pas confiance aux autorités qui annoncent pourtant qu'aucun échantillon ne dépasse les normes.

♦ **Eaux contaminées et fumées radioactives.** Alors que plus d'un million de tonnes d'eau sont stockées sur le site de la centrale accidentée, il ne s'en ajoute plus "que" 150 m³ par jour selon *TEPCO* (contre 470 m³ en 2015, 220 m³ en 2017). Cela devrait se poursuivre encore longtemps : *TEPCO* ne pense pas être en mesure d'intervenir au niveau des cœurs des réacteurs avant 2023. Tant que le combustible du cœur n'est pas dispersé, les réactions nucléaires se poursuivent nécessitant un refroidissement avec de l'eau... et provoquant des émanations gazeuses radioactives.

» Gironde

La commission d'information nucléaire du Blayais ferme ses réunions au public

À Bordeaux, l'association *Tchernoblaye* dénonce en novembre 2018 la tenue à huis-clos de l'assemblée générale de la CLIN (Commission locale d'information sur le nucléaire) jusqu'à présent ouverte au public. Depuis sa création en 1993, les réunions de cette commission, chargée d'assurer un suivi d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, sont toujours ouvertes au public. Les informations sont désormais présentées par EDF et l'Autorité de sûreté nucléaire lors d'une réunion publique organisée par la CLIN. La transparence de l'information est plus que jamais un enjeu de pouvoir, et il semblerait que les lobbys nucléaires ne craignent pas seulement les fuites des réacteurs...

♦ <http://tchernoblaye.free.fr>, tél : 06 64 10 03 33, tchernoblaye.adn33@free.fr



Finlande : amendes en vue

TVO, la compagnie électrique qui a eu le malheur de commander un EPR au consortium *Areva-Siemens* a obtenu du tribunal un jugement en sa faveur : si le réacteur, qui devait être mis en route en 2008, ne fonctionne pas en janvier 2020 (soit avec 12 ans de retard), *Orano* (ex-*Areva*) et *Siemens* devront payer 20 millions d'euros par mois de retard. (*Les Echos*, 26 décembre 2018)

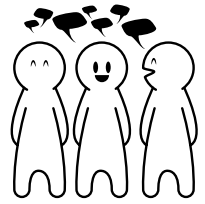
Chine : premier EPR en fonctionnement

Alors qu'*Areva* en Finlande (depuis 2005) et *EDF* en France (à Flamanville, Manche, depuis 2007), n'arrivent pas finaliser la construction de leurs EPR, la Chine semble plus compétente : bien qu'ayant démarré leur chantier plus tard (2009), le premier réacteur EPR à Taischan, dans le Sud du pays, a commencé à produire de l'électricité le 13 décembre 2018. Un deuxième réacteur EPR voisin est annoncé pour 2019. Il n'y en a pas d'autres en construction, la Chine souhaitant ensuite développer ses propres réacteurs.

À noter que la Chine a donc mis 9 ans pour mener à bout le chantier, que l'on en est à 12 ans pour celui de Flamanville et 14 ans pour celui de Finlande. L'un des arguments initiaux d'*EDF* et d'*Areva* au départ était que la construction devait être plus rapide que pour un réacteur PWR (ceux en fonctionnement actuellement) : pour ceux-ci le temps de construction a été en moyenne de 7 ans.

Les centrales nucléaires françaises ne sont toujours pas aux normes post-Fukushima

L'Autorité de sûreté nucléaire (*ASN*) a dû accorder deux années supplémentaires à *EDF* pour équiper ses réacteurs de groupes électrogènes "d'ultime secours". Déjà en 2012, l'*ASN* avait demandé que les "marges de sûreté" des installations nucléaires soient renforcées de manière "significative" pour faire face à des catastrophes naturelles. Des "diesels d'ultime secours", destinés à garantir l'alimentation en électricité et en eau en toutes circonstances pour éviter que les circuits de refroidissement ne soient compromis devaient être installés avant la fin 2018, mais seuls deux réacteurs en sont équipés.



Tri sélectif obligatoire au sein des entreprises

Alors que ce décret de loi date du 10 mars 2016, un grand nombre d'entreprises ne le mettent pas en application. Le tri des déchets vise les entreprises françaises qui produisent des déchets, tous secteurs confondus - des bureaux privés à la restauration rapide, en passant par les centres commerciaux ou les chantiers. Ce "décret 5 flux" est censé s'appliquer aux déchets de papier, plastique, verre, bois et métal des salarié-es. Mais trop peu d'entreprises prennent cette mesure au sérieux, déplore l'association *Zero Waste France*, qui a récemment déposé une plainte contre les enseignes *KFC* et *McDonald's* de la place de la République à Paris pour "non-respect de leur obligation en matière de gestion des déchets". Un combat nécessaire quand on estime à 13 milliards d'unités d'emballage utilisées chaque année pour les 25 000 points de vente de la restauration rapide en France. (Source : *Zero Waste France*, 23 octobre 2018)

Hijab : une indignation très sélective

Fin février 2019, l'entreprise *Decathlon* s'apprête à commercialiser un hijab de sport, vêtement sportif féminin comprenant un couvre-tête. L'enseigne sportive renonce pourtant à mettre en vente ce vêtement devant la polémique violente que cela suscite. La présidente du groupe socialiste à l'Assemblée nationale se joint au souverainiste Nicolas Dupont-Aignan pour appeler au "boycott", tandis que la porte-parole des Républicains accuse l'enseigne d' "accompagner la soumission des femmes". La marque indique avoir été inondée de messages d'insultes, touchant même les salarié-es dans les magasins.

La ministre de la justice Nicole Belloubet parle d'une "hystérisation du débat". Le sociologue des religions Raphaël Liogier indique quant à lui que le sport étant interdit en Islam pour les femmes, les femmes qui le pratiquent sont pour une modernisation de l'Islam. En leur interdisant de le pratiquer, on soutient donc selon lui les fondamentalistes. Le *Washington Post* écrit dans son édition du 26 février à propos de cette polémique que "la France s'est une fois de plus plongée dans le ridicule".

L'association féministe *Les effronté-es* dénonce un "climat raciste" et s'inquiète qu'en France on veuille empêcher aux femmes voilées de mener une vie normale, les excluant successivement du droit à travailler dans certaines sphères, à fréquenter l'université, à accompagner les enfants en sorties scolaires, à faire du sport, etc., et les renvoyant ainsi à la sphère domestique. "Qu'une critique générale puisse se faire sur les codes vestimentaires genrés, les modes qui oppriment les femmes, leur font honte de leur morphologie, sont inconfortables, véhiculent des stéréotypes sexistes, sont produits et cousus dans des pays comme le Bangladesh afin de faire baisser les coûts de production, dans des conditions de travail et des lieux insalubres, nous n'y voyons aucun inconvénient. Nous trouvons infiniment louche de ne condamner, parmi les milliers d'articles de mode produits, que le hijab."



Adama Traoré : l'espoir de nouvelles conclusions médicales



Adama est mort à 24 ans sur le sol de la gendarmerie de Persan en Val-d'Oise en juillet 2016. Les gendarmes assurent n'être pour rien dans la dégradation subite de son état alors que les méthodes violentes d'interpellation sont dénoncées par la famille et ses soutiens. En mars 2019, alors que la justice s'apprêtait à clore l'instruction sans mettre en cause les gendarmes, une contre-expertise réalisée à la demande de la famille contredit les conclusions de l'enquête. Quatre médecins balayent les conclusions avancées jusque-là sur les causes de la mort du jeune homme

de 24 ans et pointent ses conditions d'interpellation. Les quatre médecins, dont l'anonymat est protégé par la loi mais qui figurent parmi les principaux spécialistes en France des maladies citées dans le dossier, écartent la théorie d'un décès dû à sa condition médicale. Ils appellent la justice à réexaminer les conditions d'arrestation du jeune homme, dont la mort, en 2016, a provoqué un grand mouvement sociétal contre les violences policières.

Loi anti-casseurs ? Non, loi anti-manif

La loi dite "anti-casseurs", mais bien plus "anti-manifestation", a été adoptée par le Sénat mi-mars 2019, alors que le droit français existant permettait déjà largement de prévenir, interpellier, poursuivre et sanctionner lourdement des personnes commettant des actes de violence lors de manifestations. Contrairement à son intitulé, cette nouvelle loi n'apportera rien contre les "casseurs", et ne protégera surtout pas les manifestant-es pacifiques. Moins de 18 mois après la fin de l'état d'urgence, les interdictions administratives rentrent dans le droit commun. Les préfets, et à travers eux le pouvoir exécutif, pourront interdire à une personne de manifester, sur des bases extrêmement floues, loin du regard de la justice. De même, les manifestant-es qui souhaiteraient protéger leur visage des effets des gaz lacrymogènes, par exemple, risquent désormais d'être exposé-es à des arrestations et condamnations arbitraires. (Source : *Amnesty International*, 12 mars 2019).

Coca-Cola sponsor officiel de l'Union européenne ?

Logos entourés des étoiles de l'UE, poufs et distributeurs à l'effigie de la multinationale : *Coca-Cola* est "partenaire platine" du Conseil de l'Union Européenne, moyennant 40 000 euros. Conflit d'intérêt criant alors que les discussions sont en cours pour une taxe sur le sucre ou encore l'étiquetage nutritionnel... (*Politis*, n°1543, 7 mars 2019)

Indignation : les tests osseux reconnus

Le Conseil constitutionnel a jugé, le 21 mars 2019, que la loi autorisant le recours aux tests osseux pour estimer l'âge des jeunes migrant-es était conforme à la Constitution. *La Ligue des droits de l'homme* dénonce "une décision indigne". Il avait été saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) par un jeune Guinéen arrivé en France en 2016. Affirmant avoir 15 ans à son arrivée, il a été considéré comme majeur par le juge des enfants en raison de son refus de se soumettre à un test osseux. Le manque de fiabilité de ces tests réalisés à partir d'une radiographie (le plus souvent du poignet) est toujours réelle. Bien que le Conseil constitutionnel précise que, si le résultat du test osseux est en contradiction avec les autres éléments d'évaluation, "le doute doit profiter à la qualité de mineur de l'intéressé", cette décision est une bien mauvaise nouvelle pour la protection de l'enfance.



Paix et Non-violence

» CHRONIQUE

DÉSARMONS !

Tony Fortin et Patrice Bouveret

Guerre au Yémen, pas en notre nom !

En mars 2015, une coalition dirigée par l'Arabie saoudite lançait une offensive au Yémen. Quatre ans après, la guerre se poursuit. "Pire crise humanitaire du 21^e siècle", elle a fait plus de 60 000 victimes et placé 14 millions de personnes en état d'insécurité alimentaire (1). Comme l'Observatoire des armements avec un collectif d'ONG (FIDH, Ligue des droits de l'Homme, Amnesty International France, ACAT) l'ont établi, des navires vendus par la France à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis sont impliqués dans le blocus du pays et des chars, canons et avions de chasse français pilonnent les zones civiles (2).



DR

Le Yémen n'est pas le seul pays dans lequel des équipements militaires français sont massivement utilisés. En Égypte, également — où plus de 60 000 opposant·es ont été emprisonné·es depuis 2013 —, le pouvoir utilise un arsenal d'outils de surveillance et de répression qui ont été en grande partie vendus par notre pays ces dernières années. (3)

Pour un contrôle parlementaire des ventes d'armes

Suite à la campagne menée par les ONG, la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale a mis en place en janvier 2019 une mission d'information sur le contrôle des armements dont les rapporteur·ses sont les député·es Jacques Maire et Michèle Tabarot. Les travaux viennent à peine de débiter que Jacques Maire prévient déjà qu'"il n'est pas là pour remettre en question a priori la position du gouvernement". (4)

Face à ce signal inquiétant, l'Observatoire des armements appelle les personnes qui lisent ce texte à interpeller les parlementaires de leur région et les rapporteur·ses de la mission afin que celle-ci débouche sur la création d'une commission parlementaire permanente de contrôle des ventes d'armes ayant accès au "secret défense". Une proposition répondant au rôle du député prévu dans la Constitution de la V^e République (article 24) et qui permet notamment de combler le retard de la France par rapport à d'autres pays européens. Vous trouverez sur notre site (www.obsarm.org) un modèle de lettre, les adresses pour l'envoyer ainsi que les documents pour en savoir plus.

Ne laissons pas l'histoire se répéter.

(1) "The future of war: Documenting human rights violations in Yemen", Rescue.org, 5 février 2019, <https://www.rescue.org>

(2) "Ventes d'armes françaises : "indices de présence" au Yémen et nécessaire refonte des mécanismes de contrôle des exportations", Observatoire des armements, FIDH, LDH, SAF, avril 2018, <https://www.fidh.org>

(3) "Égypte : une répression made in France. Exportations d'armes et de technologies de surveillance", FIDH, LDH, Observatoire des armements, CIHRS, juillet 2018, <http://obsarm.org>

(4) Émission "Secrets d'info" sur France Inter, samedi 2 février 2019.

➤ Voir aussi "La responsabilité de la France dans la guerre au Yémen", Silence de mars 2018, n° 465.

Observatoire des armements, 198 montée de Choulans, 69005 Lyon, www.obsarm.org



» Toulouse

Macron à Francazal : célébration du complexe militaro-industriel et de la start-up nation

Le 17 janvier 2019, Macron a choisi de présenter ses vœux aux armées sur le site de la base aérienne de Francazal à Toulouse. Macron est venu défendre sa Startup Nation Army : Technologies de pointe, surveillance, arme de dernier cri, caméras, drones, robots, etc. Extraits d'un tract distribué le jour même : "Si Macron visite Francazal ce n'est peut-être pas au hasard. La base et le régiment qu'il visite sont l'exemple même de l'armée de "demain" c'est-à-dire des armes de haute technologie entre les mains des corps d'élite (ici les parachutistes). Armes conçues et produites par le complexe militaro-industriel aéronautique toulousain (entre autres, Airbus Defence and Space, Thales, Safran, CNES, DGA techniques aéronautiques, etc.). Le site de Francazal est pressenti comme le futur centre européen du développement des technologies militaires et civiles de la robotique et des drones. Francazal a aussi vocation à devenir le nouveau pôle européen pour les transports du futur avec l'implantation de

la branche européenne de l'entreprise californienne HYPERLOOP (projet imaginé par Elon Musk chef de file du transhumanisme mondial propriétaire et fondateur de Tesla, PayPal, Space X, Neuralink, etc.). Son projet délirant : la création d'un train ultrarapide à sustentation magnétique frôlant la vitesse du son et qui se déplacera dans un tube sous vide. [...] La sacro-sainte "innovation" vise surtout à garder les choses en l'état, c'est-à-dire favoriser l'accumulation du capital, maintenir l'ordre économique dominant et favoriser le contrôle des populations (surveillance électronique, caméra, fichage, relevé ADN, puçage, etc.). [...] En réalité, ce n'est pas un progrès qui se cache derrière ces "innovations" mais une réelle dépossession, une énorme machine à broyer tout ce qui résiste à être intégré à la grande marche technologique vers le transhumanisme mondial et l'hyper contrôle de l'ensemble de nos existences". (Source : iaata.info, site d'information anti-autoritaire toulousain, 19 janvier 2019)

» Israël-Palestine

L'impact du boycott



Peut-on mesurer l'impact de la campagne mondiale BDS qui appelle au boycott, au désinvestissement et aux sanctions contre l'État israélien jusqu'à ce qu'il applique le droit international et les principes universels des droits humains, sur l'économie israélienne ? Ce n'est pas évident car, comme le soulignait Thomas Cantaloube sur *Mediapart* le 13 janvier 2019, "un manque à gagner est toujours plus difficile à mesurer qu'un bénéfice". Toutefois, un rapport interne du gouvernement israélien chiffrerait les dégâts à 1,4 milliards de dollars par an, tandis que *Rand Corporation*, institut d'analyse étasunien, parle de 47 milliards de pertes sur 10 ans. Le *Brookings Institute* de Washington estime que l'économie israélienne est moins sensible qu'avant au boycott, car elle s'est spécialisée dans l'exportation de biens de haute qualité, difficilement remplaçables par la concurrence. Omar Barghouti, l'initiateur palestinien de ce mouvement, constate, quant à lui, que le gouvernement israélien a dédié un ministère entier, celui des affaires stratégiques, à la lutte contre le BDS. Et paye du personnel dans ses ambassades pour lutter contre le boycott et détruire la réputation des activistes. Signe qu'il se sent gêné par l'impact de cette campagne. Mais n'oublions pas qu'au-delà des pertes économiques, les boycotts ont, comme en Afrique du Sud durant l'apartheid, ayant tout un effet politique en venant ternir la réputation des États ou des entreprises que l'on veut tancer.

♦ BDS, c/o UJFP- Solidarité Palestine, 21 ter rue voltaire, 75011 Paris www.bdsfrance.org

Des crimes de guerre contre les civil-es à Gaza ?

Le 28 février 2019, une commission d'enquête de l'ONU sur les droits humains a publié un rapport qui affirme que les forces israéliennes ont pu commettre des crimes de guerre lors des manifestations qui ont eu lieu à Gaza en 2018, en tirant délibérément sur des civil-es palestinien-nes. *Amnesty International* a réagi en appuyant ces conclusions : "De nombreux homicides de manifestants palestiniens imputables aux forces israéliennes lors des manifestations de la "Grande marche du retour" en 2018 pourraient avoir été intentionnels et constituer des crimes de guerre", estime l'ONG. "Ce rapport brosse un tableau accablant des forces israéliennes, qui ont tiré délibérément sur des enfants, des professionnels de santé, des journalistes et des personnes souffrant de handicaps. Plus de 6 000 personnes ont été blessées par des tirs à balles réelles, ce qui a accru la pression sur le système de santé de Gaza déjà au bord de l'asphyxie. La plupart n'ont pas été autorisées à sortir de Gaza pour bénéficier des soins dont elles avaient besoin", a déclaré Saleh Higazi, directeur adjoint pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient à *Amnesty International*. L'organisation évoque la possibilité de faire juger les responsables de ces crimes devant la *Cour pénale internationale*. (Source : Agence médias Palestine, 12 mars 2019).

» France/Tchad

Lutte contre le terrorisme ou soutien à un ami dictateur ?

Le 3 février 2019, des Mirages 2000 de l'armée française décollaient de la capitale du Tchad, N'Djamena, et bombardaient une colonne de pick-ups armés qui faisait une incursion depuis la Libye dans le nord-est du pays. De nouvelles frappes contre cette colonne ont été menées les 5 et 6 février. "Lutte contre le terrorisme", comme le prétendent les deux pays alliés... ou nouveau soutien à une dictature amie de la France, celle d'Idriss Déby, au pouvoir depuis 28 ans, comme le dénonce l'association *Survie* ? Pour celle-ci, "L'armée française a beau jeu d'expliquer que cette intervention répond à une simple demande des autorités tchadiennes pour lutter contre des groupes armés, ce qui implique qu'elle n'a pas besoin d'un cadre légal international. Mais l'opération Barkhane, dont le dispositif a été mobilisé pour mener à bien cette intervention, se poursuit en violation de la Constitution française : sa prolongation au-delà de 4 mois n'a en effet jamais été soumise au Parlement français, comme l'exige pourtant l'article 35 de la Constitution, modifié justement en 2009, après le sauvetage du régime d'Idriss Déby. Ce dernier considère que le "terrorisme", c'est tout ce qui peut menacer son régime et ses propres intérêts : c'est cette dictature que l'armée française soutient."

♦ *Survie*, 21 rue Voltaire, 75011 Paris, tél. : 09 53 14 49 74, <https://survie.org>



Libertés

Assises du journalisme : David Dufresne, recenseur des Gilets jaunes blessés, primé

Le journaliste indépendant David Dufresne a reçu le 14 mars 2019 le grand prix du jury des *Assises du journalisme* de Tours, pour son travail d'investigation sur les violences policières lors des manifestations de Gilets jaunes. David Dufresne effectue depuis plusieurs mois un travail de fourmi pour recenser, via son compte *Twitter*, les personnes blessées par les forces de l'ordre dans les manifestations de Gilets jaunes. Son travail a contribué à faire éclater au grand jour la question des violences policières dans ces manifestations, dont les médias traditionnels ont tardé à s'emparer.

L'image présidentielle, une icône sacrée ?

Le 21 février 2019, une action de décrochage du portrait du président de la République dans les mairies, intitulée "Sortons Macron", était organisée par *Action Non-Violente COP21* dans quatorze mairies de France pour dénoncer l'inaction du gouvernement face au dérèglement climatique et l'urgence sociale. Cette action non-violente, qui s'est déroulée sereinement et à visage découvert, a fait l'objet d'une répression d'une ampleur étonnante : à Lyon deux activistes ont été placés en garde à vue, et des perquisitions policières ont eu lieu chez la seconde ainsi que dans le local militant de l'*Alternatibar*. Cette seconde militante sera jugée le 2 septembre 2019 au tribunal de grande instance de Lyon pour "vol en réunion" et encourt 5 ans de prison et 75 000 € d'amende. À Mulhouse, un activiste a été placé en garde à vue 26 heures après avoir été arrêté et emmené menotté de son domicile, qui a été perquisitionné ainsi que son lieu de travail afin de retrouver le portrait volé. Pour la Joconde ou le Saint-Suaire, on aurait compris, mais là... Autant de déploiement policier pour une image volée, on n'imagine même pas ce que ça doit être pour les fraudeurs fiscaux, mais ça doit sacrément barder... non ?



♦ ANV-COP 21, 20 rue des Cordeliers, 64100 Bayonne, <http://anv-cop21.org>



Connaissez-vous les biocides ?

On parle beaucoup, et à juste titre, des pesticides et de leurs conséquences délétères pour la santé et l'environnement depuis de nombreuses années. La controverse autour du glyphosate n'est qu'un des épisodes d'une longue série de combats contre des substances pesticides dangereuses comme le chlordécone, les néonicotinoïdes... Mais connaissez-vous les "biocides" ? L'étymologie de ce terme, qui signifie littéralement "qui tue la vie", n'est guère sympathique, vous en conviendrez aisément. Mais le grand public ne sait généralement pas quels sont tous les produits que contient cette classe de chimiques. Ils sont définis par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) comme "des substances ou des préparations destinées à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles (champignons, bactéries, virus, rongeurs, insectes...), à en prévenir l'action ou à les combattre, par une action chimique ou biologique".

Ces substances peuvent avoir bien des usages. La législation discerne en effet 22 types de produits différents répartis en 4 groupes :

- les désinfectants (hygiène humaine ou animale, désinfection des surfaces, désinfection de l'eau potable...),
- les produits de protection (produits de protection du bois, des matériaux de construction...),
- les produits de lutte contre les nuisibles (rodenticides, insecticides, répulsifs...),
- les autres produits biocides (fluides utilisés pour l'embaument, produits antisalissures)

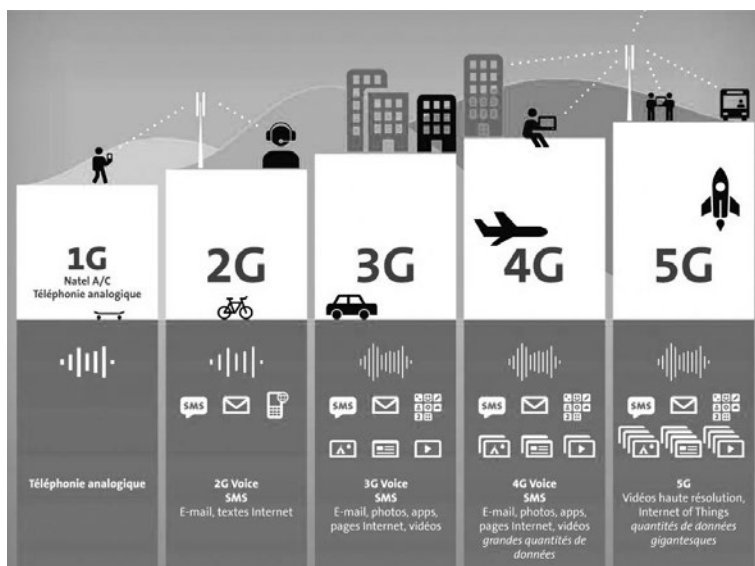
Les biocides "tuent la vie". Et nous ?

Beaucoup de ces substances sont utilisées par le grand public comme les insecticides ménagers, les rodenticides (pour lutter contre les rongeurs) ou encore les produits d'hygiène humaine. Mais cela ne signifie pas qu'ils soient sans danger ! Ainsi la perméthrine, soupçonnée d'être un perturbateur endocrinien, est encore utilisée dans de très nombreux insecticides ménagers mais n'est plus utilisée en agriculture ! De même, la triethanolamine, présente dans des désinfectants pour les mains courants est également soupçonnée d'être un perturbateur endocrinien.

Le règlement européen gérant les biocides date de 2012 seulement, ce qui peut expliquer pour partie le fait que beaucoup de substances dangereuses persistent encore sur le marché dans cette catégorie. La mise en œuvre de ce règlement est en effet très lente !

Le gouvernement français a émis un temps le souhait d'agir plus vite, notamment en retirant certaines de ces substances de la vente en libre-service pour les particuliers, par nature non formés à la dangerosité de ces biocides. Malheureusement, il nous annonce maintenant attendre une évaluation du risque de l'Anses pour savoir quelles substances retirer de la vente en libre-service. Cette position est regrettable car cela va retarder l'action publique de plusieurs mois. Surtout, cette approche tourne le dos à une prise en compte de la dangerosité intrinsèque des substances, beaucoup plus protectrice de la santé et de l'environnement. Il faut donc que le gouvernement réagisse et prenne enfin des décisions ambitieuses sur les biocides !

Halte à la 5G, sur Terre comme dans l'espace



Un collectif international de médecins, scientifiques et membres d'organisations environnementales lancent un appel contre les dangers liés à la 5G. Ce nouveau réseau sans fil commence déjà à être utilisé par

des industries dans la Silicon Valley, ainsi qu'au Qatar, en Estonie ou en Finlande. En reposant sur les ondes millimétriques utilisées à haute fréquence, tous les objets connectés seront censés fonctionner jusqu'à 14 fois plus rapidement qu'actuellement : villes, voitures, montres, chaussures, briques de lait... Tout deviendra maintenant "intelligent", connecté, et accessible, peu importe où l'on se trouve. Ce que cela implique, c'est d'abord une multiplication d'émetteurs de radiofréquences denses. "Outre les millions de nouvelles stations de base terrestres 5G qui seront installées et les 20 000 nouveaux satellites qui seront lancés dans l'espace, 200 milliards d'objets émetteurs, feront partie de l'internet des objets d'ici 2020, et un billion d'objets quelques années plus tard" estiment les signataires de l'appel. Il sera alors impossible à tout être vivant, de l'insecte au brin d'herbe, de se soustraire à cette surexposition électromagnétique. Un autre paramètre pris en compte : la santé de chacun.e. Alors que la reconnaissance de l'électro hypersensibilité progresse dans le milieu médical, la hausse de certains symptômes "serait à mettre en lien direct avec cette nouvelle génération de champs magnétiques", bien que cela soit difficile à confirmer pour le moment. Sans être technophobes, les signataires pressent les instances internationales à mettre un terme à son déploiement.

La pétition est accessible en anglais : <https://www.5gspaceappeal.org/> (disponible également en français) Appel relayé par l'association Robin des Toits, qui lutte pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil.

♦ Robin des toits, 55 rue des Orteaux, 75020 Paris, tél. : 01 47 00 96 33.

Femmes, hommes, etc. ♀

» Belgique



À BRAS NOS CORPS

Le collectif féministe bruxellois *A bras nos corps* donne des outils aux femmes pour se réapproprier certains savoirs médicaux. Des sorcières modernes qui s'attaquent au patriarcat dans le monde de la santé. Le corps féminin est trop souvent construit à travers les yeux de la médecine blanche et patriarcale, et considéré comme un corps malade. Chaque mois, le collectif se réunit en assemblée de femmes pour organiser ses actions : travail collectif sur les violences obstétricales, lecture collective de livres et discussion, ou encore apprentissage de l'auto-examen gynécologique. En invitant sage femmes ou personnes concernées, en écrivant des brochures, en échangeant sur leurs pratiques, ces femmes se réapproprient peu à peu leur corps.

♦ Leurs productions sont consultables sur internet : <https://abrasnoscorps.noblogs.org>

» Élections à Sarcelles

La parité garantit-elle l'équité ?

Selon le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, il y a trop de femmes adjointes à la mairie de Sarcelles (Val-d'Oise). Le 31 janvier 2019, il a annulé l'élection des 14 adjoint-es de l'équipe municipale, qui compte huit femmes (et donc six hommes) et ne respecte donc pas la parité. Le tribunal avait été saisi par des élu-es de l'opposition, qui dénonçaient le non-respect des règles de parité imposées par le Code général des collectivités territoriales. Effectivement, dans les communes de 1 000 habitant-es et plus, le principe de parité "impose l'obligation de présenter une liste où chaque sexe est représenté à parité, à au plus une unité près". Il est peut-être de bon ton de rappeler que 32 % des sénateurs sont des sénatrices, que l'Assemblée nationale élue le 18 juin 2017 comprend 38,7 % de femmes, et que surtout, au-delà des chiffres, la France reste une société patriarcale où il est plus difficile pour une femme de s'affirmer, où celles-ci subissent des discriminations propres à leur genre... Le maire Patrick Haddad, a modifié sa liste, mais se désole en affirmant que "dans cette affaire, les hommes ne me semblent pas lésés puisque c'est quand même un homme qui est devenu maire à la place d'une femme".

» CHRONIQUE

UN LIEU À SOI

Laurence Marty

Coudre sa yourte, construire son nid, habiter un refuge-monde

Vous parler de Sylvie Barbe, autoconstructrice de yourtes et écoféministe cévenole, n'a rien d'évident pour moi. Fille du bitume d'une ville toute proche des Cévennes, je n'y ai pourtant jamais mis les pieds, et j'ai une méfiance assez profonde à l'égard de celles et ceux qui prônent la sobriété heureuse, plus encore quand cette position se double d'une technophobie unilatérale qui range dans le même sac guerre, cyberféminismes et GPA (un sac poubelle).

Pourtant, il y a quelque chose qui me touche profondément dans ce que tisse cette femme, quelque chose qui résonne loin. Et cela compte. Et cela suffit à faire avec et non contre.

Sylvie Barbe nous raconte comment elle devient, dans les années quatre-vingt-dix, la première femme à construire une yourte pour s'y installer sur le territoire français, en partant de seulement quelques images trouvées dans un livre sur les habitats du monde. Dans cette maison qu'elle compose elle-même, avec des matériaux simples et peu coûteux, mettant à profit son savoir de couturière qui lui vient de sa grand-mère et son bon sens, elle trouve refuge à côté du monde patriarcal et capitaliste, auprès d'elle-même, au milieu des oiseaux, des herbes folles, et autres tisserandes arachnéennes.

Esquisser un monde...

Être capable de construire et réparer soi-même l'entièreté de son habitat, pour "retrouver sa dignité, son indépendance, sa cohérence et sa liberté". Fabriquer en rond, au sol comme au ciel, tisser ensemble des vieux tissus de tous les moments de sa vie pour se réparer de trop nombreux habitats insalubres et de tous ces coins qui bouchent l'espace dedans. S'asseoir au centre d'une yourte comme en soi-même, et pleurer sans trop savoir pourquoi les trois premiers jours et les trois premières nuits. Guérir. Cueillir des plantes et recueillir de l'eau de pluie, contempler la beauté des choses, pour se réapproprier (*reclaim*) des



gestes ancestraux d'une épaisseur infinie qui furent aussi ceux des « druidesses génocidées ». Esquisser un monde où les tâches de soin de soi et des autres, humains comme plus qu'humains, sont au centre, et construire des refuges contre l'exploitation des femmes et de la nature. Sylvie Barbe marche et contemple, mais Sylvie Barbe hurle et vrombit aussi, notamment avec les femmes gilets jaunes ces dernières lunes.

Coudre sa yourte, construire son nid, habiter un refuge dans le monde, c'est la voie qu'elle raconte et ouvre. Sans omettre certains des pièges qu'il faudra déjouer : ne pas chercher à imiter la yourte mongole ni une culture qui n'est pas la sienne, essayer de protéger les yourtes d'une captation par le marché, chercher des espaces de liberté dans la législation pour les laisser fleurir et respirer.

Une nuit ou deux, j'ai eu la chance de dormir entre terre et ciel au cœur de l'une de ces constructions rondes habitées par des ami-es. Je me souviens le poêle l'hiver. Je me souviens les sphères. Et le sens qu'il y a à chercher à (se) réparer dans les ruines, même de bitume.

» Pour la lire et la découvrir :

- Sylvie Barbe, *Vivre en yourte : un choix de liberté. Hymne à la sobriété heureuse*, éditions Yves Michel, 2013.
- Sylvie Barbe, "Portrait d'une écoféministe dans les Cévennes", *Multi-tudes*, 2017/2, n° 67, pp. 46-53.

» <http://yurtao.canalblog.com/>

Chaque mois, retrouvez dans cette chronique un lieu habité dans un esprit féministe.



Transports

Mille et un métiers à vélo

Lors du Salon Primevère 2019 à Lyon, Pause Vélo a rencontré Les Boîtes à vélo Lyon Métropole qui prouvent qu'à bicyclette tout est réalisable, l'imagination de ces entrepreneurs n'ayant pas de limites.

Des travailleu-ses qui ne pourront pas être mis-es sur la sellette

Une intuition a germé dans la tête d'Annie : "il y a plein de métiers qui ne nécessitent pas forcément l'usage d'une voiture. On se rend compte que l'on peut les pratiquer avec des véhicules légers, c'est plus maniable et c'est plus rapide, surtout au centre de Lyon où la circulation est très difficile". Partant de ce constat, de nombreux entrepreneurs se sont greffés aux Boîtes à vélo, pour repenser leur travail. Ainsi, Annie collecte des bio-déchets auprès de la restauration pour les faire rouler jusqu'à des sites de compostage. Luc, quant à lui, est livreur de colis. Au quotidien, ils côtoient dans leur association d'autres jobs en selle : des

livreuses de petits déjeuners, un ostéopathe, des cordistes qui se hissent aux façades et aux toits des immeubles, et aussi un dépanneur qui vient porter assistance aux bicyclettes en panne.

Une démarche éthique

Les Boîtes à vélo, qui existent aussi à Nantes, Paris, Grenoble et Lille, mutualisent les différentes énergies afin de faire la promotion des aménagements cyclables auprès des instances politiques, et dans le cadre d'une charte, pour aller à l'encontre du phénomène d'ubérisation qui gangrène la société.

Pause Vélo souhaite alors que d'autres leur emboîtent les pédales pour faire valoir nos droits à rouler sainement en ville.

♦ <http://www.lesboitesavelo.com>



La ville est de plus en plus vouée à des modes de déplacements non ronflants et non polluants. Les entreprises s'adaptent à cette résurrection lente de l'espace urbain, comme nous le prouvent Annie et Luc regroupés avec d'autres créateurs cyclistes, depuis octobre 2018, en association dans la métropole lyonnaise.

Pause Vélo est un podcast hebdomadaire qui traite en 30 minutes de l'usage de la bicyclette au quotidien. Sur un ton détendu et avec une vocation encyclopédique, l'émission informe les citoyen·nes afin de leur faire prendre conscience que le vélo est l'alternative la plus efficace et la plus simple face aux enjeux économiques et écologiques actuels. Chaque semaine, Pause Vélo relaie aussi des actualités cyclistes (non sportives) et soutient les associations pro vélo dans leurs implications. Cette émission – gratuite – est aujourd'hui à la recherche de radios associatives qui voudraient bien la diffuser partout en France.

Comme le crient ses chroniqueu-ses à chaque fin d'épisode : "pour sauver l'Humanité, faites du vélo !"

♦ Pour écoute et renseignements supplémentaires : <https://www.pausevelo.com>

Annonces

» Revues Silence

■ **Gironde.** Donne collection de la revue *Silence* de 2008 à 2014. Ouest Bordeaux. Tél. : 06 42 06 43 52.

■ **Saône-et-Loire.** Donne anciens numéros de la revue *Silence* depuis 2005. Tél. : 03 85 79 92 17.

» S'installer

■ **Charente-Maritime.** Propose à la transmission ferme pouvant convenir à un groupe de porteurs de projets pluri-activités, désirant partager une maison capable d'accueillir 3 familles dans un environnement paisible et riche en potentiel. Partie habitable de 250 m², 400 m² de bâtiments agricoles dont 200 pouvant être réhabilités en habitat (auto-construction). 6 hectares peuvent être exploités en élevage dont une partie en maraîchage. Ancienne ferme au centre de 32 ha de terres (céréales et vignes) et bois actuellement en ferme. Contact : mudhasana@gmail.com

■ **Gers.** Vend maison écologique en terre-paille et bois de 162 m², sur 4,5 ha de prairies et bois. Avec véranda, poêle de masse, chauffe-eau solaire, récupération d'eau de pluie, phytoépuration, potager, arbres fruitiers et mellifères. 300 K€. Contact : 05 62 08 92 07 ou 06 28 93 43 79, Elisabeth ou Loic, e.rigot@laposte.net

■ **Isère.** Je cherche à acquérir un terrain pour y développer une activité d'animations "Nature" autour des thèmes et productions suivantes : légumes, fruits, apiculture, plantes aromatiques et médicinales. Besoin de plusieurs ha de terres pour les productions et plusieurs ha de bois/forêt pour garantir un aspect sauvage. Proximité d'un bassin de population pour la fréquentation. Accessibilité en car. Zone de recherche : quart sud-Est (Drôme, Hautes-Alpes, Alpes de Haute Provence, Vaucluse). L'objectif du projet est

d'offrir au public un lieu de découverte, d'apprentissage et de proximité avec la nature. **Matthieu MULA**, tél. : 06 17 28 76 60, matthieu.mula@free.fr

» Vivre ensemble

■ **Gers.** Projet d'habitat collectif, agricole, lieu d'accueil et autres projets, cherche personnes qui aimeraient se lancer dans l'aventure. Nous sommes pour l'instant quatre adultes et trois enfants. Contact : e.rigot@laposte.net

■ **Ouest.** Famille recherche des personnes motivées pour collectif (communauté ?) autour des valeurs de l'écologie, l'éducation et la spiritualité dans le Nord-Ouest (Vendée...). Contact : angeliqueetetienne@gmail.com

» Conseils

■ **Isère.** Nous avons fait installer par Hespul, en 1999, des capteurs solaires sur notre habitation. Depuis plus d'un an, notre installation ne fonctionne plus et nous cherchons désespérément un réparateur. Intimement convaincus du bienfondé de notre démarche, nous aimerions monter une centrale villageoise. En attendant, auriez-vous des adresses fiables pour la maintenance de notre installation solaire ? Contact : tél. : 06 79 25 18 02, jpw.pain@gmail.com

» Se rencontrer

■ **Ille-et-Vilaine.** À la retraite, étudiant·e, travailleur·se, en famille, avec ou sans enfants, etc. C'est à vous tout-es que je m'adresse pour une rencontre festive des vieilles souches et des jeunes pousses, les 18 et 19 mai à la Guette en Paimpont, 35380. Pour se rencontrer, échanger sur nos vies, nos activités, nos espoirs et établir un pont intergénérationnel. Nous en avons tou-tes besoin dans ce monde agité et désorienté. Cette rencontre sera en participation libre et autogérée pour les participant·es. Nous attendons vos suggestions, vos propositions d'animation et d'aide pour la préparation. Tél. : 02 99 07 87 83.

MATERNITÉ
LE BLANC VERT ROUGE

CHAPITRE NATURE SCIENCE NATURE LITTÉRATURE

7 > 9 JUIN 2019
LE BLANC⁽³⁵⁾

www.CHAPITRENATURE.COM
chapitre.nature@laposte.fr
Renseignements - 02 54 37 05 13

Organisé par En partenariat avec Financé par

Échange d'encart contre stand

Gratuites : Les annonces de *Silence* sont gratuites pour les abonnés (le premier abonnement est à 20 € pour six mois). Elles sont également gratuites pour les offres d'emploi. Pour passer une annonce, joindre le bandeau d'expédition qui entoure la revue ou joindre un chèque correspondant à un abonnement. **Taille des annonces.** Nous vous demandons de faire le plus concis possible. Au delà de 500 signes, nous nous réservons le droit de faire des coupes. **Délais :** Pour passer une annonce dans le numéro de juin 2019, il faut qu'elle soit parvenue à la revue au plus tard le lundi 29 avril. Pour passer une annonce dans le numéro d'été 2019, au plus tard le mardi 28 mai, etc. **Adresse réelle :** Nous vous demandons d'indiquer au minimum une adresse postale et/ou un numéro de téléphone fixe. **Domiciliées :** *Silence* accepte les annonces domiciliées à la revue contre une participation de 5 € en chèque. Pour répondre à une telle annonce, mettre votre réponse dans une enveloppe. Écrire sur cette enveloppe au crayon les références de l'annonce, puis mettre cette enveloppe dans une autre et envoyer le tout à la revue. **Sélection :** *Silence* se réserve le droit de ne pas publier les annonces qui lui déplaisent.



DR

▲ *Les poules doivent être 2 au minimum pour pouvoir survivre... et apprendre à coopérer?*

Des poulaillers urbains pour maîtriser les déchets

La présence des poules s'est faite rare dans nos villes. Et pourtant, leur potentiel pour la réduction des déchets organiques est important. Les projets menés en ce sens se multiplient et prennent différents visages selon les communes. En voici quelques exemples.

LES DÉCHETS ORGANIQUES ISSUS DE LA cuisine, de la table ou encore de l'entretien des espaces verts sont généralement brûlés après avoir été récupérés par les services chargés de la collecte des ordures. C'est beaucoup d'énergie dépensée pour créer de la vapeur inutile. Alors qu'une poule serait ravie d'en faire son festin... À côté des composts urbains, de nombreux projets se développent autour de la réintroduction des poules en ville dans le but de recycler les déchets organiques. La poule les transforme en amendement pour les sols agricoles et en œufs pour notre consommation. On estime que ce sont jusqu'à 150 kg d'ordures ménagères qui peuvent être recyclés en un an par une seule poule. Cependant, il faut dépasser cette dimension purement utilitaire. Engager avec ces animaux des relations non basées sur une exploitation, mais prenant en compte expressément leurs besoins spécifiques et leur bien être : voilà un enjeu important.

Quand les communes s'empouaillent

De nombreuses communes ont été séduites par cette idée et lancent des opérations auprès de leurs administré-es disposant de jardins individuels. C'est le cas par exemple de Lisses, 7 600 habitant-es, dans l'Essonne, qui a lancé en 2018 pour la troisième année consécutive une opération "200 poules pour réduire les déchets". La commune délivre alors deux poules et un poulailler aux 100 foyers retenus.

Dans le Territoire de Belfort, à Delles et à Beaucourt notamment, entre 2013 et 2016, le Service "Ordures ménagères" de la Communauté de Communes du Sud Territoire a offert deux poules aux foyers volontaires pour permettre de réduire le volume de leurs déchets, dans le cadre de son Programme local de prévention des déchets. En 2013, 30 foyers ont été sélectionnés et 60 poules "adoptées", 2,3 tonnes de déchets ont été détournées de l'incinération et 4 780 œufs ont été récoltés en un an.



▲ Transformer un panier à salade en poulailler, quoi de plus naturel?

Depuis 2014, à Etterbeek en Belgique (46 000 habitant-es), 20 foyers ont bénéficié d'une action similaire suite à un appel à projet de Bruxelles-Environnement. Les poulaillers ont été construits avec les foyers accueillants. (1)

Des défis pratiques

Quelles difficultés, quels freins rencontrent ces initiatives ?

Le défaut d'expérience initial peut entraîner quelques erreurs. À Lisses, le bilan de la première année a été mitigé, explique Marie-France Deliencourt, chargée de communication au Siredom (2). La période de distribution des animaux dans les foyers n'était pas adaptée. Les poulettes âgées de 4 à 6 mois étaient encore fragiles, il aurait fallu les donner dans une période moins froide et humide. Plusieurs n'ont pas survécu.

La commune de Lisses a organisé une petite formation de départ sur leur nourriture, l'entretien et l'orientation du poulailler. Cela permet d'expliquer notamment que les poules "*ne sont pas des poubelles de table*", qu'il est nécessaire de compléter leur alimentation avec des aliments dédiés, que l'entretien du poulailler nécessite un minimum d'attention et qu'il faut les protéger des prédateurs : chats, rats, ou encore renards, encore bien présents dans de nombreux territoires.

Il faut également gérer les absences. À Etterbeek, les propriétaires s'entraident car les poules ne peuvent pas être abandonnées plus de deux jours.

Le bruit constitue un inconvénient, assez mineur. La commune belge conseille quand même de consulter son voisinage avant d'installer un poulailler.

Parfois, l'expérience s'arrête faute de moyens mis à disposition pour son suivi et son bon déroulement. Comme dans le Territoire de Belfort, où une responsable de la déchetterie

On peut le faire soi-même

De nombreuses personnes n'ont pas attendu leurs communes ni des acteurs extérieurs pour élever quelques poules en ville, dans leur jardin. À l'instar de la colocation de Léa, à Lyon, où on se transmet les consignes de génération en génération de colocataires pour l'alimentation des poules ou encore l'entretien du poulailler, qui a été "*fait maison*".

de Flèche l'Église explique que cette opération a donné "*de bons résultats*", mais a dû être arrêtée faute de moyens pour suivre les familles, et parce que d'autres projets étaient désignés comme prioritaires.

L'implantation durable de poulaillers urbains, au-delà d'un effet de mode ou d'opportunité sur une commune, nécessite un suivi de longue haleine et une continuité politique qui font souvent défaut.

Enfin, un poulailler personnel demande un minimum d'espace... et de temps. Une poubelle occupe moins d'1 m², un compost 4 m², deux poules 30 m². Au prix du foncier en ville, cela limite les possibilités de mettre des poules (et parfois déjà un compost). De même, mettre à la poubelle nécessite un temps minuscule, faire un compost, un tout petit plus de temps, des poules, des soins quotidiens.

Des projets collectifs

L'installation de poules rencontre parfois des logiques plus collectives. C'est le cas à Etterbeek où, parallèlement aux implantations individuelles, deux poulaillers collectifs ont vu le jour.

(1) La poule étant un animal social, elle ne peut vivre seule, c'est pourquoi les communes en donnent toujours au moins deux.

(2) Agence sud-francilienne pour l'énergie, les déchets et l'environnement. <http://siredom.com/poules>



Marie Clem's

▲ À Torcy, dans le quartier Bel-Air, en Seine-et-Marne, l'école maternelle et l'école primaire ont mis en place une mini-ferme urbaine. Poules mais aussi poissons, grenouilles, oies, lapins, chèvres, interagissent au quotidien avec les enfants.

Cela permet d'impliquer dans ces projets des personnes qui ne disposent pas de jardin. L'un des poulaillers est situé dans un petit parc entre deux immeubles, à flanc de bâtiment, et l'autre se trouve dans un jardin public. Il a dû être arrêté un temps, le temps d'acheter une volière, à cause des renards. Chacun d'eux rassemble 7 à 8 poules et regroupe 6 à 7 ménages, explique Maïté Van Vaeck, éco-conseillère au service développement durable de la municipalité. Les membres du groupe s'organisent via un agenda partagé pour venir les nourrir, les abreuver, nettoyer le poulailler, récolter les œufs. C'est la ville qui paie l'accès à l'eau et les frais de vétérinaire. Aujourd'hui, "on irait plus vers l'individuel que vers le collectif", explique Maïté Van Vaeck, car cela demande une implication moins importante des services de la mairie.

Un réseau de micro-fermes urbaines dans l'Essonne

À Massy et aux Ullis, dans l'Essonne, se développent depuis 2018 des poulaillers collectifs d'un autre genre. L'association *Haie magique*, qui en est à l'initiative, est engagée dans la réintroduction de la biodiversité sauvage en ville. Elle s'est illustrée par la plantation de haies bocagères à base d'essences locales, réintroduisant des écosystèmes forestiers adaptés à la ville. La création d'un réseau de micro-fermes urbaines, les *Pico-Reuses*, s'inscrit dans la continuité de sa vocation, qui est de "créer des lieux nourriciers et fraternels en ville", explique Laurent Samuel, président de l'association.

Le projet a été lancé en 2017, en lien avec un financement du département. L'association a commencé par susciter la création de collectifs d'habitant-es prêt-es à s'investir, ce qui a duré un an. Il a fallu travailler également sur la légalité du projet, pour que celui-ci soit durable (3).

Actuellement l'expérience est en démarrage sur deux sites : au sein d'un habitat groupé à Massy, regroupant 6 familles, avec 5 poules. Et au sein d'un collège des Ullis, avec 10 poules. "Le travail avec des établissements scolaires est bien adapté à ce genre de projets", estime Laurent Samuel. L'idée est d'intégrer cette initiative à la vie de l'établissement : le fonctionnement de la cantine d'une part, le projet pédagogique d'autre part. La gestion des poules durant les vacances est un défi... mais des solutions ont été trouvées pour les prendre en pension (4). Le nombre de poules est choisi en fonction de l'espace disponible (un parcours d'un minimum de 15 m² par gallinacée) et de la quantité de déchets récoltés. Chaque année, la surface de parcours a vocation à être alternée, labourée et mise en culture potagère en permaculture. Le but global du projet est de multiplier les zones agricoles riches en ressources nutritionnelles au cœur de la ville.

"Les projets en pied d'immeuble sont les plus difficiles à monter, témoigne l'animateur du projet. Car les poulaillers collectifs génèrent des nuisances et des exigences qui nécessitent un collectif soudé et efficace, qui fait autorité dans sa communauté, qui jouit d'une certaine légitimité".

Le monde marchand, facilitateur ou prédateur ?

Certaines entreprises se sont spécialisées dans le créneau des poulaillers urbains, à l'image de la société *Farmili* (5), créée par deux anciens du "secteur financier". L'entreprise vend dans sa boutique en ligne des poules de diverses races, des œufs fécondés, des poulaillers, de la litière, de l'alimentation, mais aussi des lapins, oiseaux, abeilles et insectes... *Farmili* joue également le rôle de prestataire auprès de collectivités qui mettent en place des poulaillers urbains, pour l'accompagnement des foyers concernés. À Lisses

(3) Actuellement, selon la loi, on peut élever chez soi des volailles sans être obligatoirement agricultrice ou en faire de déclaration préalable en mairie, du moment que les produits de cette basse-cour sont destinés à une consommation personnelle et que l'élevage reste considéré comme un "élevage familial" c'est-à-dire ne dépassant pas une certaine taille, soit 50 poules.

(4) Autre blocage rencontré, selon Laurent Samuel : la crainte des municipalités de se retrouver avec les poules sur les bras si le projet s'arrête. C'est pourquoi *Haie magique* ne vend pas les poules aux communes : elles sont mises à disposition des porteu-ses du projet et peuvent ainsi être récupérées par l'association en cas de souci.

(5) <https://www.farmili.com>



▲ *Durant leur temps le loisir, les poules s'adonnent aux activités artistiques et culturelles. Ici, répétition d'une chorégraphie de hip hop.*

par exemple, les participant·es peuvent poser leurs questions à l'entreprise (6).

À Neuville-sur-Oise, dans le Val-d'Oise, Aurélie Deroo, entrepreneuse, a lancé en 2018 le *Cocottarium* (7). Ce service commercial est une sorte de poulailler urbain clé-en main, vendu à la municipalité, et qui se veut être un prototype commercialisable ailleurs par la jeune société. Sa fondatrice affiche des valeurs d'écologie, d'éducation, de partage et tient à ancrer son projet dans le cadre de l'Économie sociale et solidaire. Les habitant·es viennent déposer leurs déchets organiques dans des sacs prévus à cet effet à proximité du poulailler. La logistique est assurée ensuite par du personnel prioritaire à l'emploi : collecte des déchets, tri, nourriture des poules et récolte des œufs. "Les habitant·es viennent récupérer les œufs dans des points relais à proximité", explique Aurélie Deroo. Un projet à dimension écolo-sociale mais à très faible autonomie et participation citoyenne.

On est loin des poulaillers collectifs d'Etterbeek, et plus encore des micro-fermes urbaines mises en place dans l'Essonne. "Notre optique est que les gens se voient, fassent des choses ensemble, insiste Laurent Samuel, de l'association *Haie Magique*. On ne rend pas un service. On veut donner aux gens des outils pour leur permettre de travailler en autonomie. Pour créer de la biodiversité en ville, il faut d'abord gérer la biodiversité humaine".

En terme d'autonomie, "on fabrique beaucoup, avec les gens, au cours d'ateliers, avec du bois de récupération (8). On milite contre la confiscation de nos conditions de vie par des technicien·nes, des expertes, les pouvoirs publics, les entreprises. L'idée est de s'approprier les espaces publics. On veut sortir le vivre-ensemble du monde marchand. Notre projet est alternatif et décroissant".

Guillaume Gamblin ■

Et les poules, dans tout ça ?

D'où viennent les poules qui sont utilisées dans ces projets urbains ?

Certaines sont achetées à des sociétés commerciales telles que *Farmili*. D'autres sont des poules réformées, "sauvées des abattoirs et un peu amochées", explique Aurélie Deroo, du *Cocottarium*. Les micro-fermes de *Haie Magique* accueillent des poules de réforme âgées de deux ans, issues de petits élevages bio en parcours libre. "On les récupère avant qu'elles ne soient sorties du circuit, elles seraient tuées sinon", explique Laurent Samuel, qui ajoute que ce serait plus compliqué avec des poules issues d'élevages en batteries industrielles, traumatisées. Ces poules de réforme ont une espérance de vie estimées à 4 ou 5 ans mais elles seraient tuées dès l'âge de 2 ans dans la plupart des élevages. Néanmoins, une fois trop âgées pour pondre, elles sont "remplacées", explique Maïté Van Vaeck, de la municipalité d'Etterbeek...

- **Haie magique :** <http://haie-magique.org>.
- **La municipalité d'Etterbeek** a réalisé un guide très complet : *Poules urbaines à Etterbeek : guide complet*, sur le site <https://environnement.brussels>.

(6) En Belgique, un rôle un peu équivalent est joué dans certaines municipalités par la société *Life is wonderpoule*, qui a un côté commercial marqué. www.lifeiswonderpoule.be.

(7) www.cocottarium.fr

(8) Conséquence : le coût de l'installation d'un poulailler coûte jusqu'à dix fois moins cher qu'avec une entreprise "clé-en-main"... Car au final, ce sont les municipalités qui financent souvent ces projets, qu'ils soient municipalisés, confiés à des acteurs privés ou associatifs.



Jean-Christophe Verhaegen

Le nucléaire ne sauvera pas le climat

Pour contenir l'augmentation de la température à 1,5 °C, il faut aller plus loin que nos engagements actuels. Le nucléaire nous permettrait d'éviter à peine 9 % d'émission de CO₂ au niveau mondial si on mettait en service un réacteur nucléaire tous les 15 jours pendant 20 ans. Ce qui est totalement impossible techniquement et financièrement, sans parler du danger généré.

DANS LE MONDE, EN EFFET, ENTRE 2000 et 2018 il a été installé 35 GW de nucléaire et 497 GW d'éoliennes. En 1996 le nucléaire représentait 17,6 % de l'électricité mondiale, en 2017 ce n'est plus que 10,39 %. En 2017 le nucléaire est une des énergies les plus chères, et son prix augmente toujours alors que pour les énergies renouvelables déjà moins chères, les prix sont à la baisse.

Le réchauffement impacte le nucléaire

Été 2003 : la canicule touche 1/4 du parc nucléaire français : les réacteurs nucléaires ont besoin d'être refroidis en permanence avec de grandes quantités d'eau. La canicule de 2003, qui voit le débit des cours d'eau baisser et leur température augmenter, oblige EDF à arrêter ou à faire fonctionner à puissance réduite 17 réacteurs nucléaires (sur 58 en France), et à importer massivement de l'électricité à prix d'or.

Été 2018 : le plus chaud depuis 2003, une dizaine de réacteurs ont vu leur puissance réduite pour les mêmes raisons. Ces fortes chaleurs risquent de se généraliser. Le nucléaire, en été, fait peser une pression supplémentaire sur les cours d'eau et supporte très mal lui-même la chaleur qui pose des problèmes de refroidissement.

Lorsque les fleuves ont des débits plus faibles les rejets radioactifs et chimiques se diluent moins et la masse d'eau plus faible se réchauffe encore plus, mettant en danger la faune et la flore.

La soif du nucléaire au détriment d'une ressource naturelle

Sans eau, le nucléaire ne peut pas fonctionner. Parce qu'une centrale nucléaire consomme de l'eau (elle ne rejette pas autant qu'elle prélève) pour le refroidissement, parce qu'elle utilise le principe de la dilution pour "noyer" la pollution de ses rejets (tritium, hydrocarbures etc.), tous les jours les centrales nucléaires utilisent et altèrent la qualité et la quantité de cette ressource naturelle commune et essentielle à la vie.

Dans le Bugey, à l'est de Lyon, par exemple, il y a 4 réacteurs de 900 mégawatts (MW) électrique, mais ces réacteurs produisent 2700 MW thermique chacun. Ainsi quand un réacteur envoie sur le réseau 900 MWh (millions de watts heure), dans le même temps il envoie dans le Rhône, ou dans l'atmosphère, selon le réacteur considéré, 1800 MWh, soit deux fois plus que sur le réseau électrique.

Le nucléaire n'est pas une énergie durable

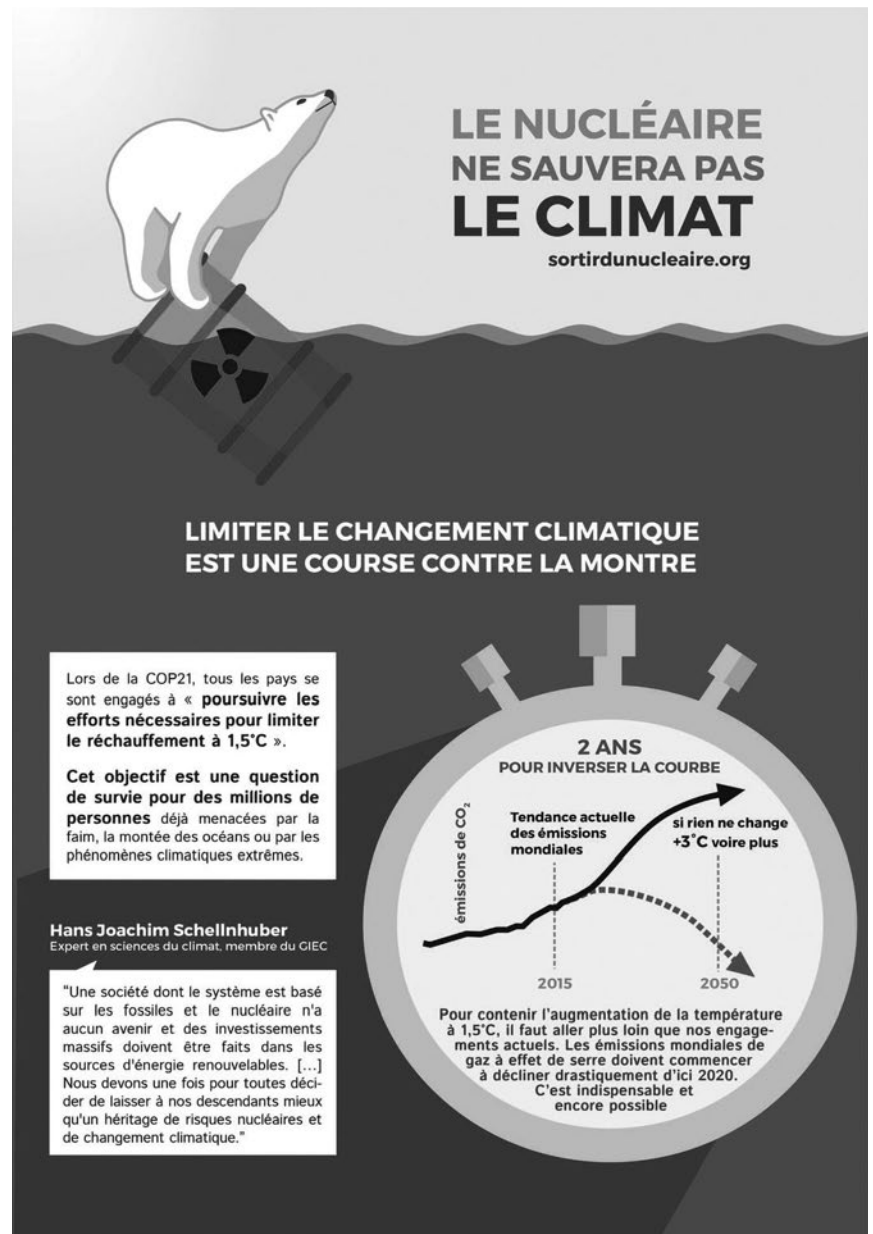
Selon le rapport *Wise* (1) de 2000, qui est toujours valable en 2018, le nucléaire n'est pas une source d'énergie durable pour les raisons suivantes :

- Les investissements dans les projets nucléaires absorbent des financements qui font cruellement défaut aux programmes d'efficacité énergétique
- Les programmes nucléaires ont un ensemble d'effets systémiques négatifs : besoin de personnel hautement qualifié, blocage de l'innovation dans les domaines de l'approvisionnement et de la demande, blocage du développement des petites unités de production performantes ;
- Les pays ayant recours au nucléaire figurent parmi les plus grands émetteurs de CO₂. au monde parce que les centrales de grande taille ont tendance à conduire à des surcapacités structurelles à long terme et à stimuler la consommation d'électricité au lieu de favoriser son utilisation rationnelle ;
- Le nucléaire ne produit que de l'électricité, alors qu'une partie importante des besoins énergétiques des sociétés modernes concerne la chaleur ;
- Le nucléaire demeure une source d'énergie dangereuse, particulièrement difficile à exploiter. Le problème des déchets n'est pas encore résolu, et la prolifération militaire constitue une menace importante au niveau mondial.

Une énergie coûteuse et peu rentable

Le nucléaire génère aussi des gaz à effet de serre qu'il faut prendre en compte dans les comparaisons : extraction du combustible dans d'immenses mines où l'on consomme du charbon (2), du pétrole, transport et traitement des minerais, construction des réacteurs (terrassment, cuves, confinement...), transport des déchets et fabrication des usines de retraitement... En totalité, le kWh d'électricité nucléaire émet environ 90 g de CO₂. En France le secteur nucléaire consomme 25 TWh (millions de MWh) soit la production de 4,5 réacteurs de 900 MW. Dans la plupart des installations de cogénération où l'on produit à la fois de la chaleur et de l'électricité, la plupart de la chaleur perdue est récupérée et utilisée pour les usages industriels ou le chauffage urbain. Le rendement oscille entre 75 et 90 %, alors que le rendement nucléaire ne dépasse pas 33 %.

À la vue des coûts actuels et projetés, le nucléaire ne paraît pas constituer l'option la moins



chère. En 2005, l'EPR devait coûter 3,3 milliards d'euros et fin 2018 le coût estimé avec 8 ans de retard est de 11 milliards d'euros. Il est d'ailleurs manifeste que les données sur les coûts habituellement fournies par les opérateurs sont considérablement sous-estimées et omettent souvent de prendre correctement en compte le démantèlement, l'évacuation des déchets qui devront être surveillés pendant des millions d'années.

La France accumule d'énormes quantités de déchets radioactifs, y compris ceux correspondant aux exportations d'électricité, et est exposée quotidiennement au risque d'une catastrophe nucléaire. Reste à savoir combien de temps le système peut durer, car il se révèle en fait extrêmement fragile. En novembre 2016 il y a eu jusqu'à 26 réacteurs arrêtés dont certains pour maintenance, mais aussi 18 du fait d'un doute sur la qualité de l'acier des cuves et des générateurs de vapeur.

Rhône-Alpes Sans Nucléaire ■

(1) *Word information service on energy*, <http://www/wise-paris.org>

(2) Mine d'uranium d'Arlit au Niger : pour alimenter les mines d'uranium il y a une centrale qui consomme 160 000 tonnes de charbon chaque l'année.



Luc Schuiten

Humusation et transition écosociétale

Selon le principe holistique qu'il n'y a pas de déchets dans la nature, l'humusation, compostage optimal et ritualisé des corps, fait partie intégrante (bien qu'en pointillés pour l'instant) de la permaculture.

L Y A CINQ ANS, EN BELGIQUE, UN PETIT groupe d'amoureux-ses de nature et de permaculture, soutenu par une vingtaine d'expertes, a initié la fondation *Métamorphose: mourir, puis donner la vie...* pour mettre en œuvre et légaliser l'humusation des défuntes (1). Dans une intention analogue mais comme projet urbain, aux États-Unis d'Amérique, *recompose.life* imagine une structure à étages, déjà en expérimentation.

Vers des jardins-forêts de la métamorphose

Rendre à la terre la précieuse matière organique qu'on avait dénaturée, brûlée, empoisonnée, irradiée pendant des décennies, voilà la mission de l'humusation comme du compost en général. À l'imaginer, une détente se fait, en nous et entre nous et le monde, une respiration déjà présente dans les cimetières dits "naturels", très fréquents en pays anglo-saxons et qu'on trouve en France à Souché, près de Niort, sans

compter une trentaine de cimetières dits "paysagers". Autre variante, les forêts de mémoire post-crémation sont nombreuses en Allemagne ; nous en avons l'écho à Pruillé dans le Maine-et-Loire, ou encore à Pluneret dans le Morbihan.

L'idée belge du jardin d'humusation où le corps se métamorphose en humus sain et fertile va au bout de cette vision d'apaisement par un geste plus que symbolique de réconciliation avec la terre : lui rendre notre matière organique dans un état de dépollution optimale.

Dans les grandes villes, dénicher des mini-jardins-forêts n'est pas si difficile : le promeneur ou la promeneuse découvre avec étonnement tous les "non-lieux" qu'abritent les agglomérations. Un corps humusé occupe trois mètres carrés, relibérés chaque année : au bout d'un an, un deuxième rituel a lieu et le corps humusé va rejoindre pour partie une petite "forêt du souvenir" proche, existante ou nouvelle, et pour partie un projet solidaire de régénération des sols (2).

(1) Son président Francis Busigny est entre autres le collaborateur de Joseph Országh sur la question de l'eau et des toilettes sèches (système SAINECO, www.eautarcie.org).

(2) La fondation *Métamorphose* a également des projets en permaculture holistique (dont l'humusation et le compost issu des toilettes sèches) au Burkina Faso et à Madagascar.

"Ça viendra très vite"...

Cela fait un peu froid dans le dos, alors que c'est, à la réflexion, une évidence : l'idée d'humusation, portée en Belgique par des acteurs et actrices animé-es d'intentions écologistes et humanistes, avance en parallèle, potentiellement, sous la bannière implacable de la gestion indirecte des populations par une grande industrie attentive aujourd'hui à toute manne non encore identifiée. La pensée positive fait de toute difficulté une opportunité. En France, les cimetières manquent cruellement de place, mais on a besoin de nourrir les surfaces agricoles : ces "ressources humaines" (600 000 cadavres annuels) seront en quelques semaines rendues utiles à la refertilisation des sols. Certes, le projet de décret, en Belgique, encadre le projet de façon très stricte contre toute marchandisation, mais peut-on vraiment se prémunir contre elle, et partout ?



Luc Schuïten

Quand écologie rime avec démocratie

Les crémations restent très polluantes et énergivores (l'obligation de filtres à partir de 2018 ne fait pas disparaître les problèmes). La thanatopraxie, trop fréquente en France, pollue gravement la nappe phréatique.

Lors de la transition vers cette nouvelle pratique funéraire responsable et peu coûteuse, les crématrices, thanatopractrices et fossoyeurs-ses pourraient ressentir un soulagement à devenir humusatrices pour s'occuper de la mise en compost adéquate, de son entretien précis, du fin broyage des os lorsque tout le reste s'est décomposé (deux à trois mois), ou encore créatrices de tels jardins-forêts.

Parallèlement, l'évidence de services funéraires gratuits, mais sous le signe de l'autogestion, vient peu à peu à l'esprit. De gestion communale, avec ses rituels funéraires personnalisés et créatifs, un jardin-forêt de l'humusation concourrait à créer une réelle communauté dans les petites communes.

Pour l'instant, on voit déjà apparaître des coopératives funéraires qui se démarquent de l'esprit d'entreprise "pompes funèbres" (3). La première en France a été créée à Nantes à partir d'un modèle québécois, et des projets se montent à Rennes, Bordeaux et Strasbourg. L'association nantaise propose son accompagnement à la création de telles coopératives. Une évolution citoyenne qui pourrait bien croiser la piste de l'humusation.

Un premier pas en Wallonie

Or, l'humusation vient de faire un pas décisif en Belgique, puisque les expérimentations préalables à la légalisation commencent cette année 2019 à la faculté de bio-ingénierie de l'Université catholique de Louvain, avec un budget voté par la Wallonie.

Ce premier pas a été rendu possible avant tout par l'implication de citoyen-nes qui ont signé leur acte de dernière volonté, rendant attentifs leurs bourgmestres et conseils communaux (4).

En France, suite à une question sénatoriale en 2016 (5), le ministère de l'Intérieur a confié la question au *Conseil national des opérations funéraires (CNOF)*, qui n'a publié ni compte-rendu ni rapport depuis...

Dignité et rituels

Quid, enfin, de la dignité ? Si on dit humusation et non compostage, c'est pour éviter la référence à une pratique souvent mal maîtrisée et que peu d'entre nous considèrent comme sacrée. Petite analogie : face aux cercueils en carton, le public se divise : le "non" invoque l'indignité du matériau, le "oui" condamne le commerce effréné et suicidaire du bois. Tout comme nos modes funéraires actuels mettent à mal nos sensibilités, composter les corps puis mouliner les os (ce que font aussi les crématoriums) peut choquer et ne doit pas être imposé. Mais entouré d'un rituel habité par toute l'amplitude de notre présence sensible, entre aimés, entre ami-es, ou simplement entre citoyen-nes solidaires (6), le retour à l'humus traverse de manière vivante interrogations et bouleversement pour déboucher sur un sentiment de paix bien précieux aujourd'hui.

■ Fondation *Métamorphose*, rue St-Roch 33 à B-1325 Chaumont-Gistoux, Belgique, <https://www.humusation.org>. Elle a publié en 2017 *Ni enterré, ni même incinéré ! Plaidoyer pour l'Humusation : une nouvelle pratique funéraire en harmonie avec les processus du vivant*.

■ Voir aussi l'article "Après la mort, le retour à la terre", d'Odile Floutié, dans *Silence* de février 2016, n° 442 p. 38.

(3) Notons cependant que les pompes funèbres municipales existent toujours.

(4) Le plus utile est d'envoyer ses dispositions de dernière volonté à sa commune et en parallèle à humusation.fr@gmail.com.

(5) Voir sur le site du Sénat www.senat.fr la question écrite n° 20504 sur la légalisation de l'humusation.

(6) Voir les associations offrant une petite célébration aux morts isolés (*Morts sans toi-t notamment*).



▲ Visite de la forêt gourmande avec Fabrice (à droite).

Les forêts-jardins : créer des écosystèmes comestibles !

De nombreux "peuples de la forêt", grâce à leur interaction millénaire avec le végétal, créent aux alentours des villages des systèmes d'agro-forêts, apparemment sauvages mais en réalité extrêmement domestiqués, ce qu'on appelle "l'agriculture invisible". En France aussi, des personnes comme Fabrice Desjours dans la Saône-et-Loire tentent de mettre sur pied des forêts-jardins.

FABRICE EST D'ABORD UN MILITANT DE l'environnement : il s'est investi pendant 18 ans chez *Amnesty International*, plus de 20 ans chez *Greenpeace* et, aujourd'hui, il participe à une association de sauvegarde des océans, *C'est Assez* (1). Un stage de deux mois pour son mémoire de fin d'études dans les labos de l'*Inra* (2) en tant que chercheur a suffi pour persuader Fabrice que la recherche fondamentale ne consiste plus qu'à travailler pour des lobbies industriels. Il décide alors de partir en voyage à la rencontre des semences anciennes et des populations rurales qui les utilisent, se formant à Auroville en Inde (où il va voir les jardins de *Kokopelli*), à la célèbre ferme de Songhai au Bénin, explorant l'Équateur, la Bolivie, le Pérou, le Costa-Rica, Sumatra...

Il recherche en particulier des cultivars (3) inconnus mais c'est pendant ces voyages qu'il rencontre ses premiers jardins-forêts tropicaux. Comme il a fait aussi des études d'infirmier, il travaille un an aux Comores dans un dispensaire de brousse avec des enfants handicapés. Ses collègues autochtones lui enseignent l'usage des plantes indigènes, cueillant à la machette dans la forêt écorces, fleurs, feuilles.

Devenu infirmier psychiatrique, Fabrice se sert du jardin comme d'un outil de soin avec ses patientes.

Observer la forêt pour s'en inspirer

Après avoir expérimenté avec succès dans un grand jardin urbain de Dijon toutes les graines qu'il a ramené du monde entier, Fabrice choisit une pâture à chevaux de deux hectares et demi, en Bresse bourguignonne, proche de Louhans, à quelques kilomètres du lieu où vivait un de ses arrière-grand-pères. Il apprécie particulièrement ce pays anciennement marécageux et le foncier y est relativement peu cher (pour 150 000 euros, en 2010, il achète son terrain sur lequel il y a une ferme traditionnelle à restaurer) et accessible aux personnes nouvelles. Il a un coup de cœur pour ce pré qui a été "relativement" peu compacté par les animaux et les opérations de fauche. Il est entouré d'un petit corridor de forêt tout autour, très fonctionnel au niveau biologique et faisant une enclave au milieu des grandes cultures de la Bresse. Il décide de s'y installer, de planter les premiers fruitiers dès le départ en 2010 mais il s'aperçoit que le sol est quand même anoxique (trop compacté, il respire mal). Pour l'améliorer, Fabrice manque de matériaux afin de mulcher (4) ou de pailler, il n'a pas de biomasse à disposition.

(1) *C'est assez*, www.cestassez.fr et cest.assez.collectif@gmail.com. Pour cette association, le problème numéro un n'est pas la surpêche catastrophique ou la pollution dramatique par le plastique, mais l'acidification des océans causée par la quantité de CO₂ que la civilisation humaine relâche dans l'atmosphère. La dernière fois que cela est arrivé dans l'histoire de la Terre, 90% des formes de vies marines sont mortes... Il faut donc planter des arbres pour capter ce CO₂.

(2) Institut national de la recherche agronomique.

(3) Variétés cultivées.

(4) Le mulch est une "couverture de sol" utilisée en permaculture qui aide à fertiliser le sol et qui peut être minéral, issu de végétaux ou de matières animales, et même être vivant (plantations).



▲ Entre prise de notes et observations de la flore, le public est attentif !

Déçu par ses premières difficultés à faire pousser arbres et légumes (alors qu'il réussissait très bien en ville), cela le pousse à observer la forêt alentour : sans entretien, elle produit énormément de biomasse, contrôle ses ravageurs et est productive (noix, noisettes, baies, etc.). Se remémorant tout ce qu'il avait découvert sur les jardins-forêts exotiques, il comprend alors l'intérêt de créer un paysage complexe, pérenne, dans lequel on se promène et qu'on habite tout en entretenant simplement les sentiers, et dans lequel on peut cueillir ce dont on a besoin, laissant le reste à la nature. Or à l'époque il n'existe pratiquement rien sur les jardins-forêts en climat tempéré. Observant le mal qu'il a à produire quelques malheureuses tomates, l'énergie et le travail nécessaire à leur production, le désagrément qu'il y a à travailler en plein soleil tout l'été, il repense à l'ombrage bienfaisant de la forêt et se demande comment le recréer dans son jardin. À l'époque, Fabrice ne connaît rien à la permaculture. Pour lui ce sont vraiment les techniques des peuples premiers d'Europe, d'Océanie, d'Afrique l'enseignement capital.

Inspiré par ce qu'il a découvert et compris sous les tropiques, il décide de reproduire en climat tempéré, avec une palette végétale adaptée, la forêt-jardin en structure multi-étagée. C'est-à-dire avec une strate de canopée, une strate arborescente, une plus petite buissonnante et une encore plus petite herbacée, accompagnées d'une strate de plantes grimpantes et, lorsque c'est possible, un paysage aquatique fourni en nombre de plantes comestibles qui apprécient les zones humides.

Fabrice est revenu de ses voyages avec plus de quatre mille semences, qu'il conserve dans des congélateurs. Son grand rêve : créer sur son lieu un conservatoire de semences et propager toutes les graines fabuleuses qu'il a collectionné. Il veut acclimater le plus grand nombre d'espèces comestibles sur son terrain, du monde entier (5), et les

La forêt comestible

Un des premiers pionniers de la forêt comestible en Europe est Robert Hart qui, en 1960, a créé un petit jardin-forêt sur 500 m² en Angleterre. Un de ses successeurs les plus connus est Robert Crawford, également en Angleterre, sans oublier le jardin de Mouscron en Belgique (voir l'article dans *Silence* n°471 p.34). Un des plus anciens jardin-forêt, 23 ans, se trouve en Nouvelle Zélande à Riverton mais on trouve aujourd'hui de formidables projets à Taiwan (jardin-forêt urbain collectif), à Vancouver (un verger urbain) ou encore *The Beacon food Forest* à Seattle, pour ne citer que les plus connus. En France, des chercheuses indépendantes comme Franck Nathié ou la ferme de Sourrou tentent de partager depuis quelques années leur vision de la forêt nourricière, et dans les laboratoires des chercheurs se passionnent pour les interactions arbres-champignons ou la biodiversité des sols. Une révolution est en marche ! **CR**

partager pour les propager, sur différents sols et climats... Il s'agit de sauver la biodiversité potagère et comestible, de créer une nouvelle diversité, de les croiser peut-être avec des variétés plus adaptées aux sols de climat tempéré mais aussi aux changements climatiques qui s'annoncent. (6)

Créer des variétés adaptées au changement climatique

Fabrice considère que nous sommes toutes fondamentalement paysan-nes, nous avons tous et toutes un devoir par rapport aux plantes qui nous nourrissent. Il faut reprendre le pouvoir sur notre nourriture. Un des rôles fondamentaux des paysan-nes du monde entier autrefois était celui de la création variétale. Ils mettaient au point de façon empirique et intuitive des cultivars adaptés à leur sol, rôle repris depuis à peine quelques décennies par les expertes de la recherche agronomique. Il est indispensable de se remettre à créer de la diversité. N'importe qui peut le faire et c'est un message qu'il tient à faire passer dans ses formations : il faut se réapproprier le rôle de paysan-ne. On doit créer de nouvelles variétés capables de s'adapter aux changements

(5) Il en existe plus de 7 000 en climat tempéré selon la FAO et au moins 20 000 sur la planète, chiffre sans doute très en deçà de la réalité.

(6) Il a planté 80 cépages du monde entier pour observer leur évolution.



DR

▲ Sauras-tu reconnaître les plantes présentes dans la forêt-gourmande ?

La diversité, clé de la sécurité alimentaire et climatique

A lors que les dernières forêts primaires sont en cours de destruction (dont la dernière en Europe est celle de Bialowieza en Pologne), il est temps de commencer à replanter, mais pas n'importe comment. À l'image du modèle de la forêt comestible, expérimenté par exemple par Ernst Botsch au Brésil qui, par des méthodes d'agriculture "syntropique", a recréé une forêt de plus de 500 ha en seulement 40 ans sur une terre désertifiée par des coupes à ras. La pluie est revenue, l'eau coule à nouveau dans les rivières, la faune réapparaît et, cerise sur le gâteau, il produit le meilleur cacao du monde !

Il existe une palette impressionnante de plantes comestibles connues et méconnues à acclimater aux nouveaux défis que posent les aléas du climat. Les grandes plantes du menu alimentaire traditionnel français sont toutes en souffrance ou sous perfusion de produits phytosanitaires. Il est possible que nous soyons à l'aube d'une grave insécurité alimentaire et il est donc urgent d'introduire de nouvelles variétés, de retravailler avec les semences anciennes et de tester de nouveaux modèles agricoles comme l'agroforesterie ou la permaculture. **CR**

climatiques, endiguer l'érosion génétique : les boutures, les greffages, c'est très bien mais le plus important c'est ce travail de création variétale, restaurer sa souveraineté et son autonomie alimentaire pour lutter contre la sixième extinction des espèces cultivées et de la biodiversité sauvage en cours.

Pendant deux ans, il décide de laisser pousser et de planter des variétés pionnières ou non (saules, aulnes, bouleaux, chênes, érables, etc.), qu'il dénomme *AFI* (*Architecturales, Fertilisantes et Ingénieuses*). Ces espèces créent rapidement sur le terrain des séquences de plantation qui recréent l'architecture de la forêt, sont brise-vent, installent un micro-climat, de la fertilisation, un réservoir de biomasse par leurs feuilles et leurs branches, d'habitat et de nourriture pour la faune associée. Cette trame végétale va préparer le terrain et permettre ensuite l'installation de cultivars comestibles du monde entier dont Fabrice va suivre l'évolution, et de fruitiers plus classiques.

Chaque jardin-forêt est unique

Il existe un grand nombre de jardins-forêt possibles. Dans l'idéal, c'est un lieu avec le moins d'intervention humaine possible, plus écocentré (tourné vers le vivant) qu'anthropocentré (au service de l'humain), où le sauvage peut revenir et où l'on peut y manger (baies, feuilles, fruits, graines...). Chaque jardin-forêt est unique, chaque conception (design) est unique, c'est le reflet de son créateur, espace de créativité, de bien-être, de bonheur, de détente, de loisir, de connexion à la spiritualité, d'autonomie, de partage, de beauté, de production de biomasse. Qu'on l'appelle jardin-forêt, forêt comestible ou nourricière, verger potager ou pré verger, c'est le paysage agricole le plus efficace pour stocker du carbone (le CO₂) et donc empêcher, ou au moins tamponner, le dérèglement climatique : 1 hectare, au bout de 25 ans, pourrait stocker autour de 250 tonnes d'équivalent carbone (dans le sol et dans la végétation), ce qui est gigantesque ! Et la biodiversité (de la bactérie aux chevreuils) revient : phénomène vertueux !

Les visites de la Forêt gourmande de Fabrice et les formations qu'il propose sur le jardin-forêt lui permettent de partager ses convictions depuis le début de l'année 2018. Il a décidé d'arrêter son métier d'infirmier et se consacre désormais corps et âme à sa forêt, à la pépinière qui s'installe grâce au réseau de passionné-es qui le rejoignent chaque mois, à sa femme et à ses deux petits garçons. Le projet est en effet devenu familial. Sa femme a acquis une autre parcelle pour tester un type différent de forêt plus axé sur les légumes, un particulier lui prête sa forêt un peu plus loin pour tester l'introduction de variétés comestibles dans une forêt classique. Il devrait bientôt aménager sa forêt-jardin pour l'ouvrir aux visites des écoles, tout en continuant à former des woofeu-ses et en assurant de nombreuses prestations à l'extérieur : en effet, les sollicitations se font de plus en plus nombreuses.

Catherine Rulleau ■

■ La forêt-gourmande,
21 Route des Gauthneys,
71330 Diconne,
<http://foretgourmande.fr>

■ Jardin des Fraternités ouvrières,
58 rue Charles-Quint,
7700 Mouscron, Belgique,
fraternitesouvrieres.over-blog.com

■ La Ferme de Sourrou,
24110 Bourrou.

Vous pouvez nous envoyer des textes pour le courrier des lect-rices soit par courrier postal, soit en passant par le formulaire de contact qui se trouve sur le site de Silence : www.revuesilence.net. Soyez concis : pas de textes de plus de 3000 signes.

Les informations contenues dans les courriers n'engagent pas la rédaction.

Courrier

Océans

Je viens ici soumettre une interrogation pour la planète. Guerres de 14 et 45 : il y a eu des milliers de bateaux de coulés sur toutes les mers du globe. Tous contenaient des milliers de litres de fioul. Ils sont au fond des océans. La rouille fait son œuvre. Aucune nation ne pense à récupérer cette saleté. Donc pollution planétaire. Poissons empoisonnés et famine pour ceux qui en vivent. À mon avis, c'est déjà trop tard. Pensez-vous le dénoncer ? Car il y a une urgence.

Robert Verlaque

Allier



Le nouveau site internet de Silence est en ligne !

On l'a rêvé... On l'a financé (grâce à vous)...

On l'a bossé... On l'a fait !

Le site internet de la revue s'est refait une beauté. Plus joli, plus simple et intuitif, et plus complet : vous y (re)trouverez l'essentiel facilement, et surtout vous découvrirez le nouvel accès aux archives. *Silence* est, et reste, une revue papier, support qui nous est cher et qui incarne une partie de notre engagement écologiste. Prendre le temps de lire, hors du flux contenu du web, sans écrans, est une pratique que nous revendiquons, et qui donne sens à la parution de la revue. Nous avons voulu rénover le site internet, pour rendre plus accessibles les milliers d'articles qui ont été publiés dans nos pages et qui représentent une importante source de savoirs collectifs. Nous mettons donc à votre disposition une base de données indexée par thématique, année, etc., afin d'associer écrits d'aujourd'hui à ceux d'hier. Les plus anciens numéros n'y sont pas encore, mais l'architecture de cette énorme bibliothèque est là, il ne nous reste plus qu'à la remplir consciencieusement.

Nous espérons que vous vous y promènerez avec plaisir !

<http://www.revuesilence.net>



Pourquoi je fauche des OGM

Silence l'a déjà annoncé, les 38 prévenu-es qui avaient fauché des essais de colza OGM cultivés par le groupe Dijon Céréales ont été relaxés par le Tribunal de Grande Instance de Dijon le 17 janvier 2019. Voici quelques extraits du témoignage d'une des relaxées.

En quoi les biotechnologies menacent le vivant ? D'abord parce qu'elles sont basées sur des idées devenues fausses concernant le vivant. Depuis des décennies, dans le domaine du vivant on mise tout sur l'ADN, une molécule par ailleurs très mal connue. Cette idée de l'ADN, des gènes qui commandent les êtres vivants va bien avec les idées aujourd'hui vieilles de 500 ans, les idées de Descartes : se rendre maître et possesseur de la nature, avec son corollaire, le vivant fonctionnant comme une machine.

Or le vivant ne fonctionne pas : il est. Depuis longtemps déjà des chercheurs se sont penchés sur le vivant, son histoire et ses mythes et ils voient la Vie autrement et la biologie actuelle va dans leur sens: les découvertes en ce domaine montrent que le vivant se caractérise par :

- sa sensibilité,
- son changement permanent,
- sa complexité (une part d'imprévisibilité),
- son auto-organisation
- et le vivant est issu d'une très longue histoire (3,5 milliards d'années) qui n'est pas un long fleuve tranquille.

Le vivant est beaucoup plus que la somme de ses parties, ce n'est pas un légo, chaque partie existe par et pour son contexte, son environnement, son champ biologique : c'est vrai au niveau des gènes, des cellules et de l'organisme, et il n'est pas non plus un flux d'informations modélisables comme on voudrait nous le faire croire aujourd'hui (ce qui arrangerait les transhumanistes). Il y a en plus le sens de la vie.

Et parce que le vivant est fait de toutes ces interférences, on ne peut le réduire à son ADN. Si donc, on touche à l'ADN, que ce soit ciblé ou non, on va provoquer des modifications sur le

génomique et l'épigénomique qui vont entraîner des réactions en cascade sur la cellule, l'organisme, et ce que l'homme appelle l'environnement. Ils ne maîtrisent pas tout et ils le savent. Qu'à cela ne tienne, avec les biotechnologies, on veut diriger la nature : les OGM c'est de la sélection artificielle forcée au cœur du vivant, or celui-ci ne suit jamais une ligne droite : il y a des erreurs, de la négativité... Il n'y a pas d'intention dans la nature ! Et pourtant certains chercheurs osent nous dire que la nature aurait pu faire pareil qu'eux !!! (...)

Avec les biotechnologies actuelles dopées au numérique, l'échelle des temps fait un bond vertigineux : elle passe de millions d'années en... quelques heures, semaines ou au mieux quelques années ! Et là encore on ne peut dire que la nature pourrait faire pareil

Et surtout, nous sommes dépossédés de la nature, de ce qui nous fonde, de notre essence même. C'est cela qui m'affecte profondément, c'est pourquoi je me suis engagée corps et âme chez les *Faucheurs Volontaires*.

On peut proposer des solutions simples :

- (...) laisser aux paysans le soin de sélectionner eux-mêmes leurs semences comme ils l'ont si bien fait de partout et depuis des millénaires, c'est-à-dire retrouver le temps long,
 - retrouver le temps long aussi en refaisant des sols de partout, c'est-à-dire en refaisant de l'humus qui a l'immense avantage d'être une éponge pour l'eau et un puits de CO₂ (...).
- Je dis retrouver le temps long car sur ma convocation au tribunal, il m'est reproché d'avoir retardé des essais. Oui, j'espère avoir retardé un peu la dépossession du vivant, de nos libertés et de nos pensées qui nous est faite. (...)

Annick
Loire

Non-violence et anarchisme

Mon épouse ayant acheté le dernier numéro de *Silence* (de mars 2019, n°476), j'y ai lu, entre autres articles, celui annoncé en couverture, sur le thème "non-violence et anarchisme".

Après l'avoir lu, j'en ai conclu que le titre - "Les moyens violents sont incompatibles avec une société anarchiste" - se trompe d'époque.

Nous ne vivons pas dans une telle société.

Anhistoricisme un tantinet inquiétant. Cet article, qui se veut une réplique aux thèses de Peter Gelderloos, frise

l'infamie. Il rapproche,

s'il n'assimile ces

thèses au stalinisme.

Gelderloos ne prône

pas la violence

politique (assassins,

attentats), mais

l'autodéfense. Il partage

la définition de

la violence que vous

donnez dans un

encadré. En outre,

rejeter la liberté de

choix tactiques à

ceux qui luttent et

résistent est une

étrange conception de la

liberté pour un anarchiste.

Vous évoquez Notre-

Dame-des-Landes dans un autre article. Mais

si quelques zadistes n'avaient admis avant tout

affrontement avec les soudards de l'État, que

la résistance ne pouvait qu'être brutale, vous

n'évoqueriez en rien Notre-Dame-des-Landes,

sinon une nouvelle défaite de la non-violence.

Je suis en train de relire *Le gang de la clef à*

molette, d'Edward Abbey. Ses personnages s'en

donnent à cœur joie de détruire des biens qui

font du mal. L'un d'eux est un ancien Béret vert,

qui tuerait bien quelques ennemis, mais il ne tue

personne.

Jean-Denis Gauthier

Ille-et-Vilaine



Courrier

Le pas de côté... une nouvelle histoire à raconter

Après un diplôme d'ingénieur, j'ai travaillé dans une entreprise. Plus le temps passait et moins je me sentais à ma place. (...)

J'ai toujours été consciente des problèmes liés aux changements climatiques de par mon éducation et ma curiosité naturelle. Je savais au fond de moi que le monde dans lequel je vivais ne pouvait être éternel au vu de la façon dont les hommes l'exploitaient. (...) J'ai lu beaucoup de choses sur la collapsologie (ou science de l'effondrement). Les faits étaient là : notre société thermo-industrielle est vouée à l'échec. La croissance ne peut être infinie dans un monde fini comme le nôtre. Les ressources sont de plus en plus rares (pétrole, terres rares, minerais, eau potable, etc.), la biodiversité s'effondre, la haine s'attise un peu plus chaque jour. La différence entre être consciente d'une situation et en faire une réalité est infime, mais la chute peut s'avérer douloureuse : admettre la vérité m'a plongée dans le désarroi et dans une détresse émotionnelle importante. J'ai eu à ce moment de ma vie un déclin émotionnel, un effondrement de mon monde intérieur. J'ai ressenti de la peur, de l'anxiété, de la vulnérabilité, de l'impuissance, de la colère envers moi-même et envers les autres. Les multiples possibilités que me proposait l'avenir ont soudain été remplacées par un devenir étroit et malade. (...) Après cette période difficile est venu le temps du soulagement ; soulagement de pouvoir exprimer mes émotions face à cette réalité à d'autres personnes concues (je n'étais pas seule !), de les accepter et de décider de passer concrètement à l'action.

(...) J'ai enfin réussi à faire le deuil de notre société telle que nous la connaissons aujourd'hui. Après avoir quitté mon travail, j'ai mis en pratique mes connaissances en permaculture dans le jardin de mon papa, ainsi que dans l'éco-construction (banchage en chaux/chanvre, isolation à la laine de bois, enduits à la chaux, etc.). J'aimerais beaucoup participer à des chantiers participatifs et faire du bénévolat dans des éco-lieux ou des collectifs citoyens afin de rencontrer des personnes ayant fait un pas de côté et mis en place de belles alternatives, en France et de par le monde.

(...) Tout l'enjeu est de réussir à raconter une nouvelle histoire, loin de l'histoire actuelle, consumériste et prometteuse d'un accès au bonheur, ancrée au plus profond de nous depuis des années.

Je reste persuadée que personne ne peut vivre pleinement heureux sans accepter le fait que le monde est malade. Je ne refuse pas la société, je refuse que les gens ferment les yeux sur les problèmes évidents. Je ne dis pas qu'il faut arrêter de vivre, mais il faut vivre avec le fait que nos lendemains ne seront pas comme nous les avons connus jusqu'à maintenant. Il faut se préparer, recréer du lien social et de la solidarité entre les personnes pour traverser cette étape ensemble. (...) La question est d'embrasser notre futur main dans la main. Il ne faut pas considérer le désespoir et la tristesse pour parler du changement, mais mettre notre imagination et notre créativité au centre de tout, créer un espace où elles pourront naître. Et si on passait maîtres dans l'art de raconter de belles histoires ? Invitons les autres à nous rejoindre. Toutes les possibilités s'offrent à nous.

Laure Parasote
Nord

Nous avons également reçu... 1/2

Essais

■ **Christophe Colomb et autres cannibales**, Jack D. Forbes, éd. du Passager clandestin, 2018, 344 p., 16 €. Première traduction française de ce texte paru en 1979, et qui présente une histoire critique vigoureuse de la civilisation occidentale et des violences coloniales. Décortiquant la destruction croisée des cultures indigènes et de la nature, Jack D. Forbes invite aussi à penser l'avenir de nos sociétés sans la notion de profit, et à renouer les liens entre l'humain et la nature, loin du capitalisme.

■ **Écopsychologie pratique et rituels pour la terre**, 2^e éd., Joanna Macy et Molly Young Brown, préf. Pablo Servigne, éd. Le souffle d'or, 2008, 233 p., 19,90 €. Ce livre qui puise dans le bouddhisme met en avant le concept "d'inconscient écologique" et propose des exercices destinés à se reconnecter à la terre.

■ **La colère du concombre amer face au saccage de la planète**, Charles Maestracci, insomniaquediteur.org, 2018, 92 p., 10 €. Le narrateur est interpellé dans son jardin par une cucurbitacée : "professeuse Coloquinte". — "Cela fait quelque temps que je vous observe, lui dit-elle, vous ne dérangez pas les abeilles et elles ne vous dérangent pas. — C'est exact, elles butinent, je bouquine. — Et là, que lisiez-vous ? — Un article sur le réchauffement climatique..." S'ensuit un dialogue sur les multiples dangers qui menacent la vie sur terre.

■ **La nature comme marchandise** (entretiens), Antoine Costa, éd. Le monde à l'envers, 2018, 192 p., 9 €. Comme le roi Midas transformant tout ce qu'il touche en or, l'économie transforme tout ce qui s'approche d'elle en marchandise. Donnant un prix à l'air, à l'eau, aux espèces et à l'environnement, "elle achève dans un même mouvement de saccager en protégeant." Compensation carbone, compensation biodiversité... le livre répertorie les mille et une manières de faire entrer l'écologie dans le marché avec l'intention de continuer à en tirer profit.

■ **La part sauvage du monde**, Virginie Maris, éd. Seuil, 2018, 259 p., 19 €. La nature n'est pas morte ! Indocile et récalcitrante, elle peuple notre imagination et nos paysages. Cette altérité participe à notre liberté. Et que les fossoyeurs qui doutent de sa vigueur observent comment elle résiste, déborde et revient ! À rebours des constats de disparition, l'autrice redessine les contours de la part sauvage du monde et envisage les formes qu'elle pourrait prendre demain.

■ **Notre maison brûle, créons des milliers de cercles de bruit !**, Alain Vandevoorde, auto-éd. alain-vandevoorde@wanadoo.fr, 2019, 60 p., 2,50 €. L'habitabilité de la terre est mise à mal. L'auteur estime que nous pouvons éteindre le feu si nous sortons de la léthargie. Nous sommes 1 000 fois plus nombreuses que celles et ceux qui décident, créons partout des cercles locaux permanents et déterminés qui se coordonneront et se fédéreront. Il sera difficile pour le pouvoir de riposter sur tous les fronts à la fois.

■ **Les pédagogies critiques**, Laurence De Cock et Irène Pereira, éd. Agone, 2019, 139 p., 12 €. Ces pédagogies participent d'un projet politique de remise en cause de l'ordre néolibéral et des dominations de toutes sortes. C'était la démarche des grands fondateurs, Célestin Freinet et Paulo Freire. Nombre de pédagogues d'aujourd'hui la perpétuent.

■ **Le Droit du plus fort, nos dommages, leurs intérêts**, Anne-Marie Voisard, éd. Écosociété, 2018, 341 p., 19 €. Le droit n'est pas la justice. S'appuyant sur l'expérience de deux poursuites judiciaires lancées par des compagnies minières à l'encontre des éditions Écosociété pour leur livre "Noir Canada" ainsi que "Pillage, corruption et criminalité en Afrique", paru en 2008, l'autrice réalise un travail d'analyse salvateur. Elle démonte méthodiquement les mécanismes qui font de l'instruction judiciaire un outil des puissants.

■ **Tous les enfants sont doués, comment découvrir et nourrir les talents de votre enfant**, Gerald Hüter et Uli Hauser, éd. Les arènes, 2019, 173 p., 17,90 €. Le cerveau se développe précisément là où il est utilisé avec enthousiasme, dit le neurobiologiste Gerald Hüter. Dans cet essai engagé (best-seller en Allemagne), les autrices livrent des clefs simples et concrètes qui changent le quotidien des enfants et des parents... C'est clair, évident quand on lit, mais il est indispensable de rappeler certaines évidences. Stimulant !

Du 30 mai au 2 juin 2019

PARC EXPO DE COLMAR

38^e

FOIRE
ÉCO BIO
D'ALSACE

le rendez-vous des alternatives écologiques

www.ecobio.alsace

Carnets de wwoofing

Jean-Jacques Fasquel



Le *wwoofing* permet de passer quelques semaines à aider sur des fermes biologiques. Ce mouvement s'est développé aujourd'hui dans le monde entier. Après un bref historique du mouvement et les engagements pour celui qui reçoit comme pour celui qui vient aider, l'auteur raconte ses expériences. Alors qu'il est dit que le *wwoofing* doit sensiblement correspondre à l'échange d'un mi-temps contre la nourriture et le logement, les exemples donnent l'impression d'un travail très intensif. Si la motivation peut le permettre, cela ne doit toutefois pas être une obligation. FV

Éd. Terre Vivante, 2018, 96 p., 10 €

Jean Vigo libertaire
À propos de Nice

Thierry Guilabert, préface d'Isabelle Marinone



Cinéaste essentiel, auteur de 4 films dont *Zéro de conduite* (le plus connu), Jean Vigo est mort à 29 ans de tuberculose. À travers l'histoire de la réalisation de son premier court-métrage, l'auteur nous permet de découvrir ce cinéaste-poète génial, inventeur d'une forme cinématographique : le point de vue documenté. Le film qu'il décortique : *À propos de Nice* [1930], intimement lié à sa vie personnelle et à ses engagements libertaires, est un brûlot qui dénonce les inégalités sociales par le truchement du carnaval. Passionnant. MD

Éd. Les éditions libertaires, 2018, 167 p., 15 €

Ivan Illich
Pour une ville conviviale

Sylvia Grünig Iribarren



Peut-on rêver d'une autre ville ? En reprenant les méthodes d'analyse d'Ivan Illich, l'auteur démonte, dans la première moitié du livre, ce qu'elle dénomme "l'entreprise urbaine", celle qui conçoit des "garages urbains" (grands ensembles) pour y stocker la main-d'œuvre, celle qui fait de l'eau, une H₂O commercialisée. La ville est devenue contre-productive (par exemple, les voitures roulent de plus en plus lentement), destructive des relations sociales, destructive d'un environnement sain... Dans la deuxième moitié du livre, elle essaie au contraire de repérer les démarches qui vont vers une plus grande autonomisation, vers plus de bien vivre, ce qui peut nous permettre de sortir d'une urbanisation totalisante, d'une position de marketing où tout est marchandise. Cet inventaire ouvre des possibles. L'ouvrage est passionnant, mais, malgré de multiples exemples et des chapitres courts, la lecture reste extrêmement difficile du

fait même du vocabulaire utilisé. Une réécriture de cette thèse aurait été la bienvenue. MB

Éd. Le Bord de l'eau, 312 p., 24 €

Dictionnaire impertinent
des médias

Renaud Malik



Drôle, anecdotique, historique et impertinent, ce petit dictionnaire nous donne des clés fort pratiques pour comprendre l'évolution des médias, leur place dans la société et chatouiller un corps de métier très particulier.

De Léon Zitronne à *Indymedia*, des "fake news" à la censure, Renaud Malik nous promène malicieusement dans l'univers médiatique tout en titillant notre intérêt pour ces choses du quotidien. C'est avec des points de vue décalés que l'auteur nous présente des aspects méconnus et insolites qui nous permettent de saisir, avec légèreté et finesse, les fausses notes et les ratés, les vérités et les réussites. JP

Éd. Slatkine, 2018, 192 p., 22 €

La tyrannie du court terme
Quels futurs possibles
à l'heure de l'anthropocène ?

Jean-François Simonin



Le temps long semble échapper complètement à nos politiques. Visant leurs réélections, ils reportent sans cesse les problèmes sur leurs successeurs. Ceci a des conséquences graves : changement climatique, perte de biodiversité, déchets nucléaires... L'auteur, philosophe, arrive à creuser la question de l'appréhension du futur de manière simple et compréhensible. Il montre comment nous en sommes arrivés là avec une "accélération" qui conduit à la pensée du court terme. S'il n'étudie pas le potentiel de développement des alternatives, il appuie plutôt l'idée de reproduire à d'autres domaines le processus du GIEC (Groupement scientifique sur le climat), qui a réussi à obliger les dirigeants du monde entier à intégrer le risque climatique dans leurs politiques. On regrettera toutefois que l'auteur n'aille pas assez loin dans les futurs politiques possibles. MB

Éd. Utopia, 2018, 232 p., 10 €

L'antifascisme, son passé,
son présent et son avenir

Mark Bray



Avec cette étude, Mark Bray brosse un portrait international du combat antifasciste et reconstitue son histoire. S'appuyant autant sur les événements historiques que sur les témoignages d'antifas du monde entier, l'auteur

Livres

balaie presque un siècle de luttes et offre une vision de l'intérieur de ce mouvement transnational, s'arrêtant tout à la fois sur ses analyses, ses stratégies et sa philosophie. Précisons encore que ce n'est pas un livre tourné vers le passé, puisqu'il se veut surtout un outil pour l'avenir, plusieurs chapitres sont consacrés à la pratique quotidienne de l'antifascisme pour aujourd'hui comme pour demain. PM

Lux éditeur, 2018, 368 p., 22 €

Impostures
pharmaceutiques
Médicaments illicites
et luttes pour l'accès à la santé

Mathieu Quet



La lutte contre les faux médicaments est plus compliquée et conflictuelle, plus effrayante encore qu'on ne l'imagine ! Des multinationales aux pharmacies de villages, l'auteur montre que la bataille contre les faux médicaments fournit à l'industrie les moyens de reprendre le contrôle sur une situation qui lui échappait. Toute puissante, la Big-Pharma s'emploie à faire taire les patients qui dénoncent les effets de la propriété intellectuelle, à museler les gouvernements des pays qui ne s'en laissent plus conter et à étouffer toutes pratiques ou recherches qui lui échappent. MD

Éd. La Découverte, 2018, 240 p., 18 €

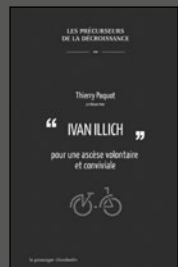
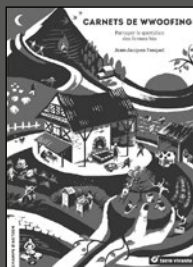
Ivan Illich
Pour une ascèse volontaire
et conviviale

Thierry Paquot



La pensée d'Ivan Illich est aussi structurante pour la critique du développement et de la technique, qu'elle est complexe. Thierry Paquot revient sur les différentes étapes du parcours d'Illich (1926-2002) puis présente des extraits de son œuvre. Ses travaux ont entre autres porté sur la critique des grandes institutions (médicale, éducative, etc.) et sur les seuils de contre-productivité (trop de voitures ralentissent les déplacements). Il promeut une activité vernaculaire, autonome et échappant au marché. "Une société conviviale est une société qui donne à l'homme la possibilité d'exercer l'action la plus autonome et la plus créative, à l'aide d'outils moins contrôlables par autrui". Avec un chapitre interpellant sur "le renoncement à la santé", qu'il a expérimenté à la fin de sa vie. GG

Éd. Le passager clandestin, 2019, 112 p., 8 €





Permaculture au quotidien

Louise Browaeys

Plusieurs ouvrages sur la permaculture affirment que celle-ci s'applique à tous les domaines de la vie, mais celui-ci a le mérite d'en montrer des exemples dans les domaines de l'éducation, de l'entrepreneuriat, la vie sociale, la santé, les finances, etc. Cela rend ce livre fort stimulant. Reprenant tous les

domaines abordés par l'écologie, la permaculture permet d'avoir des règles pour aller dans le bon sens. Si les douze règles énoncées ne deviennent pas un dogme, elle permettra de gagner en efficacité pour progresser vers une société plus respectueuse de la planète et de l'humain. Elle est déjà à l'origine du mouvement dynamique des territoires en transition, elle pourrait favoriser la transformation d'autres secteurs. MB

Éd. Terre Vivante, 2018, 96 p., 10 €

B. D.

Une vie comme un été

Thomas Von Steinaecker et Barbara Yelin



Gerda est aujourd'hui en maison de retraite. Elle rêve à sa vie, ses amours, sa carrière de scientifique et les choix qu'elle a dû faire. Barbara Yelin, prix Artémisia 2015 (meilleure BD de femme) nous charme avec son dessin qui dégage une ambiance à la Sempé avec des anecdotes de la vie d'hier et d'aujourd'hui jusqu'au départ final... Émouvant. MB

Traduction Paul Derouet, éd. Delcourt, 2018, 80 p., 16 €

Team Méluche

Hervé Bourhis



Université d'été chez les Macronistes. Par groupe de trois, l'on est invité-e à trouver des initiatives pour faire avancer la politique du président. Marie-Tajine, Ghislain et Luc-Cinpa, jeunes branchés vont avoir une drôle d'idée : lancer une OPA sur la dynamique de Mélenchon pour la fusionner avec celle des Marcheurs. Au début cela fait beaucoup rire du côté du staff politique, mais finalement, on se dit que cela vaut peut-être le coup d'essayer. Un humour décapant sur les démarches politiques d'aujourd'hui

conditionnées par les méthodes des écoles de commerces. L'auteur dénonce aussi la "branchitude", le "franglais" des jeunes cadres qui soutiennent le gouvernement actuel. Un petit bijou. FV

Éd. Delcourt, coll. Pataquès, 2018, 96 p., 12 €

Amour, Djihad & RTT

Marc Dubuisson



Nous voici dans les bureaux de l'administration départementale... et ça s'ennuie ferme entre tâches répétitives, diaporamas et ragots autour de la machine à café. Suite aux remontrances d'un supérieur despotique, l'employé (glandeur) Kowalsky s'autoradicalise sur internet. Dès lors, la routine bien huilée fait place au chaos : les prises d'otages sont-elles comptabilisées en heures supplémentaires compensées par une rétribution financière ou par des RTT ? L'État islamique va-t-il revendiquer le bourrage papier de la photocopieuse du 7e ? Tout le monde en prend pour son grade. On rigole des sarcasmes et des petites crasses entre les personnages. L'humour méchamment drôle et impertinent de Marc Dubuisson fait des merveilles en mettant les pieds dans le plat. Pourtant, il n'est pas facile de rire du terrorisme ou de la radicalisation. DB

Éd. Delcourt, 2018, 80 p., 12 €

Les riches au tribunal L'affaire Cahuzac et l'évasion fiscale

Monique et Michel Pinçon-Charlot,
Étienne Lécroart



Le 4 décembre 2012, Médiapart révèle que Jérôme Cahuzac, ministre du Budget de François Hollande, qui vient d'annoncer une nouvelle loi contre l'évasion fiscale, a un compte bancaire en Suisse. Après avoir démissionné puis avoué, c'est la femme du ministre qui avoue posséder un autre compte sur l'île de Man. Les sommes sont importantes. Le 15 mai 2018, Cahuzac évite en appel l'infamie d'aller en prison (4 ans, dont 2 avec sursis, ce qui lui permet d'avoir une peine aménageable). Les célèbres sociologues des riches se sont associés avec le talentueux dessinateur humoriste pour retracer toute l'affaire et montrer combien cette affaire n'est que le reflet d'un comportement général de l'oligarchie qui nous dirige. La fraude fiscale a de beaux jours devant elle ! Un cours de politique fort drôle. MB

Éd. Seuil/Delcourt, 2018, 128 p., 19 €

L'odyssée d'Hakim

Fabien Toulmé



L'auteur rencontre Hakim, un jeune Syrien réfugié en France. Celui-ci raconte le climat de la Syrie avant le début de la guerre, de l'espoir né des révolutions arabes, puis de la répression du pouvoir dans son quartier de Damas, comment il doit arrêter son métier d'horticulteur, et les difficultés de sa fuite au Liban puis en Turquie. Si les prénoms sont changés, l'histoire est véridique et la totalité est annoncée en trois volumes (soit près de 1000 pages !). Un témoignage précieux raconté dans un style "ligne claire" très agréable. MB

Éd. Delcourt, coll. Rivages, 2018, 304 p., 25 €

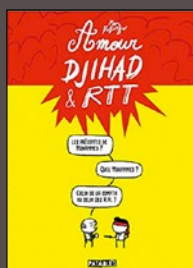
Après le printemps Une jeunesse tunisienne

Hélène Aldeguer



Si le dessin est un peu trop caricatural, la narration de ce qui s'est passé en Tunisie depuis le départ de Ben Ali en 2010 est passionnante. Le parti islamiste est au pouvoir. Des députés de l'opposition sont assassinés. Les promesses se sont envolées et les jeunes diplômés ne trouvent pas plus de travail aujourd'hui qu'hier. Certain-es cherchent une échappatoire en venant en France pour y poursuivre des études et y rester, d'autres veulent se battre dans leur pays, d'autres multiplient les petits boulots, légaux ou non, pour survivre. Un mélange d'histoires vraies qui montrent la désillusion actuelle. Un gouvernement chasse l'autre, l'intégrisme monte, les touristes partent, les solutions n'existent pas. FV

Éd. Futuropolis, 2018, 136 p., 21 €



Romans

Le prix

Cyril Gely



Après trente ans de recherches dans le domaine nucléaire, Lise Meitner, femme juive, doit quitter l'Allemagne en 1938 pour se réfugier à Stockholm. C'est là qu'en décembre 1946, Otto Hahn vient recevoir le prix Nobel de chimie pour sa découverte de la fission nucléaire. L'auteur imagine alors la rencontre entre les deux... car c'est elle qui a inventé l'expression, mais lui qui a signé l'article scientifique. Un huis clos de quelques heures où l'on peut mesurer comment se mettent en place les modes de domination. Des dialogues percutants qui entrent en résonance encore aujourd'hui où l'appropriation masculine des recherches est encore très présente. Une écriture puissante. FV

Éd. Albin Michel, 2019, 220 p., 17 €

Jeunes

Les oiseaux

21 petites histoires naturelles.

Éric Mathivet, Capucine Mazille



Dès 6 ans. Un album très grand format illustré avec classicisme, qui emmène à la découverte de l'univers incroyable des oiseaux, de leurs facultés et de leurs habitudes étonnantes, du coucou au casoar, du corbeau au pivert et au faucon pèlerin. De quoi s'émerveiller de la fabuleuse diversité du vivant et de l'ingéniosité de nos cousins ailés. GG

Éd. Ricochet, 2018, 48 p., 16 €

Dans la forêt rouge

Chelsea Mortenson, Jen Rice



Dès 5 ans. Une nuit, un jeune arbre reste éveillé et rencontre un ours. Celui-ci lui raconte qu'avant, il y avait ici de grands arbres et une vie foisonnante, mais tout a été détruit par le feu des humains. Les jeunes arbres doivent désormais se débrouiller sans la mémoire de leurs ancêtres. Le récit se réfère à la forêt de Pripiat, dont les arbres sont devenus rouges après Tchernobyl, et qui a été rasée. Les gravures colorées sur bois de Chelsea Mortenson créent un univers unique et fantastique qui nous plonge dans une atmosphère de rêve. Un récit puissant sur ce qui nous relie, ce qui fait la vie, et sur la folie nucléaire et humaine en général. Une thématique un peu crépusculaire qui nécessite sans doute un accompagnement auprès des jeunes. GG

Éd. La ville brûle, traduction Marianne Zuzula, 2019, 48 p., 16 €

Moi, j'adore la pluie !

Özge Bahar Sunar, Ugur Altun



Dès 4 ans. Tout le monde aime les journées ensoleillées et râle quand la pluie arrive... alors, vexée, la pluie décide de ne plus revenir arroser la Terre. Sa rencontre avec une fillette qui ne peut pas entendre les sons, mais qui attend impatiemment la pluie pour pouvoir danser au rythme de ses gouttes, va-t-elle la convaincre d'étendre à nouveau ses grands nuages sombres ? Une jolie fable pour parler du climat. GG

Éd. Rue du monde, trad. du turc par Laurana Serres-Giardi, 2019, 36 p., 16 €

Musique

Murcielago

Les yeux d'la tête



Le quatrième album du groupe Les Yeux d'la tête nous propose de voyager à travers des mélodies toutes plus chaleureuses les unes que les autres, un rayon de soleil qui nous propose légèreté et bonne humeur. Les douze titres convolent de pas de danse en refrains chaloupés et remplis de douceur. Des paroles simples et belles, un tour du monde fait de sonorités pleines de gouailles et de saveurs mélodiques. JP

Fais & Ris Production 2019 12 titres, 42 min, 13 €

Films

Un lien qui nous élève

Oliver Dickinson



Dès 1850, la loi Grammont punissait les mauvais traitements infligés à nos compagnons sans mots. Mais à ce jour, le paysage de l'élevage français a surtout pris la forme de porcheries-usines, de stabulations surpeuplées, de fermes industrielles robotisées. Heureusement, Laure, Nicolas, Annabelle et leurs collègues ont choisi une autre voie pour offrir une existence digne à leur bétail. Plusieurs d'entre ces éleveurs qui avaient travaillé auparavant pour des élevages industriels disent à quel point ça leur était insupportable. Ici, le travail se déroule dans la sérénité, ils prennent le temps de soigner et d'aimer leurs animaux qui le leur rendent bien. Reste qu'à la fin il faut les tuer. On a décidé de leur épargner le transport à l'abattoir. On se doit d'assumer "la tuée" en plein champ. Un beau film qui n'a rien de mièvre. MD

Les films de l'Anse, sortie 13 mars 2019, 88 min

Nous avons également reçu... 2/2

Essais

■ **Rosa Parks, mon histoire, une vie de lutte contre la ségrégation raciale**, de Rosa Parks avec HM Haskins, trad. de Julien Bordier, éd. Libertalia, 2018, 196 p., 10 €. Cette autobiographie, inédite en français, est un témoignage exceptionnel. "Les gens ont répété à l'envi que je n'ai pas cédé ma place ce jour-là parce que j'étais fatiguée, mais ce n'est pas vrai... je n'étais pas fatiguée, pas plus qu'un autre jour et je n'étais pas vieille. J'avais 42 ans. S'il y avait bien une chose qui me fatiguait, c'était de courber l'échine."

■ **L'art de lancer une alerte : stratégies, précautions, enseignements**, Roger Lenglet et Isabelle Badoureaux, préface José Bové, éd. Yves Michel, 2018, 264 p., 16,90 €. Les lanceur-ses d'alerte ne datent pas d'hier, en témoigne le J'accuse d'Emile Zola qui résonne encore, mais le pouvoir de plus en plus grand des puissances économiques et financières dans notre quotidien a changé la façon dont la société civile pointe les dérives des institutions. Les alertes citoyennes se multiplient, sans toujours savoir comment se rendre visible et avoir de l'impact. Ce livre est un outil pour aider au renouveau de la démocratie.

Roman

■ **Le vieux qui voulait sauver le monde**, Jonas Jonasson, éd. Presse de la Cité, 2018, 494 p., 22 €. L'auteur jongle avec la situation politique internationale pour faire voyager son héros centenaire qui en peu de pages va saboter l'usine nucléaire nord-coréenne, détruire un groupuscule nazi allemand ou encore énerver profondément Trump. Très drôle.

■ **Sans eux**, Caroline Fauchon, éd. Actes Sud, 2019, 232 p., 21,50 €. Dans un futur proche, les hommes disparaissent rapidement après une altération du chromosome Y. Comment les femmes de ce roman vivent-elles cette mutation, comment la société s'organise-t-elle ?

B. D.

■ **L'envers des nuages**, Rafael Ortiz et Frédéric Richaud, éd. Glénat et CICR, 2018, 56 p., 14,50 €. Les enfants-soldats et la gestion des camps de réfugiés du CICR avec une histoire de repentir pour un enfant entraîné dans la guerre malgré lui.

■ **Un peu de tarte aux épinards, T1 Bons baisers de Machy**, Javier Sanchez Casado et Philippe Pelaez, éd. Casterman, 2018, 48 p., 12 €. Quand on a huit enfants et que le mari est parti, il faut se débrouiller. La vente de tarte aux épinards rapporte peu jusqu'au jour où arrive un mystérieux paquet avec des plantes venant d'Afrique. Une histoire drôle et émouvante où se mêlent féminisme, politique et dealers.

Jeunesse

■ **C'est ainsi que nous habitons le monde**, Alain Serres, Nathalie Novi, éd. Rue du monde, 2018, 40 p., 20,80 €. Dès 6 ans. Un très grand album magnifique alternant entre planches naturalistes et peintures colorées et poétiques. Une histoire qui met en scène un botaniste en herbe qui fait des découvertes inspirantes sur le lien qui unit tout ce qui vit. Impressionnant.

■ **Frida Nidoiseau**, Tina Schilp et Silvan Borer traduction Corinne Verdan-Moser, éd. Helvetiq, 2018, 52 p., 14 €. Dès 6 ans. Frida a une immense chevelure bouclée dans laquelle elle cache beaucoup d'objets. Mais ses camarades se moquent d'elle. Lorsqu'un oiseau vient s'installer dans sa chevelure, les choses vont peut-être pouvoir changer...

Les livres présentés ici ne sont pas vendus par Silence. Vous pouvez les trouver ou les commander dans n'importe quelle librairie.

Préférez quand c'est possible, les librairies indépendantes.



Quoi de neuf ?



Silence, on cause !

Vous aimeriez soumettre au débat ce que vous avez lu dans *Silence* ?

Alors organisez un "Silence on cause" !

De précédentes éditions ont déjà eu lieu dans plusieurs départements, vous aussi vous pouvez en animer une : ce sont des causeries-débats organisées par certains abonnés dans leur région, autour d'un dossier ou d'un thème de *Silence*, parfois associé à la projection d'un film, ou à un pot partagé dans le café du coin, ou encore en lien avec une structure ou un projet concerné par le sujet...

C'est une occasion de créer du lien avec des gens sensibles aux thèmes traités dans la revue, et de faire connaître *Silence* !

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

De nouveaux points de vente !

Chaque mois, de nouveaux lieux proposent la revue à la vente, voici la liste des nouveaux venus du mois de mars :

- **La Briqueterie**
Librairie – Concept store
4-6 rue Jules Gilly 06300 Nice
Tél. : 09 67 41 12 83
- **Librairie Le Bleu du Ciel**
15 avenue Victor Hugo 09100 Pamier
Tél. : 05 61 60 02 79
- **Le Safran**
Épicerie boulangerie biologique
Place de la République
29790 Pont-de-Croix
Tél. : 02 98 70 40 91
- **Ateliers du liens**
Boutique – Salon de thé - Ateliers
1 bis rue du maréchal 34160 Restinclières
Tél. : 06 83 51 11 63
- **Librairie-café Les Villes Invisibles**
1 rue basse des halles 44190 Clisson
Tél. 02 51 71 89 66
- **Biocoop Riom sud**
83 avenue de Clermont 63200 Riom
Tél. : 04 73 63 08 89

Rejoignez un relai local

- > **Alsace - Strasbourg.** Georges Yoram Federmann, tél. : 03 88 25 12 30, federmanja@gmail.com
- > **Auvergne-Rhône-Alpes.** Jean-Paul Pellet - Allier, jeanpaulpellet@orange.fr, tél. : 04 70 49 23 67 (soir).
- > **Territoire de Belfort.** Association Belfortaine d'Information sur les Limites à la Croissance, 18, rue de Brasse, 90000 Belfort, tél. : 03 84 58 18 84
- > **Bretagne.** Alexis Robert, La Guette en Beauvais, 35380 Paimpont, tél. : 02 99 07 87 83
- > **Drôme.** Patricia et Michel Aubart, obarm@laposte.net, tél. : 06 84 51 26 30
- > **Est-Puy-de-Dôme.** Jean-Marc Pineau, 63300 Thiers, pineau.jeanmarc@wanadoo.fr
- > **Gard.** Antonanzas Pascal, 7, rue du Dr Prosper Defau, 30160 Besseges, mploiko36@gmail.com, tél. : 06 04 03 06 42
- > **Gironde - Ariège.** Groupe Silence 33, Tél. : 06 68 33 32 40, silence33@ouvaton.org
- > **Haute-Vienne.** Brigitte Laugier, 25, rue du Petit Fort, 87300 Bellac, brig.bellac@gmail.com, tél. : 05 55 76 31 70
- > **Hérault.** Valérie Cabanne, tél. : 06 72 61 33 07, cabvalerie@yahoo.fr ; Elisa Soursac, tél. : 09 79 10 81 85
- > **Loire-Atlantique.** Décroissance 44, tél. : 06 11 78 27 27, Emmanuel Savouret, contact@decroissance44.org
- > **Lorraine.** Véronique Valentin, 45 bis, rue de Vayringe, 54000 Nancy, tél. : 03 54 00 60 20, veroniquevalentin@neuf.fr
- > **Lyon.** Ciné-club écocitoyen, cineclubsilence@gmail.com, tél. : 04 26 63 28 99
- > **Mayenne.** Ingrid de Rom, Les Petits Pins, 53480 Saint-Léger, tél. : 02 43 01 21 03
- > **Saône-et-Loire.** Annabelle à Chalon sur Saône, tél. : 03 85 93 57 54, silence71@orange.fr
- > **Seine-et-Marne.** Association Bio vivre en Brie, Mairie, Avenue Daniel Simon, 77750 St-Cyr-sur-Morin, biovivreennbrie@gmail.com

Silence, c'est vous aussi...

Venez nous voir les 16 et 17 mai !

Vous pouvez venir discuter avec nous lors des expéditions de la revue. Cela se passe un jeudi de 14h 30 à 20h 30 et c'est suivi par un repas pris ensemble offert par *Silence*. Cela se poursuit le vendredi à partir de 9h 30. Le nouveau numéro vous est aussi offert. Prochaines expéditions : **13 et 14 juin, 22 et 23 août, 12 et 13 septembre, etc.**

Pour passer une info...

Les prochaines réunions du comité de rédaction se tiendront à **9h30** les mercredi 24 avril (pour le numéro de juin), 22 mai (pour le numéro d'été), 19 juin (pour le numéro de septembre), etc. N'hésitez pas à proposer des articles au comité de rédaction, *Silence* est une revue participative !

Vous pouvez aussi **proposer des informations** destinées aux pages brèves jusqu'au mardi qui suit le comité de rédaction. Pour envoyer des infos, vous avez donc jusqu'au 29 avril pour le numéro de juin, 28 mai pour le numéro d'été, etc. *N'oubliez pas d'indiquer des coordonnées, de préférence avec une adresse postale et pas de numéro de téléphone portable.*

Silence est une revue participative qui existe aussi grâce à vous.

Vous pouvez être au choix (multiple):

Réd'acteur : en écrivant des textes sur les alternatives que vous connaissez autour de chez vous ou que vous avez découvertes en chemin. Vous pouvez soit nous envoyer des informations dessus soit écrire un article avec quelques photos.

Stand'acteur : votre implication dans la visibilité et la diffusion de la revue est essentielle pour l'association. Tenir un stand y contribue; alors si ça vous tente, à l'occasion d'un événement autour de chez vous (festival, salon, ciné-débat...), contactez l'équipe de *Silence*.

Relai local : il s'agit de représenter la revue localement et régulièrement, en tenant des stands, en organisant des débats ou des rencontres, en trouvant de nouveaux dépositaires ou abonné-es... en fonction de vos envies!

Don'acteur : *Silence* est une revue sans pub, sans subvention, et cela lui garantit sa liberté de ton. Pour conforter notre indépendance financière et éditoriale, vos soutiens sont les bienvenus. Il est à noter que l'association ne délivre pas de reçus fiscaux.

Plus d'infos sur: www.revuesilence.net/ rubrique : Comment participer

Votre abonnement gratuit ?

Si vous trouvez cinq nouveaux abonnés au tarif Découverte, votre abonnement vous est offert pour un an. Envoyez-nous leurs adresses (ainsi que la vôtre) et un chèque de 5 x 22 = 110 € (pour la France).

Partenaires



Coordination Permanente
MÉDIAS LIBRES



Commande : numéros, livres et affiche

Numéros disponibles

- 445 Extraction minière ni ici, ni ailleurs
- 448 Tout le monde en selle !
- 449 Vivre avec la forêt
- 450 Genre et éducation alternative
- 451 Handicaps : conquérir son autonomie
- 453 Travailler moins, et si on essayait ?
- 454 Créer des lieux alternatifs
- 455 Pour des élections moins primaires !
- 456 Nouveaux ogm, nouveaux combats
- 457 Le chant des luttes
- 459 Vers une école sans écrans ?
- 460 Les élections municipales à mi-mandat
- 461 Cuisines en transition
- 462 Les nouveaux visages de l'habitat participatif

- 464 Semences vivantes, graines d'autonomie
- 465 Réagir aux violences du quotidien
- 466 Jouer hors des cases
- 467 Le syndicalisme peut-il être écolo ?
- 468 Rouler pour des idées
- 470 Autogérons les coop' alimentaires !
- 471 L'arbre, cet allié méconnu
- 472 Nous vieillirons ensemble !
- 473 La montagne : du calme !
- 475 Retiens la nuit
- 476 Décroissance, où en est-on ?
- 477 Explorons les alternatives !
- 478 Quand l'écologie s'empare du droit

Numéros régionaux

- 447 Seine-et-Marne et Val d'Oise
- 452 Champagne-Ardenne
- 458 Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence
- 463 Hérault
- 469 Loire
- 474 Alternatives en Côte-d'Or et Yonne

Indiquez le total de votre règlement
[numéro(s) + abonnement(s) + livre(s) + ...]:

Cochez le(s) numéro(s) désiré(s). Faites le total (4,80 € l'exemplaire).

Ajoutez les frais de port (pour la France comme pour l'étranger : 2,20 € pour un ex., 4 € pour 2 ex., 5 € pour 3 ex. et plus).

Affiche



100 dates qui construisent nos luttes féministes aujourd'hui - format 60x84cm - 7 €

Un joyeux panorama qui cherche à donner voix à la variété des approches du féminisme, avec un regard résolument subjectif. Loin d'un inventaire historique, ces dates ont été retenues parce qu'elles nous touchent ou

nous inspirent. Chacun-e pourra compléter à sa guise en fonction de ses aspirations et sensibilités propres. Réalisée en collaboration avec plusieurs groupes et organisations féministes.

Frais de port : (métropole, zone europe et suisse) : 2€ de 1 à 3 ex., 4€ de 4 à 9 ex., offerts à partir de 10 ex. Autres pays, nous consulter.

Livres



Manuel de transition, 212 p. - 20 €*

Ce manuel est un peu la "bible de la transition". Rob Hopkins y raconte son parcours, d'abord dans la permaculture, et puis dans ce qui deviendra le concept de transition. Après plusieurs chapitres consacrés au pic pétrolier et à la crise climatique, l'ouvrage s'attache à comprendre la psychologie du changement et à exploiter la vision positive de l'évolution de la société.

Non-violence dans la révolution syrienne, 120 p. - 9€**

Recueil de textes publiés initialement en arabe ou en anglais sur Internet, traduits pour la première fois en français, ce livre veut mettre en lumière ce versant si peu éclairé de la révolution et de la résistance syriennes, cette action civile et sans armes aux mille visages qui ne cesse de se réinventer depuis 2011.



Nouveau



L'insolente. Dialogues avec Pinar Selek, 224 p. - 20€***

Pinar Selek est une femme aux mille vies. Écrivaine, sociologue, militante... Féministe, écologiste, antimilitariste... Oui, mais bien plus que cela ! Des rues d'Istanbul à son exil en France, ce livre retrace de manière vivante l'incroyable parcours de cette femme à l'énergie contagieuse. Pinar Selek a dénoncé tant le génocide des Arméniens que la situation faite aux Kurdes et le service militaire, ce qui lui vaut la persécution sans limites de la justice turque. Un récit inspirant !

Frais de port : (métropole, zone europe et suisse) : * 4,5€ / ** 2,5€ / ***5€.

Autres pays et/ou commandes de plusieurs livres, nous consulter.

Règlement par chèque à l'ordre de Silence ou par virement.

Je m'abonne à Silence

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (Autorisation de prélèvement)

	France métro.	Autres pays et DOM-TOM
Découverte 1 ^{er} abonnement, 6 n°	22€	29€
Particulier 1 an, 11 n°	48€	57€
Bibliothèque, association... 1 an, 11 n°	60€	68€
Soutien 1 an, 11 n°	60€ et +	60€ et +
Petit futé 2 ans, 22 n°	80€	92€
Petit budget 1 an, 11 n°	33€	40€
5 abonnements Découverte offerts + votre abo. 1 an gratuit (cf. conditions page précédente)	110€	Nous contacter

Groupés à la même adresse : nous contacter (tarif en fonction du nombre d'exemplaires souhaité)

Abonnement en ligne : www.revuesilence.net

Vos coordonnées (MERCI D'ÉCRIRE EN MAJUSCULES)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

Je désire recevoir la s!berlettre (lettre électronique mensuelle).

RUM (sera rempli par Silence) : _____

Type de paiement :

Paiement récurrent / répétitif :

- 8 € par trimestre (abonnement petit budget)
- 12 € par trimestre (abonnement normal)
- € par trimestre (abonnement de soutien)

Paiement ponctuel :

- € (abonnement - voir tarifs ci-contre)

Débiteur

Nom et prénoms : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Coordonnées du compte bancaire ou postal

IBAN : _____

BIC : _____

CRÉANCIER : SILENCE
9, rue Dumenge
69317 LYON Cedex 04
FRANCE
I.C.S. FR82ZZZ545517

À retourner à Silence
(adresse ci-contre).

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB).

Fait à : _____ Le : _____
Signature : _____

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Pour tous renseignements concernant votre prélèvement, adressez-vous à Silence.

Des masques pour le climat

Le projet *Maskbook* est né lors de la COP 21 en 2015. Initié par l'association *Art of change 21* (L'art du changement), il utilise le masque anti-pollution comme symbole et support de création pour sensibiliser à la pollution de l'air et au réchauffement climatique. Cette œuvre d'art collective comprend plusieurs milliers de portraits venant de plus de 40 pays. Chaque masque est une création personnelle, faite main. Il est unique car il porte le message de la personne qui l'a créé.



Save the world
Antony Memba
Kenya



Grenouille en mutation
Katia Jefanova
France



La Terre
Taoni
Chine



Océan Moi
Anushya
Inde



L'arroseur arrosé
Pia
France